



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

12

Octobre-Novembre-
Decembre 1975

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1975

SOMMAIRE

Messages de Nouvel An à Radio-Télé-Luxembourg .	1
Ouverture de la session parlementaire 1975-1976 à la Chambre des Députés	1
La Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg	3
Cinquantenaire de l'Association Luxembourgeoise des Journalistes	4
L'inauguration de la nouvelle aérogare au Findel .	6
Conférence Intergouvernementale Benelux à Bruxelles	10
Décès du Général Franco	12
Nouvelles diverses	13
Nouvelles de la Cour	25
Conseil de Gouvernement	26
Mémorial	31
Chambre des Députés	36
Le Mois en Luxembourg	41

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

Messages de Nouvel An à Radio-Télé-Luxembourg

A l'occasion du Nouvel An, Son Altesse Royale le Grand-Duc s'est adressé à la population luxembourgeoise par un message télévisé en langue luxembourgeoise qui fut diffusé par Télé-Luxembourg le 28 décembre 1975 au début de l'émission « Hei elei, Kuck elei ». Au cours de la même émission télévisée, une interview avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a également été diffusée. Radio-Luxembourg a transmis le message de Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que l'interview avec le Président du Gouvernement le même jour au dé-

but de l'émission en langue luxembourgeoise « Owesmagazin ».

Radio-Luxembourg a également diffusé dans la soirée du 31 décembre 1975 un entretien avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

De son côté, Télé-Luxembourg a transmis une interview en langue française avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, le 31 décembre 1975 au début du Journal de Télé-Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte du message de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Message de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Le'f Letzeburger,

E schwe'ert Joer gét zu Enn. Et waert Kén em notrauern. Et huet Europa an der Welt munech Misèr bruecht a vill wirtschaftleche Schued. Mir all si me' oder manner dovun betraf.

Mir sin eis zwar bewosst, datt et eisem Land nach verhaeltnesme'sseg gudd gângen ass. Mä mir mussen dach feststellen, dass mir fir t'e'scht, zënter ville Joerzengten, vun enger batterer Krise betraff sin — de' leider nach nèt iwerwonnen ass.

Et leit mir um Herz, t'Zesummenarbecht tèscht der Regierong an de Sozialpartner ervirzehiewen, de' bis elo eis gre'sst Problemen bewältige konnt. Sie bestét doran, dass t'Solidarite't vum ganze Vollek an

Usproch geholl gëtt. Dodurch soll jidderengem Arbecht an Akommes erhale gin.

Och an Zo'konft soll dest den e'schten a wichtegsten Zweck vun eiser Politik sin. Sie muss alle Letzeburger erlâben, hir Suergen ze erlîchteren a mat Vertrauen an dat next Joer eranzegoen. Dat ass mei Wonsch aus ganzem Herz fir iech alleguer.

Fir dat neit Joer wëll ech iech iewer och meng bescht Wënsch, an de' vu menger Fra a menge Kanner, ausdrecken fir èrt perse'nlecht Gleck a Wuel.

Je voudrais enfin m'adresser à tous les étrangers qui sont établis dans notre pays afin de leur exprimer également des vœux chaleureux pour la nouvelle année.

Ouverture de la session parlementaire 1975-1976 à la Chambre des Députés

La rentrée parlementaire a eu lieu le 14 octobre 1975 par la traditionnelle séance d'ouverture, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jos. Grandgenet (PC), avec comme secrétaires les deux plus jeunes députés, Monsieur Frank Wolff (DP) et Monsieur Jean Regenwetter (POSL).

En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Gaston Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, déclara close la session ordinaire 1974-1975 et ouverte celle de 1975-1976.

Après le discours du doyen d'âge la Chambre procéda à l'élection de son nouveau Bureau, dont voici la composition : M. René Van den Bulcke (Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois), Président ; M. Jean Winkin (Parti Chrétien-Social), M. Eugène Schaus (Parti Démocratique) et M. René Hengel (POSL), Vice-Présidents ; M. Roger Krier (POSL), M. Camille Hellinckx (DP), M. Arthur Useldinger (Parti Communiste), M. Jean Spautz (PCS) et M. Roger Schleimer (Parti Social-Démocrate), secrétaires ; M. Guillaume Wagener, greffier et M. Pierre Dillenburger, greffier adjoint.

L'allocution traditionnelle d'ouverture fut prononcée ensuite par le nouveau président, Monsieur René Van den Bulcke. En fin de séance la Chambre procéda à la désignation des membres des différentes commissions permanentes, ainsi que des autres organes réglementaires.

Commission de Travail

Président : M. René Van den Bulcke; MM. Pierre Werner, Jacques F. Poos, M^{me} Colette Flesch, MM. René Urbany, Roger Schleimer.

Commission des Pétitions

Président : M. Robert Prussen; Vice-Président : M. Marcel Schlechter; MM. René Bürger, Emile Gerson, Joseph Lucius; M^{me} Marthe Bigelbach, MM. Joseph Hauptert, Marcel Schlechter; Camille Hellinckx, Robert Prussen, Alex Wantz; Dominique Meis; Georges Hurt.

Commission des Comptes

Président : M. Nicolas Birtz; Vice-Président : M. Jean Backes; MM. Emile Burggraff, Jean-Pierre Glesener, Edouard Juncker; Nicolas Birtz, Joseph Hauptert, Jean Regenwetter; Jean Backes, Paul Elvinger, Carlo Meintz; René Urbany; Henry Cravatte.

Commission des Affaires Etrangères

Président : M. Paul Elvinger; Vice-Président : M. Jacques F. Poos; MM. Pierre Grégoire, Georges Margue, Pierre Werner; Willy Dondelinger, Frankie Hansen, Jacques F. Poos; Paul Elvinger, M^{me} Colette Flesch, MM. Carlo Meintz; René Urbany; M^{me} Astrid Lulling.

Commission de la Force Publique

Président : M. René Mart; Vice-Président : M. Frankie Hansen; MM. Léon Bollendorff, Jean-Pierre Glesener, Edouard Juncker; Frankie Hansen, René Hengel, Marcel Schlechter; Joseph Eyschen, René Konen, René Mart; Marcel Flammang; Georges Hurt.

Commission des Affaires Sociales

Président : M. René Hengel; Vice-Président : M. Jean Backes; MM. Jean Dupong, Jacques Santer, Jean Spautz; René Hengel, Alphonse Hildgen, Jean Regenwetter; Jean Backes, Paul Elvinger, René Konen; Joseph Grandgenet; Albert Bousser.

Commission des Finances et du Budget

Président : M. Jacques F. Poos; Vice-Président : M. Camille Hellinckx; MM. Emile Burggraff, Pierre Werner, Jean Wolter; Jean Gremling, Alphonse Hildgen, Jacques F. Poos; Camille Hellinckx, René Konen, Eugène Schaus; Arthur Useldinger; Roger Schleimer.

Commission de l'Economie nationale et des Classes moyennes

Président : M. Paul Elvinger; Vice-Président : M. Victor Abens; MM. Jean-Pierre Buchler, Jacques Santer, Jean-Pierre Urwald; Victor Abens, Joseph Brebsom, Jacques F. Poos; Jean Backes, Paul Elvin-

ger (remplaçant : M. Alex Wantz — classes moyennes), René Mart; René Urbany; M^{me} Astrid Lulling.

Commission agricole

Président : M. Frank Wolff; Vice-Président : M. Frankie Hansen; MM. Jean-Pierre Buchler, Camille Ney, Jean Winkin; Joseph Brebsom, Frankie Hansen, Marcel Schlechter; Charles Wagner, Alex Wantz (remplaçant : M. Robert Schaffner — questions viticoles), Frank Wolff; Arthur Useldinger; M^{me} Astrid Lulling (remplaçant : M. Georges Hurt — questions viticoles).

Commission de l'Education nationale et des Affaires culturelles

Président : M. Jean Regenwetter; Vice-Président : M. Carlo Meintz; MM. Léon Bollendorff, Emile Burggraff, Jean Dupong (remplaçant : M. Pierre Grégoire — affaires culturelles); Marcel Knauf (remplaçant : M. Victor Abens — affaires culturelles), Roger Krier, Jean Regenwetter; M^{me} Colette Flesch, MM. Carlo Meintz, Frank Wolff; René Urbany; M^{me} Astrid Lulling.

Commission juridique

Président : M. Jean Gremling; Vice-Président : M. Eugène Schaus; MM. Jean Dupong, Georges Margue, Pierre Werner; M^{me} Marthe Bigelbach, MM. Jean Gremling, Marcel Schlechter; MM. Paul Elvinger, Camille Hellinckx, Eugène Schaus; Arthur Useldinger; M^{me} Astrid Lulling.

Commission de la Fonction Publique

Président : M. René Konen; Vice-Président : M. Alphonse Hildgen; MM. Léon Bollendorff, Edouard Juncker, Jacques Santer; Willy Dondelinger, René Hengel, Alphonse Hildgen; M^{me} Colette Flesch, MM. René Konen, Carlo Meintz; Joseph Grandgenet; Albert Bousser.

Commission des Transports et de l'Energie

Président : M. Robert Schaffner; Vice-Président : M. Joseph Brebsom; MM. Jean-Pierre Buchler, Emile Gerson, Pierre Grégoire; Joseph Brebsom, Alphonse Hildgen, Marcel Schlechter; Jean Backes, Robert Schaffner, Charles Wagner; Dominique Meis; Albert Bousser (remplaçant : M. Georges Hurt — questions de l'énergie).

Commission des Travaux Publics

Président : M. Robert Schaffner; Vice-Président : M. Marcel Knauf; MM. Jean-Pierre Buchler, Edouard Juncker, Jean-Pierre Urwald; Victor Abens, Marcel Knauf, Roger Krier; René Mart, Robert Schaffner, Alex Wantz; Marcel Flammang; Albert Bousser.

Commission des Affaires Communales

Président : M. Jean Gremling; Vice-Président : M. Carlo Meintz; MM. Emile Gerson, Georges Margue, Jean Winkin; Nicolas Birtz, Jean Gremling, Roger Krier; René Konen, Carlo Meintz, Robert Schaffner; Arthur Useldinger; Georges Hurt.

Commission de la Santé publique, des Dommages de Guerre et de la Famille

Président : M. Charles Wagner; Vice-Président : M^{me} Marthe Bigelbach; MM. René Bürger (remplaçant : M. Jean-Pierre Buchler — questions logement social), Edouard Juncker (remplaçant : M. Léon Bollendorff — questions famille), Camille Ney; M^{me} Marthe Bigelbach, MM. René Hengel, Jean Regenwetter; MM. Joseph Eyschen, Robert Prussen, Charles Wagner; Joseph Grandgenet; Roger Schleimer.

Commission de l'Education physique, de la Jeunesse et des Loisirs

Président : M. René Konen; Vice-Président : M. Marcel Knauf; MM. René Bürger, Joseph Lucius, Camille Ney; Joseph Brebsom, Marcel Knauf, Marcel Schlechter; René Konen, Carlo Meintz, Robert Prussen; Dominique Meis; Roger Schleimer.

Commission de la Revision constitutionnelle

Président : M. Antoine Wehenkel; Vice-Président : M. Camille Hellinckx; MM. Georges Margue, Pierre Werner, Jean Wolter; M^{me} Colette Flesch, MM. Camille Hellinckx, Eugène Schaus; René Urbany; Henry Cravatte.

Commission pour la vente de Domaines de l'Etat

Président : M. Victor Abens; Vice-Président : M. Joseph Eyschen; MM. Emile Gerson, Joseph Lucius, Jean-Pierre Urwald; Victor Abens, Jean Gremling, Joseph Hauptert; Joseph Eyschen, Robert Schaffner, Alex Wantz; Marcel Flammang; Roger Schleimer.

Commission de l'Aménagement du Territoire

Président : M. Jacques F. Poos; Vice-Président : M. Robert Schaffner; MM. Jean-Pierre Buchler, Camille Ney, Pierre Werner; Jean Gremling, Jacques F. Poos, Marcel Schlechter; René Konen, Robert

Schaffner, Frank Wolff; René Urbany; Henry Cravatte.

La composition du bureau des *groupes politiques* est la suivante :

Parti Chrétien-Social : Président : M. Pierre Werner; Vice-Présidents : MM. Pierre Grégoire, Jean Wolter, Jean Spautz; Secrétaire-Député : M. Jacques Santer; Trésorier : M. Edouard Juncker; Secrétaire parlementaire : M. Marc Fischbach.

Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois : Président : M. Jacques F. Poos; Vice-Présidents : MM. Victor Abens, Marcel Schlechter; Secrétaire parlementaire : M. Robert Goebbels.

Parti Démocratique : Président : M^{me} Colette Flesch; Vice-Président : M. Paul Elvinger; Secrétaire-Député : M. Carlo Meintz; Trésorier : M. Camille Hellinckx.

Parti Communiste : Président : M. René Urbany; Secrétaire-Député : M. Arthur Useldinger; Secrétaire parlementaire : M. Jo Muttergé.

Parti Social-Démocrate : Président : M. Roger Schleimer; Vice-Président : M. Georges Hurt; Secrétaire-Député : M^{me} Astrid Lulling.

Le 18 décembre 1975, la Chambre des Députés a adopté le projet de *budget de l'Etat pour 1976* par 31 voix contre 28. Les recettes ordinaires se chiffrent pour l'exercice 1976 à 29 589 122 000 francs, les recettes extraordinaires à 921 196 000 francs. Les dépenses ordinaires atteignent 26 734 661 000 francs, les dépenses extraordinaires 4 046 952 000 francs. Total des recettes : 30 510 318 000 francs. Total des dépenses : 30 781 613 000 francs.

Après la *démission* de Monsieur Marcel Flammang (Parti communiste), Monsieur Zénon Bernard a été assermenté dans la séance publique du 10 décembre 1975.

La Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg

Le 19 octobre 1975 a été célébrée à Luxembourg la *Journée de Commémoration Nationale*. A cette occasion le Gouvernement a publié une proclamation dont nous reproduisons ci-après le texte.

Proclamation du Gouvernement

Le dimanche 19 octobre, la Nation luxembourgeoise s'incline en souvenir devant les affres que notre pays, sauvagement attaqué, a traversés en 1940-45.

Le Gouvernement invite tous les Luxembourgeois à méditer le sens du sacrifice consenti par tant de patriotes, refusant le joug nazi, souvent au prix de leur vie.

La résistance héroïque dont faisait preuve notre peuple face à l'occupant allemand garde sa valeur d'exemple et nous rappelle que notre société demeure attachée, aujourd'hui comme hier, aux principes suprêmes d'un ordre social et politique démocratique.

Luxembourg, le 19 octobre 1975.

Gaston Thorn	Albert Berchem
Raymond Vouel	Robert Krieps
Marcel Mart	Jean Hamilius
Joseph Wohlfart	Bernard Berg
Emile Krieps	Guy Linster
	Maurice Thoss

Les cérémonies de commémoration commencèrent par un service pontifical en l'église cathédrale célébré par Monseigneur Jean Hengen, évêque de Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de nombreuses personnalités, notamment les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, Monsieur René Van den Bulcke, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, Monsieur Albert Berchem, Secrétaire d'Etat, de nombreux députés, des représentants de la Cour Supérieure de Justice, du Conseil d'Etat, de l'Armée, de la Gendarmerie, de la Police, le bourgmestre et les échevins de la Ville de Luxembourg, Monsieur Fernand Loesch, Président du Conseil National de la Résistance, de fortes délégations d'associations patriotiques, d'anciens combattants français et luxembourgeois, de maquisards, de la résistance, des enrôlés de force, de la Ligue des Invalides et Mutilés de Guerre.

L'encadrement musical du service pontifical fut assuré par la maîtrise de la cathédrale, sous la direction de l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

Après le service religieux, les participants se rendirent devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise où eut lieu une cérémonie de commémoration. Le cortège fut composé de la musique militaire, d'un détachement de l'armée, des membres du Conseil National de la Résistance, des Anciens Combattants, Maquisards, Prisonniers et Déportés politiques, Résistants, Enrôlés de Force, Mutilés de Guerre, des membres de la Fédération Nationale des Scouts, de la Fédération Nationale des Eclaireurs de Luxembourg, de l'Association des Girl-

Guides du Luxembourg, des élèves des divers établissements d'enseignement.

Après avoir passé en revue la garde d'honneur, Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Jos. Wohlfart, Ministre de l'Intérieur, déposa une couronne de fleurs au pied du monument et ranima la Flamme du Souvenir. Son Altesse Royale le Grand-Duc et le Ministre de l'Intérieur pénétrèrent alors à l'intérieur du monument pour y signer le Livre d'Or. La cérémonie devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise fut clôturée par l'exécution de l'hymne national.

Une deuxième cérémonie s'est déroulée ensuite devant le Monument du Souvenir, Place de la Constitution, où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, et par Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

La Journée de Commémoration Nationale s'est terminée par une cérémonie à la Croix de Hinzert. Après la bénédiction de la tombe par Mgr Jean Hengen, évêque de Luxembourg, des fleurs furent déposées par Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, au nom du Gouvernement, par Madame Colette Flesch, bourgmestre de la ville de Luxembourg; par Monsieur Fernand Loesch, Madame Gustave Jacquemart et Monsieur Aloyse Raths, au nom du Conseil National de la Résistance; par Monsieur Alphonse Osch, Monsieur Roger Linster et Monsieur Paul Muller au nom de l'« Unio'n »; par Monsieur Léon Glesener et Monsieur Pierre Lorang au nom de la LPPD; par Monsieur René Frascht, Monsieur André Frisch et Monsieur Ernest Steichen au nom des Enrôlés de Force.

Cinquantenaire de l'Association Luxembourgeoise des Journalistes

Début décembre 1975 diverses festivités ont marqué le cinquantième anniversaire de la constitution de l'Association Luxembourgeoise des Journalistes. Ainsi, le 8 décembre a eu lieu aux Archives de l'Etat le vernissage d'une exposition organisée sous les auspices du Ministère des Affaires Culturelles, en collaboration avec les Archives de l'Etat. Cette exposition montra sous le titre « eis press » des documents de valeur concernant l'histoire de la presse luxembourgeoise depuis le XVII^e siècle ainsi qu'un aperçu sur les organes de presse des temps présents. Le vernissage a eu lieu en présence du Maréchal de la Cour, des ministres Robert Krieps et Jean Hamilius, de l'Evêque de Luxembourg, de représentants du Corps Diplomatique, du président et des membres du conseil d'administration de l'ALJ. Des discours furent prononcés par Monsieur Pierre Nilles, Président de l'ALJ, Monsieur Paul Spang, directeur des Archives de l'Etat ainsi que par Monsieur Robert Krieps, Ministre des Affaires Culturelles.

Le 9 décembre a été distribué à tous les ménages du pays un supplément spécial sous le titre « eis press ». Ce journal spécial, tiré à 120 000 exemplaires, fut réalisé par toutes les rédactions de journaux du pays.

Le 10 décembre le Grand-Duc Jean a visité aux Archives de l'Etat l'exposition « eis press ». Le souverain fut accueilli par Monsieur Pierre Nilles, président, et les membres du conseil d'administration de l'ALJ ainsi que par Monsieur Paul Spang, directeur et Monsieur Antoine May, archiviste des Archives de l'Etat.

Le 13 décembre, le conseil d'administration de l'ALJ a déposé en début d'après-midi des fleurs sur la tombe de Monsieur Tony Jungblut, dernier membre décédé de l'Association, ainsi que sur la tombe de Batty Weber, premier président de l'ALJ.

En fin d'après-midi, une séance académique s'est déroulée au studio du nouveau théâtre à Luxembourg

en présence du Grand-Duc. Des discours furent prononcés par Monsieur Pierre Nilles, Président de l'ALJ, par Monsieur Théo Bogaerts, secrétaire général de la Fédération internationale des journalistes, et par Monsieur Raymond Vouel, vice-président du Gouvernement et ancien vice-président de l'ALJ.

Nous reproduisons ci-après le discours de Monsieur Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement :

Discours de Monsieur Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement

Altesses Royales,

Mesdames, Messieurs,

Il est d'usage, pour célébrer un anniversaire, de dire du bien de celui dont c'est la fête, surtout s'il a déjà atteint l'âge respectable de la cinquantaine. Je m'en voudrais de ne pas honorer une tradition aussi vénérable que sage.

Toutefois, vous me permettez sans doute de mêler l'une ou l'autre réflexion moins euphorique à la « laudatio » de circonstances.

Cela me semble d'autant plus indiqué que je connais votre métier, depuis longtemps, non seulement pour avoir fait face à vos questions bien des fois à l'issue des réunions du Conseil de Gouvernement, mais surtout comme ancien journaliste, comme journaliste engagé dans les luttes politiques quotidiennes.

C'est à ce double titre que je me crois autorisé à me livrer devant vous à quelques observations.

J'ai aimé personnellement, et j'aime toujours, comme vous tous, ou du moins la plupart d'entre vous, d'être caustique. Peu de gens seulement sont insensibles à la verve de celui qui peut se donner à cœur-joie au plaisir de fustiger les carences de telle institution ou les faiblesses de telle personne.

Cependant, même si les débuts du journalisme, avec Swift et Defoe, par exemple, allaient en ce sens et même si aujourd'hui encore le besoin en pamphlétaires et journalistes de combat existe, je crois (et je dis avec intention « je crois » et non « je pense ») que la véritable mission du journaliste est ailleurs.

Les gens ont besoin avant tout d'être informés, même si, eux-mêmes, trop souvent, n'en éprouvent pas, ou guère, le besoin intellectuel. Or, tous ceux qui assument des responsabilités politiques dans le domaine public devraient avoir le souci que les gens soient informés et qu'ils le soient bien : telle au moins est l'opinion que je me fais de ce problème et mes collègues du Gouvernement le partagent entièrement. Vous connaissez tous le passage de la déclaration gouvernementale de juillet 1974 qui a mis en relief cette volonté politique commune. Je voudrais ajouter que si le Gouvernement est intéressé à ce que les gens soient avertis de la chose politique, et le soient par vous, ce souci de notre part n'implique aucunement le souhait qu'il s'établisse entre nous une espèce de complicité, voire de collusion d'intérêts. Vous comprendrez que je tiens à souligner cela précisément au moment où une aide à la presse est mise en place. La presse est parfois partisane, d'accord, mais elle doit pouvoir rester

libre. Et je souhaite qu'elle puisse, dans un Etat tel que le nôtre, être farouchement indépendante.

Altesse Royale,

Mesdames, Messieurs,

Je dirais donc : informer le public, et l'intéresser à cette information, voire l'amener à ce qu'il cherche à s'informer de par lui-même, voilà le rôle principal de la presse.

Evidemment, pour y réussir, il ne suffit pas des envolées d'un enthousiasme plein d'idéalisme, — flamme si vite soufflée par la dure réalité ou le train-train monotone. Il faut, au contraire, pour le journaliste professionnel, une application journalière quelquefois fort fastidieuse, s'il veut assumer les trois tâches bien distinctes qui composent son métier :

— informer

— analyser en dépassant les clichés

— commenter.

Il est évident que la diversification même de ces ambitions comporte, pour le journaliste, des exigences éthiques et professionnelles très lourdes.

J'essaie de m'expliquer.

Il y a, en effet, au départ l'objectivité de l'information : le fait brut. Mettons, la reproduction en image ou verbale d'une constatation. Or, cette constatation pure et simple est des plus importantes.

Il faut qu'elle s'accroche à la réalité le plus près possible. Il ne faut pas que, dès sa présentation, elle déforme le fait réel, le fait vécu.

Vous voyez à quoi je veux en venir, surtout quand il s'agit du domaine des informations politiques.

La presse peut, sollicitée ou librement, pour une raison ou une autre, déguiser, interpréter, modifier des faits, voire camoufler des informations. Elle peut faire dire à quelqu'un ce qu'il n'a pas dit ou suggérer insidieusement que ce qu'il a dit ne correspond pas à sa pensée...

Bref, ces aléas du métier, vous les connaissez aussi bien que moi, et, j'en suis convaincu, tout journaliste digne de ce nom, ne peut qu'en souffrir.

De plus, il ne suffit pas d'exposer des faits. Il faut encore y faire face.

Mais comment ?

Il y a, à mon sentiment, deux approches possibles :
ou bien, le journaliste creuse le problème sans prendre position, c'est-à-dire approfondit le dossier mais s'abstient de toute appréciation personnelle ;
ou bien, il fonce et s'engage dans la voie sociologique ou politique qu'il croit ou dont il sait qu'elle correspond à la ligne générale de son journal.

Les deux attitudes ne sont pas exemptes de certaines tentations et donc de dangers.

Telle presse — et elle varie avec l'histoire politique — est parfois accusée de n'être qu'un simple relais complaisant entre les gouvernants et le public. On conçoit certes facilement l'avantage que pareille position peut représenter pour les uns et pour les autres. Comptant sur la loyauté de ces journalistes, les gouvernements seraient vite tentés de leur rendre la monnaie en instituant une espèce de monopole

de transmission pour tout ce qui peut rehausser l'image du Gouvernement. Mais une telle situation de complicité risquerait facilement de devenir une interdépendance stérile, la presse étant alors vite réduite à n'être qu'une chronique servile des exploits du prince, au lieu d'être pour lui un stimulant critique et lucide.

Une deuxième tentation, malheureusement de plus en plus répandue et la plus pernicieuse, consiste à pratiquer un manichéisme qui dispense du véritable effort de savoir. Tout devient prétexte à dénonciation, amertume ou dénigrement, les gouvernants n'étant crédités que d'une mauvaise foi foncière : je le dirais avec Philippe Viannay, votre collègue du « Monde » : « Le journaliste se croit au prêche ou se comporte comme un idéologue en mission. L'actualité n'est plus que le croc où suspendre son obsession ou sa marchandise ».

Mais je crois — et je suis persuadé que vous partagez mes vues — que vous devez vous sentir au-dessus de pareilles contingences et avoir une conception plus élevée de votre profession.

L'information et l'analyse des informations, sans nul doute, vous amènent à commenter les nouvelles que vous avez fournies au public.

Or, à mon sens, c'est à ce stade que se situe votre rôle principal, votre rôle d'hommes de métier qualifiés, ayant à cœur de s'informer à fond des problèmes dont ils parlent : bien se renseigner avant d'avoir la prétention de donner son avis — voilà qui devrait être un des plus hauts soucis déontologiques du journaliste. Fournir une information, l'analyser dans toutes les implications qu'elle comporte, c'est une chose. Le commentaire que vous y ajoutez, c'est bien autre chose. En effet : il est essentiel que le lecteur puisse faire la différence entre les deux éléments. Il est indispensable au régime démocratique, que le lecteur d'un journal puisse à tout moment faire la distinction, d'une part entre l'information pure et simple que son journal a à cœur de lui communiquer et, d'autre part, l'opinion qu'on entend lui suggérer. Il

lui sera ainsi possible d'apprécier cette dernière à la lumière des faits exposés et de se faire ses propres idées plus librement.

Quelle belle perspective d'avenir pour la robuste et méritoire quinquagénaire, si elle réussit à associer toutes les bonnes volontés en son sein en vue d'atteindre un but aussi difficile.

N'oubliez jamais que vous avez tous, vous-mêmes et vos collaborateurs, une tâche à remplir, qui est importante, noble, quel que soit votre engagement humain ou politique. N'oubliez pas que vous vous acquittez journalièrement d'une obligation morale — et je vous en félicite, je vous envie secrètement, croyez-moi — : en « faisant l'opinion » vous instruisez, vous éduquez ! C'est donc à vous qu'incombe une des missions primordiales dans un Etat démocratique :

- exposer, sans gêne ni honte, mais sans superbe non plus ce qui est;
- mettre en lumière ce qui sans vous resterait des « secrets de coulisses » accessibles seulement à quelques rares privilégiés;
- enfin, dire ce que vous pensez, en évitant autant que possible de vous faire l'instrument d'une quelconque manipulation ou intoxication.

Qui, dans ces conditions, oserait contester à la presse son caractère de quatrième pouvoir dans un Etat moderne ?

C'est dans ce sens que je voudrais associer mes félicitations et mes bons vœux à ceux du Gouvernement entier, — et à tous ceux qui vous accompagnent pour un nouveau départ, — pour un nouveau « Cinquantenaire » et davantage...

Dans la soirée un dîner fut offert par le gouvernement en l'honneur des journalistes dans la salle des fêtes de l'Athénée à Luxembourg.

Relevons qu'à l'occasion de son cinquantième anniversaire l'Association luxembourgeoise des journalistes a édité une brochure contenant des documents concernant la presse luxembourgeoise de 1925 à 1975.

L'inauguration de la nouvelle aérogare au Findel

Le 31 octobre 1975 a été inaugurée la *nouvelle aérogare au Findel* à Luxembourg en présence du Grand-Duc, du Prince Guillaume et de très nombreux invités d'honneur. A cette occasion des allocutions furent prononcées par Monsieur Jean Hamilius, Ministre des Travaux Publics, et par Monsieur Marcel Mart, Ministre des Transports. Nous reproduisons ci-après le texte de ces allocutions.

Allocution de Monsieur Jean Hamilius, Ministre des Travaux Publics

Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

Le Ministre des Transports nous parlera dans quelques instants de l'évolution des transports aériens

dans notre pays, des espoirs que le Gouvernement y attache, de la place que doit y tenir notre nouvelle aérogare.

Au Ministre des Travaux Publics échoit l'honneur de vous présenter le nouveau bâtiment, de vous préparer à la visite des lieux de tout à l'heure.

Mais mon premier devoir est de remercier tous ceux qui ont contribué à la conception et à la construction de cette nouvelle aérogare :

— à sa conception tout d'abord, et ici je pense à mon prédécesseur, M. Jean-Pierre Buchler, aux services de l'Administration des bâtiments publics dirigés par M. Constant Gillardin;

— à l'autorisation de sa construction ensuite, autorisation dont nous sommes redevables aux instances législatives du pays;

— à sa réalisation enfin par l'Administration des bâtiments publics travaillant de pair avec la Société Générale pour l'Industrie, toutes les deux appuyées par les services publics et privés concernés, dont notamment les services intéressés des Départements des Transports et de Travaux Publics, la Douane, la Gendarmerie, et, bien sûr, de Luxair;

— à sa construction finalement par l'association Perrard-Hochtief, secondée par son architecte, M. Raymond Aspesberro, aux nombreux sous-traitants et fournisseurs ayant apporté leur part à l'œuvre commune.

Votre présence ici ce matin, Altesse Royale, confère à l'inauguration de cette nouvelle aérogare un éclat mérité qui rejailit sur tous ceux — de l'ouvrier au dirigeant — qui ont contribué à la conception et à la construction de cet édifice.

Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

La construction du bâtiment, dans lequel nous nous trouvons, fut entamée en juin 1973. La durée des travaux a donc été de 27 mois. L'enveloppe financière, fixée par la loi du 11 juillet 1972, était de 170 millions.

Le coût probable, à ce jour, est de 240 millions.

La différence de 70 millions est imputable pour 50 millions environ à des hausses de prix légales. Le solde de 20 millions est dû principalement à l'extension du parking pour voitures, taxis et autobus, extension nécessaire, je pense que tout le monde en convient.

Les travaux routiers et la déviation que vous avez sans doute remarqués en vous rendant ici, sont dus au raccordement de l'aérogare à la route nationale n° 1, le passage souterrain en construction devant à l'avenir éviter tout croisement dangereux de véhicules. Ces travaux doivent être terminés pour le mois de juillet de l'année prochaine.

L'immeuble lui-même est doté d'une structure déagée. Il s'agit d'un bâtiment industriel destiné à abriter les activités que nous espérons vivantes, et dont les besoins peuvent être changeants. L'implantation et le mode de construction permettent l'adaptation des installations à ces besoins. Ils permettent surtout des extensions considérables du volume construit, pouvant porter la capacité de l'ensemble à un multiple de sa capacité actuelle. Nous nous trouvons en ce moment dans le hall « principal ». L'entrée des voyageurs en partance se trouve devant vous en face des guichets d'enregistrement.

Lors de notre visite de tout à l'heure, nous allons emprunter le chemin des voyageurs au départ et revenir ensuite sur celui des arrivants.

Le voyageur en partance, ayant enregistré ses bagages et obtenu sa carte d'embarquement, s'engage dans le passage à votre gauche, y passe les contrôles et débouche dans un hall d'attente spacieux et con-

fortable, où il trouvera les services auxquels il est habitué, tels que boutiques, magasin hors taxes, buvette, banque et bureau de poste.

Son vol ayant été appelé, le voyageur se rend dans la jetée centrale où se trouve le hall d'embarquement.

L'accès à l'avion s'effectue par la descente d'un escalier menant sur le tarmac. L'installation ultérieure d'« avio-bridges », ces jetées mobiles permettant le passage protégé des voyageurs entre l'aérogare et l'avion, est possible sans grandes modifications. Jusqu'à son embarquement, le voyageur reste ainsi sur le niveau où nous nous trouvons actuellement, le niveau « départ ». Un voyageur arrivant par la voie des airs à Luxembourg entre dans la jetée principale au niveau du tarmac, et accède à l'immeuble principal au même niveau. Le voyageur passe ensuite ou bien par le local du transit dans le hall d'attente, ou bien directement dans le hall de réception des bagages, situés tous les deux au niveau où nous nous trouvons maintenant. Le passager ayant passé le contrôle de la Douane, quitte le hall des bagages pour se trouver en face de la sortie de l'aérogare.

Je n'ai pas encore parlé de l'étage qui se trouve au-dessus de nous. Y sont situés une partie des services offerts aux voyageurs, et cela tant du côté public que du côté sous-douane.

Le bâtiment est surmonté d'une terrasse panoramique. Elle doit malheureusement rester fermée en attendant que nous soyons certains de pouvoir y assurer, par les temps qui courent, les mesures de sécurité que nous devons appliquer à l'exploitation de notre aéroport.

Je ne voudrais pas entrer dans le détail des équipements techniques, forts complexes et inhérents au fonctionnement d'une aérogare, tels que : la climatisation, l'insonorisation, le télé-affichage, les signalisations optiques et acoustiques, les bandes transporteurs, le circuit de télévision interne. Je ne vous parlerai pas non plus de l'esthétique de l'ensemble. J'espère que vous serez conquis par ce que vous allez voir tantôt. Vous y trouverez peut-être une certaine austérité. Si tel était le cas, celle-ci ne proviendrait pas d'un souci d'économie, quoiqu'on ait tâché de respecter l'argent du contribuable. Elle serait due plutôt à l'absence de publicité, de décors, à l'absence du personnel et des voyageurs surtout.

Ces absences ne sont bien sûr que temporaires. Mais parlant de décors et de publicité, je vous assure que nous sommes décidés à veiller à ce que la nouvelle aérogare de Luxembourg soit placée dans un écrin de verdure et que, à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur, elle laisse à ceux qui l'abordent et l'utilisent une image de notre pays tel que nous l'aimons.

Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

L'inauguration d'une grande gare est un événement qui frappe l'imagination bien plus que tel n'est le cas lors des inaugurations habituelles de nos écoles, hôpitaux, maisons de retraite et autres complexes sportifs.

Est-ce à cause de l'attrait des grands voyages, de l'appel de l'aventure, de la tentation de s'échapper des contraintes de notre vie ? Je ne saurais le dire.

Ce dont nous pouvons cependant être certains, c'est que l'ouverture de cette aérogare suscitera un grand mouvement de curiosité parmi nos compatriotes.

Il faut remonter au début de notre siècle pour retrouver dans l'histoire de notre pays un événement comparable. C'est en effet en 1910, si je suis bien informé, que fut mise en service l'actuelle gare centrale de Luxembourg.

Le rapprochement me paraît intéressant. Si on compare l'envergure de ces deux bâtiments en relation avec le trafic desservi en 1910 par la gare centrale de Luxembourg et en 1975 par l'aéroport du Findel, alors je crois que nos aïeux ne nous feraient pas le reproche d'avoir vu trop grand. Le rapprochement ferait également apparaître des lacunes inattendues dans la décoration de l'édifice dans lequel nous nous trouvons. En effet, un des grands problèmes auquel furent confrontés les responsables de l'époque c'était de décider qui, des ministres, directeurs, architectes et ingénieurs, verrait son buste, ou du moins son effigie en médaillon, orner la façade de la nouvelle gare.

C'est avec un certain soulagement que je constate que depuis lors la tâche des responsables de nos travaux publics s'est considérablement simplifiée.

Et c'est sur cette note optimiste que je voudrais terminer en souhaitant de tout cœur que l'inauguration de cet édifice soit le point de départ d'une nouvelle étape, heureuse et prospère, de l'aviation commerciale luxembourgeoise.

Allocution de Monsieur Marcel Mart, Ministre des Transports

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

L'inauguration de la nouvelle aérogare, dans laquelle nous sommes réunis aujourd'hui et que vous pourrez visiter à votre aise tout à l'heure, constitue une étape importante dans le développement systématique et de longue haleine de notre aéroport national.

Permettez-moi de vous rappeler tout d'abord quelques éléments historiques qui démontrent, on ne peut mieux, le caractère de continuité qui a caractérisé la politique suivie en matière aéroportuaire par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis 1945.

Bien qu'ayant une vocation en direction du ciel, notre aéroport n'est pas un don du ciel. Bien au contraire, il est le fruit des efforts inlassables que les gouvernements successifs ont déployés pour mettre en valeur un site faisant l'objet d'une loi de 1937 et qui avait été aménagé rudimentairement par les Américains lors de la libération du pays.

Partant de ces données et constatant un certain intérêt porté par l'armée de l'air américaine au Findel, Monsieur Victor Bodson tâcha, d'abord, de développer l'infrastructure dans la mesure des faibles

moyens budgétaires disponibles à ces fins dans les années d'après-guerre et, ensuite, d'obtenir l'aide financière des Alliés pour la construction d'un aéroport.

Cette politique se révéla payante.

La piste principale, doublée d'une piste secondaire de 1600 m, fut portée à 2000 m et ensuite à 2830 m. On entreprit la construction d'un vaste parking pour avions, d'un hangar, d'installations pétrolières, d'une cité pour le personnel et d'une petite aérogare, agrandie plus tard par des bâtiments en bois devant souligner leur caractère provisoire.

Hélas, comme trop souvent ce n'est que le provisoire qui dure ! Parallèlement se poursuivit l'amélioration de l'équipement radio-électrique et l'installation du balisage lumineux, ce qui conduisit en 1955 à l'ouverture de jour et de nuit de l'aéroport.

SABENA et AIR FRANCE inaugurèrent les premiers services aériens sur Luxembourg, la première sur une ligne Bruxelles-Luxembourg-Bâle et la deuxième sur une ligne Paris-Luxembourg-Düsseldorf-Hambourg.

Monsieur Robert Schaffner poursuivit vigoureusement cette politique et provoqua en 1948 la fondation, avec l'aide technique de SCOTTISH AIRLINES, de notre compagnie nationale qui, sous le sigle de LUXEMBOURG AIRLINES, exploita avec deux avions DC-3 des services réguliers sur Paris, Bruxelles, Francfort, Londres et Zurich, et une ligne intercontinentale de Luxembourg via Nice et Rome à Lydda-Tel Aviv. A cette époque se situe déjà la naissance de l'idée d'un consortium entre les trois compagnies nationales du Benelux.

La première compagnie luxembourgeoise avait dû cesser ses activités régulières après quelques années, ses légers déficits ayant été jugés trop élevés à l'époque, et elle se confina dans la distribution du fret que SEABORD AND WESTERN AIRLINES amenait des Etats-Unis.

Monsieur Pierre Grégoire s'attela à la tâche de la réorganisation de notre compagnie et, après de longues études et tractations, elle reprit ses services réguliers, sous le sigle de LUXAIR, avec des appareils Fokker Friendship. C'est alors qu'il prit l'initiative de conclure une longue série d'accords aériens, d'abord pour constituer un portefeuille de droits au profit de LUXAIR, ensuite pour faire connaître à l'étranger les possibilités qu'offrait l'aéroport de Luxembourg et finalement pour renforcer la position du Luxembourg au moment où se négociait AIR UNION.

Monsieur Albert Bousser fit établir un nouveau plan d'aménagement général civil de l'aéroport. Ce plan couvrait tous les aspects que peut revêtir le développement de l'infrastructure aéroportuaire.

C'est ce plan d'aménagement général qui sert toujours de ligne directrice aux travaux à entreprendre, bien que le développement du volume du trafic et des conditions internationales de l'aviation civile depuis 1968 ait plaidé en faveur d'une politique légèrement plus restrictive dans la réalisation des différentes étapes prévues.

Les mérites de Monsieur Jean-Pierre Buchler, en tant que co-responsable de la construction de la nouvelle aérogare, viennent d'être dûment soulignés par mon collègue Jean Hamilius, si bien que je puis me borner à mettre en valeur la nouvelle fois la sagesse et la clairvoyance de sa contribution.

Je voudrais mettre à profit l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour remercier tous mes Collègues et Prédécesseurs qui ont apporté leur part contributive au développement de cet important instrument économique national que constitue l'aéroport du Findel.

Pour être complet, je voudrais ajouter que, depuis 1969, on n'a pas chômé. A côté du trafic passager, qui a connu des développements en direction de Chicago et de la Barbade, c'est le trafic fret qui a connu un essor spectaculaire après la création de CARGOLUX. En outre, de grands travaux d'infrastructure étaient devenus nécessaires : le renforcement de la force portante de la piste principale dicté par le poids des nouveaux avions de gros tonnage, le développement du complexe administratif, de nouveaux hangars pour les avions de sport et de tourisme, un vaste hangar pour CARGOLUX, un nouveau centre-fret pour LUXAIR, de nouvelles installations pour les carburants et enfin la nouvelle aérogare que nous inaugurons aujourd'hui.

Nous sommes ainsi revenus au bâtiment flambant neuf que nous allons livrer dès demain au trafic général des passagers et dont je voudrais relever les deux caractéristiques principales :

- sa conception fonctionnelle et
- sa flexibilité.

Il était évident que les bâtiments provisoires, construits au début des années 50, alors que le trafic du Findel atteignait moins de 10 000 passagers par an, ne pouvaient suffire à la longue quelles que fussent les astuces employées pour rallonger le noyau central par des jetées latérales plus ou moins improvisées.

L'année passée, plus de 650 000 passagers ont utilisé le Findel soit pour y débarquer soit pour en partir, et la mise en service d'une nouvelle aérogare s'imposait pour des raisons évidentes.

En traçant les plans de la nouvelle aérogare, nous sommes partis de la considération qu'il faut bien tenir compte d'un besoin de pointe de 1500 passagers par heure, 1000 à l'arrivée et 500 au départ, mais qu'il serait aberrant et du reste inutilement coûteux pour la collectivité luxembourgeoise, de se perdre dans les rêveries d'une croissance exponentielle du trafic aérien du Findel.

En d'autres termes, nous avons conçu la nouvelle aérogare sur les besoins du trafic de 1975 à 1980, mais non pas sur des spéculations pour l'année 2000.

Personnellement je vois mal comment la courbe de croissance pourrait continuer sur sa lancée en doublant pratiquement tous les deux à quatre ans, alors que l'expansion s'est déjà sensiblement ralentie depuis le début des années 1970 et que nous avons atteint le rare privilège de disposer d'un aéroport dont le nombre de passagers couvre pratiquement le double de la population totale.

Nous avons préféré dès lors attendre les développements futurs, tels qu'ils vont se produire en réalité, et aménager l'aérogare de façon telle, qu'elle puisse être aggrandie à tout moment selon les nouveaux besoins sans que le trafic courant n'en soit sérieusement affecté.

Si j'ai fait allusion tantôt au fait que notre Findel compte près de deux fois plus de passagers que ne compte notre pays entier d'habitants, j'ai indirectement fait ressortir le rôle manifestement régional de notre aéroport.

Du fait que notre aéroport est situé en plein centre d'une des régions les plus peuplées de l'Europe, comprenant le Grand-Duché, le Luxembourg belge, la Lorraine, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat, soit un ensemble de plus de 3 millions d'habitants, il est évident que nos voisins ont tendance à utiliser en grand nombre les services du Findel qui leur offre des facilités, soit en service régulier soit en service vacances, en direction de 18 villes européennes allant de Malaga à Moscou ainsi qu'en direction des Etats-Unis, des Caraïbes et de l'Afrique du Nord et du Sud.

Luxembourg est devenu ainsi une véritable plateforme internationale dans le domaine du trafic aérien et cette situation, qui est le fruit de nos inlassables efforts, ne devrait pas être ébranlée sérieusement par les projets tendant à développer et à mieux équiper les aéroports de Metz, Sarrebruck ou d'autres, ces aéroports ayant nécessairement une vocation plus spécifiquement locale de relais avec les grands centres nationaux en France ou en Allemagne.

Parfois on avait tendance à reprocher au Luxembourg de s'être profilé comme l'un des grands centres, sinon le plus grand centre non-IATA pour le trafic sur l'Atlantique du Nord.

Il est vrai que nous avons toujours pratiqué une politique de liberté tarifaire, à l'exception des lignes régulières inter-européennes, et j'estime que nous aurions tort d'abandonner cette politique. En effet, l'évolution récente démontre que les efforts de l'organisation internationale IATA, tendant à faire respecter des tarifs minima assez élevés pour toutes les relations aériennes, cèdent de plus en plus à une généralisation, ouverte ou camouflée, de bas tarifs, sous quelque dénomination que ce soit, si bien qu'on peut admettre qu'à l'intérieur d'un seul et même avion de ligne, traversant l'Atlantique en direction des Etats-Unis, pas deux passagers n'ont payé en fait le même tarif.

Le Luxembourg a agi ainsi en pionnier en faveur d'une généralisation et d'une démocratisation du trafic aérien transatlantique et les pourparlers qui ne manqueront pas d'être renoués sur le plan international en vue de ramener un peu d'ordre dans l'anarchie tarifaire actuelle, devront certainement tenir compte d'une évolution qui a rapporté la preuve de son caractère économiquement valable et, partant, nécessaire.

Puis-je ajouter, comme note optimiste, que sur le vu des derniers résultats du trafic transatlantique en provenance et en direction du Findel, et après avoir reçu confirmation de ces tendances de la part des

dirigeants des entreprises concernées, l'avenir de l'activité de notre aéroport dans ce domaine s'annonce à nouveau sous un jour plus rassurant et plus prometteur qu'il y a quelques mois où l'avenir de ces relations, à la suite de la crise énergétique, du quadruplement du prix des carburants et de la concurrence ruineuse à laquelle se livraient les compagnies aériennes, semblait plutôt compromis.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Vous n'êtes sans doute pas sans savoir que les trois ministres des transports du Benelux ont donné, en mars de cette année, le coup d'envoi à des études approfondies en vue de la coopération plus poussée dans le domaine de l'aviation civile. Le renforcement de la position des trois compagnies aériennes, la SABENA, la KLM et la LUXAIR, devrait constituer un des objectifs principaux d'une politique concertée, sans que l'on songe, pour le moment et dans l'avenir prévisible, à une fusion des trois compagnies en cause.

Ce sont les représentants des trois sociétés intéressées qui collaborent depuis avec les spécialistes d'une des firmes les plus connues dans le domaine de l'analyse et de la gestion d'entreprises, et nous attendons les premières conclusions d'ici la fin de l'année.

Qu'il soit rappelé que les objectifs poursuivis sont essentiellement les suivants :

1° la suppression rapide des déficits d'exploitation et une amélioration possible des résultats d'exploitation, l'abolition de la concurrence ruineuse, une productivité accrue, la rationalisation et la coordination des activités;

- 2° de renforcer la position des compagnies aussi bien sur le marché du transport aérien que sur celui des capitaux et de l'achat de matériel;
- 3° d'améliorer leur position de négociation pour l'obtention et le maintien de droits de trafic à l'étranger;
- 4° d'atteindre une stabilité et une sécurité optimales dans le domaine social en faveur du personnel employé.

Nous attendons la conclusion des travaux en cours pour reprendre les négociations au niveau des compagnies et au niveau politique, car il est apparu clairement aux responsables gouvernementaux des trois pays qu'à la longue l'existence de compagnies petites ou moyennes ne saurait être garantie, ni techniquement ni commercialement, sans une rationalisation des services et sans une coopération plus poussée dans tous les domaines qui s'y prêtent.

Il n'est pas exclu que les discussions qui sont actuellement menées activement au sein de notre compagnie aérienne nationale LUXAIR au sujet du renouvellement prochain et inévitable du matériel volant puissent être influencées par les études élaborées au niveau du BENELUX.

Voilà quelques indications qui m'ont paru intéressantes d'être connues par vous au moment où nous allons mettre en service notre nouvelle aérogare qui contribuera à rehausser et à renforcer le prestige international de l'aéroport de Luxembourg.

Comme vous avez pu le voir, les circonstances peuvent être jugées assez satisfaisantes et elles laissent entrevoir une évolution favorable à condition que nous poursuivions nos efforts et que nous nous rappelions toujours que dans le domaine aéronautique, plus que dans tout autre domaine, l'envol ne s'effectue jamais sans pousser au maximum les moteurs et les moyens disponibles.

Conférence Intergouvernementale Benelux à Bruxelles

Une conférence intergouvernementale Benelux s'est tenue à Bruxelles les 20 et 21 octobre 1975. A l'issue des travaux le communiqué suivant a été publié :

Les 20 et 21 octobre 1975 s'est tenue au Palais d'Egmont la Conférence intergouvernementale Benelux sous la présidence de Monsieur Léo Tindemans. Y ont également participé les Premiers ministres, Messieurs J. den Uyl et G. Thorn et des Ministres des trois Gouvernements. Le Collège d'impulsion Benelux a également assisté à la Conférence.

Préalablement à la Conférence, les trois Chefs de gouvernement et les Ministres des Affaires étrangères ont reçu en audience une délégation du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux et une délégation du Conseil consultatif économique et social.

Les Gouvernements ont examiné les possibilités de renforcer la coopération entre les pays du Benelux dans les différents domaines. Ils ont pris les décisions concernant la coordination des politiques dans

certains secteurs et en vue de la suppression des formalités subsistant aux frontières intérieures.

La Conférence intergouvernementale a prêté une attention toute particulière aux points suivants :

- 1° Les problèmes qui de par leur nature débordent le cadre des pays du Benelux, et ce notamment dans la perspective du développement progressif de la politique des C. E. (problèmes de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'infrastructure des transports et de la structure industrielle).
- 2° La coordination des politiques économiques, financières et sociales, afin de pouvoir faire face plus efficacement aux problèmes socio-économiques actuels.
- 3° L'échange d'informations entre organes de planification touchant la planification à moyen et à long terme, ainsi qu'à propos de la méthodologie utilisée.

- 4° L'action commune ou coordonnée vers l'extérieur, en vue de faire mieux entendre la voix des pays du Benelux au sein des C. E. et sur le plan international.
- 5° L'amélioration du fonctionnement des institutions Benelux, afin d'accroître l'efficacité des consultations.

A. Environnement, infrastructure et aménagement du territoire

Les Gouvernements tiennent l'amélioration de l'environnement dans l'ensemble du territoire Benelux pour un objectif important de la coopération Benelux. Dans le cadre de cette coopération, ils prendront autant que possible des décisions concrètes en vue de combattre les différentes formes de pollution, et ils éviteront notamment que les trois pays partenaires ne portent mutuellement atteinte à leur environnement par la pollution franchissant les frontières. En outre, les Gouvernements attachent une grande importance aux programmes des Communautés européennes en matière d'environnement, et ils en entreprendront autant que possible l'étude en commun. En vue de la réalisation des objectifs, le principe du stand still notamment sera élaboré. Avant la fin de l'année, le Comité de Ministres arrêtera, sur proposition des Ministres responsables, un programme d'action pour l'exécution des objectifs communs. A cet effet, on arrêtera notamment une procédure de consultation préalable pour les cas prévisibles de pollution franchissant les frontières.

La Conférence intergouvernementale a décidé de promouvoir la coordination de l'aménagement territorial. A cet effet, on établira un plan structurel global pour le territoire du Benelux, et on préparera des esquisses structurelles pour les régions frontalières.

Les pays du Benelux tireront ensemble le meilleur profit possible de leur situation géographique au point de vue des communications. Les principes de la politique à suivre en la matière seront formulés à la lumière des résultats de l'enquête sur les développements des communications et des transports à prévoir à moyen terme dans le territoire du Benelux.

B. Politiques économiques, financières et sociales

En ce qui concerne la politique industrielle, des arrangements ont été conclus qui doivent conduire à des politiques aussi coordonnées que possible. L'attention porte également sur l'étude de la politique régionale, en tenant compte des besoins particuliers dans diverses régions. Les efforts tendront à coordonner les politiques de développement dans les régions frontalières communes.

La Conférence a consacré une attention particulière à la situation économique préoccupante à laquelle la communauté internationale doit faire face. Elle a décidé que les pays du Benelux s'emploieront vigoureusement, par des concertations étroites à la C. E. E. et dans les organisations internationales existantes, à réaliser une politique axée sur l'expansion et le plein emploi et permettant en même temps d'ouvrir des perspectives de juguler progressivement l'inflation. La coordination des politiques écono-

mique, financière et sociale visera entre autres au maintien de la libre circulation des marchandises, des capitaux et des services, telle qu'elle est réalisée dans le Benelux et les Communautés européennes.

Les Gouvernements considèrent que l'objectif général de la coordination des politiques sociales consiste à tendre vers le plein emploi, l'amélioration de la qualité de la vie de l'homme au travail, une bonne organisation sociale du travail et une protection efficace par la sécurité sociale.

C. Action vers l'extérieur

La Conférence s'est particulièrement attachée à la position des pays du Benelux dans les concertations internationales.

Les Gouvernements ont exprimé leur ferme volonté de défendre des intérêts communs par des contacts étroits entre eux et de mettre en concordance leurs points de vue dans tous les domaines importants. Ils ont concrétisé ce dessein dans une déclaration spécifique.

D. Formalités aux frontières intérieures

La Conférence a consacré une attention toute particulière à la suppression des formalités fiscales en matière d'accises et de T.V.A. subsistant aux frontières intérieures du Benelux.

Les Gouvernements ont constaté avec satisfaction que, depuis la précédente Conférence intergouvernementale, la Convention portant unification des droits d'accise a pu être signée. En ce qui concerne l'adaptation de cette convention, qui s'est avérée nécessaire, on a pu constater que les points de vue des Gouvernements en la matière se sont fort rapprochés.

Les Ministres des Finances et des Affaires économiques se proposent de régler les derniers points de divergence en janvier 1976. En janvier sera aussi fixée la date d'entrée en vigueur simultanée de la Convention portant unification des droits d'accise et de la Convention relative à l'unification du territoire Benelux en matière d'accises.

Les Gouvernements ont confirmé la décision des conférences précédentes de supprimer les formalités en matière de TVA aux frontières intérieures. En ce qui concerne l'exécution pratique du programme d'action en vue de la suppression de ces formalités, les Ministres compétents feront rapport dans le courant du premier semestre de 1976.

Les Ministres des Finances marquent leur accord de principe pour renoncer le plus rapidement possible, à la perception de la TVA à l'importation de biens qui ont été achetés par des particuliers dans un pays partenaire et dont la valeur n'excède pas F 10 000 ou f 690 par personne.

E. Méthode de travail

La Conférence a pris les mesures nécessaires pour adapter le rôle et les méthodes de travail des organes du Benelux aux impératifs définis dans les décisions de la Conférence intergouvernementale. Le Secrétariat général sera mis en mesure, parallèlement au

Collège d'impulsion, de prendre toutes les initiatives qu'il juge utiles à l'exécution du Traité et des décisions de la Conférence intergouvernementale. Le mandat du Collège d'impulsion est renouvelé jusqu'au 1^{er} janvier 1977.

Désormais, les avis du Collège d'impulsion, éventuellement accompagnés d'un commentaire du Co-

mité de Ministres, seront transmis dans les deux mois au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux et au Conseil consultatif économique et social.

Les décisions de la présente Conférence intergouvernementale seront transmises au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux et au Conseil consultatif économique et social.

Décès du Général Franco

A l'occasion du décès du Général Franco, Son Altesse Royale le Grand-Duc a adressé le 20 novembre 1975 un *télégramme de condoléances* à Son Altesse Royale le Prince d'Espagne.

Monsieur Gaston Thorn a envoyé le même jour, en sa qualité de Président du Gouvernement, un télégramme au Premier Ministre d'Espagne. Il a fait parvenir en outre en sa qualité de Ministre des Affaires Etrangères un télégramme de condoléances au Ministre des Affaires Etrangères d'Espagne. Nous reproduisons ci-après le texte de ces trois télégrammes :

Son Altesse Royale le Prince d'Espagne
Palais de la Zarzuela, Madrid

La Grande-Duchesse se joint à moi pour adresser à Votre Altesse Royale ainsi qu'au peuple espagnol nos sentiments de condoléances à l'occasion du décès du Général Franco, Chef d'Etat espagnol. En cette circonstance nous formons, avec le Gouvernement luxembourgeois et avec tous nos compatriotes, des vœux fervents de bonheur et de prospérité pour l'avenir du peuple espagnol.

Jean

Son Excellence
Monsieur Carlos Arias Navarro
Premier Ministre d'Espagne, Madrid

A l'occasion du décès du Général Franco je Vous exprime mes condoléances en même temps que mes vœux sincères pour un avenir heureux pour l'Espagne et le peuple espagnol.

Gaston Thorn,
Président du Gouvernement,
Ministre d'Etat
du Grand-Duché de Luxembourg

Son Excellence
Monsieur Pedro Cortina Mauri
Ministre des Affaires Etrangères d'Espagne,
Madrid

Apprenant le décès du Général Franco je vous exprime mes condoléances en même temps que mes vœux très sincères pour l'avenir de votre pays et pour celui de ses relations avec les pays de l'Europe à laquelle il appartient. J'associe à ces vœux mes meilleurs sentiments pour l'avenir du peuple espagnol.

Gaston Thorn
Ministre des Affaires Etrangères
du Grand-Duché de Luxembourg

En sa qualité de Président de l'Assemblée Générale de l'ONU, Monsieur Gaston Thorn a adressé le télégramme suivant à Son Altesse le Prince d'Espagne :

Son Altesse le Prince d'Espagne
Juan Carlos de Bourbon

Je voudrais, au nom de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies, exprimer à Votre Altesse et, à travers elle, au peuple espagnol toutes mes condoléances à l'occasion du décès du Général Franco, chef de l'Etat espagnol. Je forme pour l'Espagne et son peuple, en cette période difficile de leur histoire, des vœux sincères de paix et de prospérité.

Gaston Thorn
Président de l'Assemblée Générale
de l'Organisation des Nations Unies

A l'occasion du décès du Général Franco une *déclaration* de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a été publiée. Voici le texte de cette déclaration :

« Personne ne niera, maintenant qu'il a disparu, que le Général Franco a eu un destin exceptionnel. Pendant près de quarante années, il a dirigé son pays et cela, au cours d'une période particulièrement critique. Il va sans dire que même après sa mort, son ombre s'étend encore sur sa patrie. Voilà qui est exceptionnel.

Pendant trente années, il a été un des symboles des régimes autoritaires.

Les nations et les hommes ont ainsi eu le temps de se faire un jugement sur la personne du Général Franco et sur sa façon de gouverner. Renouveler maintenant, à l'heure de sa mort, un tel jugement, n'apporterait aucun élément nouveau à l'histoire.

Mais en cette heure, notre souci va plutôt vers l'Espagne qui est en train de chercher sa voie et sa place au sein de l'Europe.

Notre regard se tourne donc plus vers l'avenir que vers le passé. L'Espagne se trouve à un tournant important de son destin, un tournant qui, nous l'espérons, lui permettra d'atteindre avec le moins de remous possibles, les structures d'une société démocratique et pluraliste.

Notre vœu le plus ardent est que l'Espagne, guidée par le Roi Juan Carlos, retrouve maintenant son unité pour le bien des hommes qui y vivent et y travaillent et pour le bien de l'Europe communautaire et de l'occident tout entier.

Nouvelles diverses

Visites à Luxembourg

Du 6 au 8 octobre 1975, une mission économique et financière de l'Union de la Presse quotidienne économique, industrielle et financière de Belgique a effectué un voyage d'études au Grand-Duché de Luxembourg. Au cours de cette visite les participants ont entendu un exposé de Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale, sur la situation économique au Grand-Duché, ainsi qu'un exposé de Monsieur Albert Dondelinger, Commissaire au Contrôle des Banques, sur le thème : Aspects de la place financière de Luxembourg. Ils ont eu également des entretiens avec les membres de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourgeois. Le programme prévoyait en outre des visites auprès des Institutions européennes à Luxembourg, notamment le bureau d'information de la Commission des Communautés, le secrétariat du Parlement européen et la Cour de Justice des Communautés européennes. Les membres de la mission économique et financière ont visité en plus l'usine d'ARBED Esch-Belval, les installations et les studios de Radio-Télé-Luxembourg à la Villa Louvigny. Un programme touristique, comprenant une excursion dans la vallée de la Moselle de Grevenmacher à Stadtbredimus, avec dégustation de vins luxembourgeois, une visite des installations thermales de Mondorf-les-Bains ainsi qu'une réception offerte par l'Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, a clôturé cette visite.

Le 22 octobre 1975, Monsieur S. Pepovski, Ministre du Travail et de la Politique Sociale de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, a fait une visite à Luxembourg au cours de laquelle il a eu des entretiens avec Monsieur Benny Berg, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Monsieur Maurice Thoss, Secrétaire d'Etat. Les entretiens ont porté notamment sur les prévisions de recrutement des travailleurs yougoslaves, la possibilité de formation des travailleurs, le problème de l'éducation des enfants de ces travailleurs ainsi que sur divers aspects de la sécurité sociale.

Le 5 novembre 1975, Monsieur H. O. Vetter, Président de la Confédération européenne des Syndicats et du Deutscher Gewerkschaftsbund, s'est rendu à Luxembourg et a eu des entretiens avec les représentants de la CGT, Monsieur Mathias Hinterscheid et Monsieur Roby Meis.

Le 6 novembre 1975, Monsieur Michel Rocard, secrétaire national du parti socialiste français, a rencontré à Luxembourg les membres du Centre de recherche et d'études socialistes ainsi que du groupe parlementaire et du bureau du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois.

Les 18 et 19 novembre 1975, Monsieur le Dr. Hans Friderichs, Ministre de l'Economie de la Répu-

blique Fédérale d'Allemagne, s'est rendu à Luxembourg pour une visite de travail au cours de laquelle il a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, et avec Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale.

Relations internationales

Répondant à l'invitation de Monsieur Gerald Ford, Président des Etats-Unis d'Amérique, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, s'est rendu le 12 novembre 1975 à Washington pour une visite de travail. Les entretiens politiques des deux hommes d'Etat ont porté sur des questions bilatérales ainsi que sur des problèmes internationaux intéressant le Grand-Duché de Luxembourg et les Etats-Unis d'Amérique. Monsieur Thorn s'est rendu à Washington depuis New York, où il présidait la trentième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Monsieur Benny Berg, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale et Monsieur Maurice Thoss, Secrétaire d'Etat, ont pris part le 5 novembre 1975 à Venise à une réunion informelle du Conseil des Ministres européens des Affaires Sociales.

Répondant à une invitation de Monsieur Michel Poniatowski, Ministre d'Etat et Ministre de l'Intérieur de France, Monsieur Joseph Wohlfart, Ministre de l'Intérieur, s'est rendu les 20 et 21 novembre 1975 à Paris pour participer à une réunion des Ministres responsables des collectivités locales des pays membres du Conseil de l'Europe. Le but de cette réunion était de permettre aux Ministres de confronter pour la première fois les problèmes que les collectivités locales et régionales rencontrent dans leurs pays respectifs et les solutions trouvées ou envisagées à propos de deux aspects majeurs de l'administration dans les pays d'Europe : L'évolution des structures institutionnelles locales face à leurs missions et L'évolution du cadre et des moyens de l'administration locale. Les Ministres ont également abordé les problèmes de la coopération des collectivités locales à l'échelle européenne. Les Ministres sont convenus de se réunir périodiquement dans le cadre d'une conférence européenne permanente afin de poursuivre l'échange d'expériences et d'opinions qu'ils ont entamé ainsi que leur effort pour s'accorder sur une certaine concordance dans l'évolution des structures locales.

Le 10 octobre 1975 s'est déroulée au bâtiment Schuman à Luxembourg la 4^e rencontre des parlementaires de la grande région Lorraine-Luxembourg-Sarre-Palatinat occidental-Trèves.

La Commission Régionale Sarre-Lorraine-Luxembourg-Rhénanie/Palatinat s'est réunie le 23 octobre 1975 à Sarrebruck sous la présidence de Monsieur Tholl, représentant permanent du Ministre de l'Éco-

nomie de la Sarre, président de la délégation Sarre-Rhénanie/Palatinat. La délégation lorraine était présidée par M. Pontal, Préfet de la Région de Lorraine, la délégation luxembourgeoise par Monsieur Ley, Conseiller de Gouvernement.

En octobre 1975, une délégation de la *Chambre des Députés*, conduite par Monsieur le Président René Van den Bulcke, a effectué une visite à Paris sur l'invitation de la section française de l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française.

Par arrêté grand-ducal du 19 octobre 1975, Monsieur Edouard Molitor, Conseiller de Légation en service ordinaire, a été nommé Chef de la Mission diplomatique luxembourgeoise auprès du *Saint-Siège*. Le 20 novembre 1975 Monsieur Molitor a été reçu en audience par le Pape Paul VI et lui a remis ses lettres d'accréditation.

Le 24 novembre 1975 a été signée à Trèves une *Convention* entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre portant nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux frontalières de leur souveraineté commune. La Convention s'applique à la Moselle à partir de Schengen jusqu'à Wasserbillig, à la Sûre de l'embouchure de l'Our jusqu'à l'embouchure dans la Moselle, à l'Our de l'embouchure du ruisseau dit « Riebach » jusqu'à l'embouchure dans la Sûre. L'article 3 de la Convention stipule qu'un permis de pêche est requis pour l'exercice de la pêche dans les eaux frontalières. Ce permis de pêche est délivré par les autorités nationales compétentes et est valable pour tous les cours d'eau énumérés. Par l'article 6 de la Convention est créée une commission commune de la pêche qui se compose de neuf membres, dont trois sont désignés par le Luxembourg, trois par le Land Rhénanie-Palatinat et trois par le Land de la Sarre. Par l'article 7 les parties contractantes s'engagent à surveiller la pêche dans les eaux frontalières. La Convention a été signée par Monsieur Joseph Wohlfart, Ministre de l'Intérieur, pour le Grand-Duché de Luxembourg; par Monsieur Otto Meyer, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de l'Environnement, pour le Land de Rhénanie-Palatinat, et par Monsieur le Dr. Erwin Sinnwell, Ministre de l'Economie, des Transports et de l'Agriculture pour le Land de la Sarre.

Le 27 novembre 1975 le Ministère des Affaires étrangères a publié le communiqué suivant concernant les relations diplomatiques avec le *Népal* : « Désireux de développer les relations entre leurs pays, le Gouvernement du Royaume de Népal et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ont décidé d'établir des relations diplomatiques entre les deux pays au niveau d'Ambassades. Le Gouvernement du Royaume de Népal et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ont la conviction que les relations sur tous les plans se développeront chaque jour davantage entre les deux pays. »

Le 29 décembre 1975 le Ministère des Affaires Étrangères a publié le communiqué suivant concernant les relations diplomatiques avec le *Nigéria* : « Le Gouvernement de la République Fédérale du Nigéria et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg sont convenus d'établir des relations diplomatiques au niveau d'Ambassades. La convention prend effet à partir du 29 décembre 1975. Elle a pour but de renforcer les relations et de développer à l'avenir la coopération entre le Nigéria et le Luxembourg. » Ce communiqué a été publié simultanément au Nigéria et au Grand-Duché de Luxembourg.

Conférence Nationale de l'Immigration

Le Comité de Coordination nommé par la première séance plénière de la Conférence Nationale de l'Immigration, qui s'est tenue à Luxembourg le 22 mars 1975, s'est réuni le 25 novembre 1975 sous la présidence de Monsieur le Secrétaire d'Etat Maurice Thoss pour préparer la 2^e Assemblée plénière de cette Conférence, fixée au 17 janvier 1976.

L'ordre du jour de cette réunion comprenait les points suivants : Premier compte-rendu des résultats de l'enquête sociologique sur les problèmes de l'immigration au Luxembourg par l'Institut de recherche de l'Université de Grenoble; premier bilan des travaux des trois commissions spéciales instituées par la séance plénière : a) les conditions de travail de l'immigrant, b) les conditions de vie, c) l'éducation, la vie socio-culturelle et les loisirs; préparation de la prochaine séance plénière de la Conférence Nationale de l'Immigration.

25^e anniversaire de l'Accord culturel anglo-luxembourgeois

Pour commémorer le 25^e anniversaire de l'*Accord culturel anglo-luxembourgeois*, les Gouvernements luxembourgeois et britannique ont présenté, par l'intermédiaire du Département des Affaires Culturelles et du British Council, un programme de manifestations artistiques et culturelles qui s'est étendu du mois d'avril à la fin de l'année. L'anniversaire fut officiellement célébré par une séance académique qui eut lieu le 10 octobre 1975 au Grand Auditorium de Radio-Télé-Luxembourg en présence de S.A.R. le Prince Héritier, du Ministre d'Etat, Monsieur Gaston Thorn, de l'Evêque de Luxembourg, Mgr Jean Hengen et de nombreuses personnalités du monde diplomatique, politique et culturel. Au programme de cette séance académique : une allocution d'ouverture et un bref historique des 25 années de l'accord culturel par Monsieur René Schaaf, président luxembourgeois de la commission mixte de l'accord culturel entre la Grande-Bretagne et le Luxembourg; une allocution de Monsieur Roy Hattersley MP, Minister of State at the Foreign and Commonwealth Office; enfin l'allocution de clôture par Monsieur René Schaaf. L'encadrement musical de la séance académique a été assurée d'une façon brillante par M^{lle} Pyta Shragger, pianiste anglaise résidant à Bruxelles, qui interpréta diverses œuvres de Chopin. Avec Monsieur Pierre Nimax, chef de la Musique Militaire, M^{lle} Shragger interpréta la danse russe de Petrouchka

de Stravinsky et enfin le Quatuor Vocal de Luxembourg, se composant de MM. Eugène Bley, Nico Hames, Laurent Koster et Guill Schmitz, interpréta des œuvres de Fr. Schubert, A. E. Grétry, P. Nimax, Kan Ishii et Th. Morley.

Dans le cadre du 25^e anniversaire de l'Accord culturel anglo-luxembourgeois le Ballet Rambert présenta son spectacle les 10 et 11 octobre au Nouveau Théâtre à Luxembourg et le 12 octobre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette. Le 29 octobre le pianiste anglais John Clegg donna un récital au théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette. Un concert du Brass Band du Conservatoire de Musique d'Esch-sur-Alzette eut lieu le 28 novembre 1975 au Centre Omnisport de Differdange avec le concours de deux solistes britanniques : Trevor Groom (euphonium) et James Watson (cornet).

Dans une brochure contenant le programme des festivités à l'occasion du 25^e anniversaire de l'Accord culturel anglo-luxembourgeois se trouvent des préfaces de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et de Monsieur Harold Wilson, Premier Ministre du Royaume Uni. Nous reproduisons ci-après la préface de Monsieur *Gaston Thorn*, Ministre des Affaires Etrangères :

En signant l'accord culturel voici un quart de siècle, les Gouvernements du Royaume-Uni et du Grand-Duché de Luxembourg ont voulu étendre au plan culturel la coopération qu'ils avaient précédemment pu établir entre eux par leur participation commune à plusieurs organisations internationales créées après la seconde guerre mondiale.

Les accords culturels que les pays membres de l'UEO ont à l'époque conclus entre eux, en vertu précisément du Traité de Bruxelles, avaient pour but « d'amener leurs peuples à une compréhension plus approfondie des principes qui sont à la base de leur civilisation commune et pour développer leurs échanges culturels ».

Le Gouvernement luxembourgeois est convaincu que, en ce qui concerne le Luxembourg et le Royaume Uni, ces buts ont pu être atteints dans une très large mesure grâce aux échanges qui ont été réalisés en vertu de l'accord culturel de 1950. S'il est vrai que le Luxembourg apparaît très souvent, par la force des choses, comme le bénéficiaire privilégié de ces échanges, il n'en reste pas moins que l'application de l'accord culturel a été profitable pour chacune des deux parties. C'est ainsi que le Luxembourg a pu envoyer un nombre appréciable de ses ressortissants compléter leurs études dans les universités britanniques; d'autre part, les Luxembourgeois ont eu la chance de pouvoir apprécier chez eux de prestigieux ensembles musicaux et artistiques du Royaume-Uni et admirer les expositions de très haute qualité organisées par la partie britannique. Inversement le Royaume-Uni a accueilli les représentants les plus qualifiés de la vie culturelle luxembourgeoise. Et comment ne pas mentionner ici la prodigieuse expansion au Luxembourg durant les vingt-cinq dernières années, de l'étude de la langue anglaise.

En célébrant le 25^e anniversaire de la signature de l'accord culturel par des manifestations particulière-

ment brillantes, les deux Gouvernements entendent exprimer leur volonté commune de continuer à développer et renforcer la coopération dans le domaine culturel qu'ils ont instaurée de façon officielle le 27 juin 1950.

Le peuple et le Gouvernement luxembourgeois ont salué avec chaleur le résultat du référendum du 5 juin 1975 par lequel le peuple britannique a décidé de lier son sort, de façon définitive, à celui des Communautés Européennes. Après cette décision les deux Gouvernements, loin de relâcher dans leurs efforts, devront au contraire plus que jamais s'employer à rapprocher encore davantage les peuples britannique et luxembourgeois.

Après 25 ans de bon fonctionnement, l'accord culturel de 1950 garde ainsi toute sa signification et valeur.

Inauguration d'une stèle en l'honneur de la 28^e US Infantry Division à Wiltz

Le 4 octobre 1975 Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, a dévoilé à Wiltz en présence du Général Daniel B. Strickler une stèle à la mémoire des soldats de la 28^e U. S. Infantry Division. C'est par les soldats de cette division que la ville de Wiltz a été libérée le 10 septembre 1944. Les mêmes troupes, sous le commandement du lieutenant-colonel Daniel B. Strickler, ont défendu la ville du 16 au 19 décembre 1944 lors de l'offensive Rundstedt.

A l'occasion de la cérémonie commémorative Monsieur Emile Krieps a remis au Général Strickler la Croix de Guerre. Des discours furent prononcés par Monsieur J. Schweig, secrétaire des Amis de la Féerie du Genêt, section Musée de la Bataille des Ardennes de Wiltz, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, ainsi que par le Général Daniel B. Strickler. Nous reproduisons ci-après un extrait du discours de M. Emile Krieps, Ministre de la Force Publique :

« C'est un grand honneur pour nous, de pouvoir souhaiter aujourd'hui la bienvenue au Général Strickler qui, de nos jours, compte parmi les vétérans les plus méritants. Mon Général, c'est avec un grand plaisir que je vous remets la haute distinction que notre Grand-Duc a bien voulu vous accorder. En mon nom personnel, et en celui du Gouvernement luxembourgeois, je vous félicite bien cordialement pour cette distinction bien méritée. Votre grand pays peut être fier de vous.

A différents niveaux de la guerre, les Wiltzois se sont distingués par leur ténacité et leur résistance vis-à-vis de l'opresseur. Ceci fut notamment le cas en octobre 1941, lorsque les nazis essayaient, par le truchement d'un référendum, de faire voter les Luxembourgeois pour un rattachement au Reich. Une autre fois, fin août 1944, Wiltz montrait son vrai visage en déclenchant une grève pour protester contre l'enrôlement de force de nos enfants luxembourgeois. Nos héros qui s'opposèrent furent anéantis par l'oppresseur et sacrifièrent leur vie pour la patrie. Le « Monument national de la Grève » témoigne de leur courage et de leur esprit patriotique. Il n'est que

logique que la population wiltzoise désire honorer la mémoire des soldats américains qui ont laissé leur vie sur les territoires environnants pour permettre de rétablir et de sauvegarder la paix à travers le monde. Le Gouvernement luxembourgeois sait infiniment gré aux responsables du « Musée de la Bataille des Ardennes » d'avoir — grâce à leur initiative et à leur dévouement — rendu possible l'érection de la stèle commémorative que nous allons dévoiler dans quelques instants. Que cette cérémonie soit une nouvelle preuve des sentiments amicaux qui lient depuis de longues années les Luxembourgeois aux Américains. »

Conférence sur la coopération économique internationale à Paris

Du 16 au 19 décembre 1975 s'est tenue à Paris la *Conférence sur la coopération économique internationale* au niveau ministériel, conformément aux dispositions arrêtées lors de la réunion préparatoire du 13 au 16 octobre 1975 à Paris. 27 pays participaient à cette conférence qui a eu lieu sous la présidence du Canada et du Venezuela. La Communauté Européenne en tant que telle était représentée par une délégation unique, le Royaume-Uni ayant finalement renoncé à une représentation distincte. Cette renonciation était l'aboutissement de discussions menées lors de la réunion du « conseil européen » de Rome des 1^{er} et 2 décembre 1975. La position de la Communauté Européenne a été exposée par M. Mariano Rumor, ministre italien des Affaires Etrangères, président en exercice du Conseil européen, et par M. François-Xavier Ortoli, président de la Commission des Communautés Européennes. M. James Callaghan, ministre des Affaires Etrangères du Royaume-Uni, et M. Marcel Mart, ministre luxembourgeois de l'Economie nationale et de l'Energie, ont également pris la parole, conformément à ce qui avait été convenu lors du conseil européen de Rome. On trouvera ci-après les passages essentiels du *discours de M. Marcel Mart* :

La conférence doit dégager les moyens permettant de sauvegarder le potentiel économique et industriel des autres, et cela compte tenu de la nécessité d'assurer une meilleure répartition des revenus de tous.

En raison de l'interdépendance qui existe entre les pays représentés ici, notre responsabilité est également collective. Au courant des mois à venir, nous aurons tous à faire preuve de bonne volonté, de compréhension et d'imagination. Ce n'est qu'à ce prix que le grand dialogue qui débute aujourd'hui sera fructueux. Le bon fonctionnement de l'économie mondiale et un développement économique respectant les intérêts de tous, pays industrialisés et pays en voie de développement, exigent que nous parvenions, à travers une information réciproque, à une évaluation en commun et une identification des problèmes énergétiques essentiels, à l'élaboration de formules concrètes de coopération internationale, et surtout à une meilleure utilisation de l'ensemble des ressources qui sont disponibles ou qui le deviendront.

L'exploitation et le commerce international des matières premières devraient pouvoir être conçus en

sorte que disparaissent ou soient évitées les tensions et distorsions qui — sans une entente à l'échelle internationale — menaceraient le nécessaire équilibre entre les différentes catégories d'intérêts en présence.

Tous ceux engagés dans les travaux de cette conférence partageront sans doute le souci primordial de faire en sorte que les pays en développement, et tout particulièrement les plus démunis parmi eux, puissent participer dans une mesure croissante à une expansion mieux équilibrée que par le passé.

Dans le domaine financier, enfin, un certain nombre d'arrangements internationaux ont été élaborés déjà, ou sont en voie d'élaboration dans d'autres enceintes internationales. Notre conférence pourra utilement contribuer à la réflexion dans ce domaine par une appréciation judicieuse des implantations financières qui découlent de l'ensemble de nos efforts.

La Communauté économique européenne est prête à assumer ses responsabilités en la matière.

Cour de Justice des Communautés Européennes

La Cour de Justice des Communautés Européennes a élu pour une durée d'un an, à partir du 7 octobre 1975, M. R. Monaco président de première chambre et M. H. Kutscher président de la deuxième chambre. M. H. Mayras a été élu premier avocat général pour la même période. En conséquence, au 31 décembre 1975, la composition de la Cour a été la suivante : Président : M. Robert Lecourt; premier avocat général : M. Henri Mayras; première chambre : président : M. R. Monaco, juges : MM. A. Donner, J. Mertens de Wilmars, A. O'Keefe, avocats généraux : MM. J.-P. Warner, G. Reischl; deuxième chambre : président : M. H. Kutscher, juges : MM. P. Pescatore, M. Soerensen, Lord A. J. Mackenzie Stuart, avocats généraux : MM. H. Mayras, A. Trabucchi; greffier : M. Albert Van Houtte.

Conseil des Communautés Européennes

A la suite des exécutions en Espagne, le Conseil des Communautés Européennes, faisant sienne la position déjà exprimée par le Parlement Européen et par la Commission des Communautés Européennes, a constaté lors de la réunion tenue le 6 octobre à Luxembourg, réunissant les ministres des Affaires Etrangères, qu'« au stade actuel, les négociations entre la CEE et l'Espagne ne peuvent pas être reprises ».

Dans un communiqué de presse conjoint publié à Luxembourg le 7 octobre 1975 à l'occasion de la rencontre entre le Conseil des Communautés Européennes et les représentants du Gouvernement portugais, M. Ernesto Melo Antunes, Ministre des Affaires Etrangères et M. Jorge Campinos, Ministre du Commerce extérieur, les deux parties ont fait savoir que la Communauté européenne accorde au Portugal une aide financière d'urgence, 150 millions d'UC sous forme de prêts, et prend des mesures pour la négociation d'un approfondissement de l'accord de 1972 avec ce pays.

La 361^e session du Conseil des Communautés Européennes eut lieu le 13 octobre 1975 à Luxembourg.

Au cours de cette session qui était présidée par Monsieur Adolfo Battaglia, sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères italien, et à laquelle assistait du côté luxembourgeois Monsieur *Gaston Thorn*, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, les thèmes suivants furent discutés : aides financières et techniques de la Communauté en faveur des pays en voie de développement non associés, suite à donner à la Conférence mondiale de l'alimentation, mise en œuvre de la résolution sur l'harmonisation et la coordination des politiques de coopération au développement au sein de la communauté.

La 362^e session, sous la présidence de M. Giovanni Marcora, Ministre de l'Agriculture de la République italienne, et à laquelle participaient du côté luxembourgeois M. *Jean Hamilius*, Ministre de l'Agriculture, et M. *Albert Berchem*, Secrétaire d'Etat, fut consacrée aux points suivants : accords commerciaux à long terme, produits laitiers, beurre de la Nouvelle Zélande, marché des pommes, livre irlandaise et livre anglaise, secteur du vin, marché du houblon, secteur du sucre.

Le 15 octobre 1975 eut lieu la 363^e session, sous la présidence de M. Mario Martinelli, Ministre des Transports et de l'Aviation civile de la République italienne, et à laquelle participait du côté luxembourgeois M. *Marcel Mart*, Ministre de l'Economie nationale, des Transports et de l'Energie, fut consacré aux thèmes suivants : développement de la politique commune des transports, heure d'été, la batellerie en trafic international, transports internationaux par route.

La 364^e session eut lieu le 16 octobre 1975 sous la présidence de M. Mario Pedini, Ministre de la Recherche Scientifique de la République italienne. Cette session, à laquelle assistaient du côté luxembourgeois M. *Joseph Barthel*, commissaire du Gouvernement pour la protection des Eaux, et M. *Paul Peeters*, représentant permanent adjoint auprès des Communautés Européennes, était consacrée aux problèmes de l'environnement.

La 365^e session eut lieu les 29 et 30 octobre 1975 sous la présidence de M. Giovanni Marcora, Ministre de l'Agriculture de la République italienne. Lors de cette session, à laquelle assistaient du côté luxembourgeois M. *Jean Hamilius*, Ministre de l'Agriculture, et M. *Albert Berchem*, Secrétaire d'Etat, le Conseil a procédé à un débat large et constructif sur l'ensemble des questions ayant trait à l'équilibre des marchés, aux problèmes concernant la productivité et les revenus agricoles, à l'unicité du marché, au coût de la politique agricole ainsi qu'aux problèmes spécifiques des différents produits agricoles.

Convention relative au brevet communautaire

Du 17 novembre au 15 décembre 1975 s'est déroulée à Luxembourg la conférence finale sur le brevet communautaire. Les neuf Etats membres et la Commission des Communautés Européennes participaient à cette conférence. Le 15 décembre, les représentants

des Etats membres ont signé la convention. La délégation luxembourgeoise était conduite par le ministre des Affaires économiques, Monsieur *Marcel Mart*, qui avait été nommé premier Vice-Président de la conférence. La conférence de Luxembourg a mis un point final aux travaux visant à créer un droit européen des brevets, travaux qui avaient débuté en 1959 entre les Six, et qui avaient repris en 1969 après une interruption de quatre ans. Pour les Etats membres de la Communauté, cette convention constitue le complément indispensable de la première convention sur la délivrance de brevets européens (convention sur le brevet européen), signée à Munich en 1973 par 16 Etats européens. Grâce à cette première convention, l'Office Européen des Brevets, dont l'ouverture est prévue pour 1977, délivre des brevets européens qui, en principe, à partir de leur délivrance, sont soumis dans les Etats signataires de la convention de Munich aux réglementations nationales de chacun des Etats signataires dans lesquels ils sont valides. Afin de garantir que le brevet européen est soumis, après sa délivrance, aux mêmes réglementations dans tous les Etats membres de la Communauté, la convention sur le brevet communautaire institue un droit des brevets unitaire. Ce brevet communautaire a, dans tous les Etats membres le même effet en ce qui concerne l'exercice des droits qui lui sont attachés; il ne peut, en principe, être transféré ou annulé que globalement. La convention sur le brevet communautaire a permis de créer, dans un secteur important du droit communautaire, une législation unitaire pour la Communauté qui permet aux inventeurs d'obtenir, grâce à une demande unique, un brevet valide dans l'ensemble de la Communauté et ayant les mêmes effets juridiques dans tous les Etats membres. Relevons que les participants à la conférence sur le brevet communautaire ont été reçus le 15 décembre au Palais par le Grand-Duc.

Banque Européenne d'Investissement

Au cours des mois d'octobre, de novembre et de décembre 1975, la Banque Européenne d'Investissement a accordé de nombreux prêts, notamment à l'Etat danois, pour contribuer au financement d'initiatives industrielles de petite et moyenne dimension dans les régions moins développées du pays, à l'Etat grec pour financer des travaux d'irrigation et de protection contre les crues dans la plaine de Serres en Macédoine, à la Cassa per il Mezzogiorno pour des projets spéciaux concernant l'assainissement du Golfe de Naples et la desserte en eau des Pouilles et de la Basilicate, à la Société Européenne du Gazoduc Est-Ouest pour la pose à travers la Belgique d'un gazoduc à haute pression, au National Water Council pour l'approvisionnement en eau du nord-est de l'Angleterre, à la British Steel Corporation pour l'installation de nouvelles lignes dans le complexe de revêtement de tôles à Shotton, au South of Scotland Hydro-Electric Board et au North of Scotland Hydro-Electric Board pour des lignes à haute tension en Ecosse, aux Chemins de Fer Britanniques pour la construction de wagons spéciaux destinés au transport de charbon, au Shetland Islands Council pour la construction d'un port pétrolier à Sullom Voe, à la Caisse Natio-

nale des Télécommunications à Paris pour l'amélioration des télécommunications en Bretagne, au Finansieringsinstituttet for Industri og Handvaerk A/S, Danemark, pour le financement d'initiatives industrielles de petite ou moyenne dimension dans les régions moins développées du Danemark.

Parlement Européen

Le Parlement Européen a tenu une session à Luxembourg du 10 au 15 novembre 1975. Lors de cette session M^{lle} Colette Flesch a présenté au nom de la commission des budgets le rapport sur la section I — « Assemblée », la section II — « Conseil » et la section IV — « Cour de Justice » du projet de budget général des Communautés Européennes pour l'exercice 1976. Monsieur *Willy Dondelinger* a présenté au nom de la commission des affaires sociales et du travail le rapport sur la proposition de la Commission des Communautés Européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 1612/68 en ce qui concerne l'extension des droits syndicaux en faveur des travailleurs qui se déplacent à l'intérieur de la communauté. Au nom de la commission de la santé publique et de l'environnement Monsieur *Carlo Meintz* a présenté le rapport sur la proposition de la Commission des Communautés Européennes au Conseil relative au programme de recherche pluriannuel 1976-1980 de la Communauté portant sur la « biologie-protection sanitaire ».

Le 12 novembre 1975 le *Grand-Duc et la Grande-Duchesse* ont été les hôtes de Monsieur *Georges Spénale*, Président du Parlement Européen, à l'occasion d'un dîner offert à leur honneur dans les salons présidentiels du Bâtiment Robert Schuman à Luxembourg. Le couple grand-ducal fut accueilli en haut du perron du bâtiment Robert Schuman par le président et Madame Spénale. Dans les salons présidentiels les membres du bureau du Parlement européen, les présidents des groupes politiques ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires furent présentés au Grand-Duc et à la Grande-Duchesse. Nous reproduisons ci-après le texte des discours prononcés à la fin du dîner par le Président Spénale et par le Grand-Duc.

*Discours de Monsieur Georges Spénale,
Président du Parlement Européen*

Altesses Royales,

C'est un très grand honneur pour nous de Vous accueillir, au nom du Parlement Européen, en ce bâtiment qui porte le nom d'un homme né au Grand-Duché, à Clausen, et qui devint l'un des plus illustres pionniers de la construction européenne : Robert Schuman.

Nous sommes très heureux d'y souhaiter la bienvenue au souverain de l'Etat qui depuis 1952 abrite notre Administration et d'adresser à Madame la Grande-Duchesse nos hommages les plus respectueux.

Je me réjouis aussi de pouvoir également accueillir à cette occasion le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Van den Bulcke, et Messieurs les

Ministres Vouel, Wohlfart et Hamilius. Et si je regrette que Monsieur le Premier Ministre Thorn ne puisse être aujourd'hui avec nous, je me réjouis par contre de la cause de cet éloignement puisqu'il préside en ce moment la plus haute tribune de ce temps : l'Assemblée générale des Nations Unies, ce qui montre le rayonnement du Luxembourg et la dimension internationale de ses dirigeants.

Et moi-même qui connais assez bien, après 12 ans, le personnel de notre maison, n'ai-je pas choisi pour diriger mon Cabinet le plus haut fonctionnaire luxembourgeois du Parlement qui m'est à la fois un précieux collaborateur et un ami véritable : Monsieur René Bruch.

Je veux enfin exprimer mes sentiments bien cordiaux de notre gratitude au bourgmestre de la ville de Luxembourg, Mademoiselle Colette Flesch, que tous au Parlement Européen connaissent bien et à laquelle nous devons tant.

Altesses Royales,

Par-delà l'honneur et le plaisir de cette rencontre, qu'il me soit permis d'interpréter votre présence parmi nous comme une nouvelle marque particulièrement éclatante de l'attachement du Grand-Duché et du peuple luxembourgeois à la construction et au développement d'une Europe démocratique et sociale.

Très tôt, en effet, parmi les pays qui l'entourent, le Luxembourg a recherché et favorisé l'association et l'union pacifique des peuples et des Etats en vue de mettre un terme aux luttes fratricides et d'ouvrir une ère nouvelle de solidarité et de paix.

Sur cette voie nous préparons ensemble, pour demain, l'avènement d'une Union Politique européenne.

Me permettrai-je de citer, Monseigneur, les paroles qu'à ce sujet Vous avez Vous-même récemment prononcées :

« Il faut que les responsables politiques respectent pleinement les étapes et les échéances d'une telle union fixées au Sommet de Paris, car avec la jeunesse de nos pays, qui aura à assumer les responsabilités de demain, nous devons mettre tout en œuvre pour réaliser ce grand dessein européen, si nous voulons que notre continent puisse affirmer sa place dans le monde et y parler d'une seule voix. »

Et Vous ajoutiez :

« Cette Union ne doit pas se limiter à une recherche de la prospérité matérielle. Il faut qu'elle soit ouverte dans toutes les directions et comporte notamment la reconnaissance de nos responsabilités envers les pays moins favorisés. »

Je viens d'ailleurs d'apprendre que parmi les neuf Etats membres de la Communauté, le Grand-Duché de Luxembourg sera l'un des premiers à ratifier la Convention de Lomé lors d'une des premières séances de la Chambre en décembre prochain.

On comprendra donc que nous nous réjouissons déjà à la pensée que dès janvier, succédant à une bonne présidence italienne, c'est le Luxembourg qui va assumer la Présidence du Conseil de la Communauté, car nous savons tous que nous pouvons en attendre les meilleures impulsions et les meilleurs

résultats possibles pour notre Communauté et pour tous ceux qui au-dedans et au-dehors ont espoir en elle.

Et c'est bien là la preuve que le poids d'un Etat, dans le concert des nations, ne se mesure ni à l'étendue de son territoire, ni au chiffre de sa population.

Partenaire à part entière des grandes puissances dans l'OTAN, le Grand-Duché a toujours apporté une contribution importante surproportionnelle à la construction européenne, en même temps qu'il préservait tout ce qui fait son indépendance et son originalité.

Il nous permet d'entrevoir ce que doit être l'Union Européenne : ni seulement l'Europe des Etats comme aujourd'hui, ni seulement l'Europe des peuples qu'elle deviendra aussi par l'élection de notre Parlement au suffrage universel direct, mais une Europe Démocratique et Sociale, ayant ses fondements et ses appuis à la fois dans les peuples et dans les Etats qu'elle réunit dans le respect de l'originalité et des responsabilités des uns et des autres.

Sur ce, Mesdames et Messieurs, je vous convie de lever vos verres à la santé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et Madame la Grande-Duchesse, à la prospérité du Grand-Duché et au bonheur du peuple luxembourgeois.

Discours de S. A. R. le Grand-Duc

Monsieur le Président,

Nous sommes, la Grande-Duchesse et moi, très touchés des paroles que vous venez de prononcer. Nous vous en remercions bien chaleureusement.

Comme vous avez bien voulu le rappeler, mon pays est depuis longtemps conscient que l'Europe est une nécessité autant qu'un idéal. Notre situation au carrefour de plusieurs civilisations, mais aussi au centre de tant d'affrontements sanglants, nous a convaincus des avantages moraux, humains et matériels que nos Etats tireront d'une Europe intégrée.

Nous sommes heureux de penser que bientôt l'élection du Parlement européen au suffrage universel marquera une étape particulièrement importante sur cette voie.

Assumant ainsi la place et le rayonnement qui lui reviennent, l'Europe pourra remplir son rôle et ses devoirs dans le monde, notamment envers ses associés, envers les Etats membres de la convention de Lomé, et les pays en développement.

Je vous prie de lever votre verre avec moi tout d'abord à la santé du Président du Parlement européen et de Madame Spénale, à tous ceux ensuite, qui comme vous, Madame et Messieurs les membres du Parlement européen, mettent leurs talents et leurs énergies au service de l'Europe. Pour le bonheur et la prospérité des peuples de notre communauté.

La deuxième conférence interparlementaire Communauté européenne — Amérique latine a eu lieu du 19 au 21 novembre 1975 au Bâtiment Robert Schuman à Luxembourg. Lors de la cérémonie d'ouverture, plusieurs personnalités ont pris la parole, notamment Monsieur Georges Spénale, Président du Parlement Européen, Monsieur Luis Leon, Président

en exercice du Parlement latino-américain, Monsieur Jean Hamilius, ministre, représentant Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Madame Colette Flesch, bourgmestre de la Ville de Luxembourg et membre du Parlement Européen.

Une réunion préparatoire à la constitution d'une assemblée consultative de la Convention de Lomé s'est déroulée à Luxembourg les 26 et 27 novembre 1975. A cette réunion participaient des parlementaires des neuf pays de la Communauté européenne et des 49 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la convention de Lomé.

Le 26 novembre, une délégation de parlementaires des pays ACP et de la Communauté Européenne a été reçue au Palais par le Grand-Duc.

OTAN

Pour la première fois dans l'histoire des exercices « REFORGER » (Return Forces to Germany) un élément de l'Armée américaine participant à un exercice de l'OTAN a utilisé le Findel comme aéroport de débarquement. Le 8 octobre 1975 quelque 188 soldats à bord de deux avions C-141 « Starlifter » de l'US Air Force ont débarqué vers 9 heures et ont continué leur voyage par la route à l'aide de moyens de transport civils luxembourgeois vers la République Fédérale d'Allemagne, où ils participaient à des manœuvres en Bavière aux environs de Würzburg. Cette opération a souligné l'appui du Grand-Duché au Traité de l'Atlantique Nord et sa coopération dans le planning des renforts aéroportés mis à la disposition de l'OTAN en cas d'urgence. La Musique Militaire a prêté son concours lors de l'accueil des soldats qui furent salués par Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique. L'Armée luxembourgeoise a servi des rafraîchissements et une collation aux soldats US avant leur départ par route.

Anniversaires et commémorations

Pour rendre hommage aux victimes de la guerre, les membres du Gouvernement et du Collège échevinal de la Ville de Luxembourg se sont rendus le jour de la *Toussaint* au Monument National de la Solidarité luxembourgeoise, au Mausolée et au Monument de la Résistance et de la Déportation 1940-1945 (Croix de Hinzert) au cimetière Notre-Dame à Luxembourg et au cimetière militaire de Hamm pour y déposer des fleurs au nom du Gouvernement et de la Ville de Luxembourg.

A l'occasion de la *Journée des Droits de l'Homme*, le message suivant de Monsieur Gaston Thorn, Président de l'Assemblée générale de l'ONU a été publié le 13 décembre 1975 :

En célébrant cette traditionnelle Journée des droits de l'homme, nous commémorons l'adoption unanime, en 1948, de la Déclaration universelle qui, pour la première fois, définissait les droits essentiels et les libertés fondamentales de l'individu à l'échelle internationale. Adoption unanime : car quel Etat pourrait reconnaître un monde fondé sur l'avertissement de

l'homme, sur la résignation issue du désespoir, sur un silence qui serait celui de l'oppression et non celui de la paix ? Tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, les membres fondateurs comme tous ceux qui sont venus renforcer nos rangs, y ont tour à tour souscrit et se sont engagés à le respecter. Engageons, cependant, de façon bien réfléchie et donc sans passion, une méditation sur la cause de certains échecs, en reconnaissant que, malgré cette unanimité, c'est dans la défense et la promotion des droits de l'individu que notre Organisation a fait les progrès les plus timides et a su s'attirer les accusations les plus virulentes d'immobilisme.

Reconnaissons que notre tâche est, avant même de défendre ces droits, d'abord d'en faire prendre conscience à des êtres humains que des conditions insoutenables de misère physique et morale ont trop souvent placés en deçà de la dignité humaine. Cette dignité, aidons-les tous ensemble à la conquérir, pour le bonheur, le prestige de notre Organisation et l'honneur des nations la composant. Nous devons aussi faire en sorte que la cause des droits de l'homme cesse d'être ce qu'elle a trop souvent été au cours des trente dernières années : rien qu'une arme, parmi d'autres, dans la panoplie des affrontements politiques et idéologiques. Les droits à la liberté, à l'égalité devant la loi, à la liberté de mouvement, de pensée, d'expression, d'association, que proclame la Déclaration universelle, sont les droits de tous les hommes et de toutes les femmes. Les violations de ces droits ne peuvent, au gré des frontières ou des systèmes, devenir ici méprisables, là louables. Le droit de protester contre l'injustice ne doit pas devenir l'apanage des plus forts ou des plus nombreux.

Les Nations Unies devront aider avec une égale vigueur toutes les victimes, condamner avec une même impartialité tous les coupables. Il faudra en somme que s'impose, comme cela s'est fait pour d'autres questions, une notion d'interdépendance morale internationale, sans laquelle l'action des Nations Unies en faveur des droits de l'individu risque de s'enliser dans la propagande et, pire encore, dans l'abstraction, et ce précisément dans un domaine où seul le concret doit compter.

En une année où vient d'être adoptée une Déclaration contre la torture, où l'on prend enfin conscience, avec quel retard et au prix de combien de difficultés, des problèmes relatifs aux droits des femmes, il existe, aussi minces soient-elles, des raisons d'espérer, mais la cause des droits de l'homme est l'une de celles dont il est interdit de désespérer. Engageons-nous donc dans la voie d'une action concrète et concertée, pour ne devoir craindre de voir beaucoup de ceux que nous représentons se détourner d'une organisation où leur dignité pourrait sembler ne devenir qu'une monnaie d'échange dans les tractations entre Etats.

Au cours d'une séance académique au château de Clervaux a été célébré le 20 octobre 1975 le 10^e anniversaire de la création du *parc naturel germano-luxembourgeois*. A cette occasion le diplôme européen a été remis au *parc naturel germano-luxembourgeois*, un diplôme qui n'est décerné qu'à des réserves

naturelles de grande valeur et qui est renouvelable tous les cinq ans. Lors de la séance académique des discours furent prononcés par Monsieur Conrad Schubach, Secrétaire d'Etat de Rhénanie-Palatinat, Monsieur Jos. Wohlfart, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Otto Meyer, Ministre de l'Environnement du Land Rhénanie-Palatinat, Monsieur Ribaut, délégué du Conseil de l'Europe, et Monsieur Georges Wagner, Président du Groupement International des Ardennes et de l'Eifel. Nous reproduisons ci-après des extraits du discours de Monsieur Jos. Wohlfart, Ministre de l'Intérieur :

« C'est la première fois dans l'histoire que nos deux Etats décidèrent en commun de l'aménagement du territoire et créèrent par là une réglementation internationale concernant la conservation de la nature.

Il y a dix ans, le contrat fut ratifié par les deux Etats. Il fut décidé de réaliser un centre récréatif de quelque 70 000 ha, situé équitablement sur les terrains du Grand-Duché et de la R.F.A. Les buts principaux, poursuivis par les gouvernements luxembourgeois et allemand, furent la conservation d'un paysage unique en beauté, de garantir la protection des forêts, la réalisation d'un centre de récréation ouvert à toutes les couches de la population, ainsi que les revendications justifiées de la population vivant dans le parc même, tendant à une amélioration considérable de leur standing vital.

Depuis la création du parc naturel, de nombreuses places de repos et de détente y furent réalisées. De nouveaux sentiers touristiques furent aménagés, quatre ponts pédestres furent construits dans les vallées de l'Our et de la Sûre afin de permettre aux amateurs de la marche d'étendre leurs promenades jusqu'au-delà des frontières. La structure du paysage fut améliorée par l'élimination de quelques laideurs architecturales.

Nous avons réalisé la construction d'une station d'épuration internationale située à Echternach qui groupe les eaux usées de quatre communes allemandes et luxembourgeoises, et cela au profit de l'assainissement des eaux de la Sûre.

Nous avons envisagé la publication d'une carte concernant la totalité du parc naturel, ainsi que des cartes partielles et d'autres documents d'information.

En résumé, nous constatons avec satisfaction que les directives du contrat ont été réalisées et que de grands et beaux résultats ont été obtenus. En ma qualité de ministre responsable de la conservation de la nature et de l'aménagement des communes, je tiens à remercier tous ceux qui ont collaboré à la réalisation de ce parc, unique au point de vue beauté naturelle.

La remise du diplôme d'Europe prouve la reconnaissance de cette belle réalisation sur le plan international.

Nous devons cependant élargir cette œuvre si bien commencée. A mon avis, le parc est assez aménagé en installations récréatives. On pourra toutefois ajouter encore quelques sentiers éducatifs et améliorer l'infrastructure des terrains de camping, mais on devra toujours veiller à ce qu'une trop grande afflu-

ence touristique ne vienne pas détériorer le caractère reposant de la région.

Nous devons plutôt consacrer toute notre attention à la conservation de la nature. Nous devons veiller à ce que les réglementations concernant la sauvegarde de la faune et de la flore soient strictement observées. Les forêts, ainsi que des régions qui présentent un intérêt biologique particulier — marécages, fagnes, etc. — doivent être conservées par tous les moyens qui sont à notre disposition.

Nous devons également veiller à la sauvegarde du style de nos villages ardennais. Les monuments historiques réclament toute notre attention. Il est tout évident que nous unirons tous nos efforts pour rétablir l'équilibre naturel, ceci par la protection du sol, des eaux et de l'air, afin qu'on puisse garantir à la population rurale les mêmes avantages économiques, sociaux et culturels qui sont encore trop souvent un privilège de la population citadine. Je suis persuadé que la bonne entente qui règne depuis longtemps entre les administrations allemandes et luxembourgeoises se porte garant pour la réalisation de tous les projets envisagés.

Le gouvernement allemand s'est montré un bon partenaire loyal, grâce à quoi tous les engagements ont pu être réalisés. »

Enseignement et Culture

Le 30 octobre 1975, Monsieur Robert Krieps, ministre de l'Éducation Nationale, et Monsieur Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État français aux Universités, ont signé un protocole intergouvernemental relatif à la *coopération universitaire* entre les deux pays. La signature a eu lieu en présence des ambassadeurs des deux pays et des Recteurs des Académies de Metz-Nancy et de Strasbourg. Par ce protocole une série d'accords conclus par leurs présidents entre les Universités de Strasbourg, les Universités de Nancy et l'Institut National Polytechnique de Lorraine d'une part et le Centre Universitaire de Luxembourg d'autre part ont été approuvés. Ces accords interuniversitaires règlent l'admission, en cours d'études, aux établissements français des étudiants des Cours Universitaires de Luxembourg. Pour ce qui est plus spécialement des études en médecine, la partie luxembourgeoise ouvrira les services hospitaliers du Luxembourg aux stages des étudiants de 3^e cycle des universités signataires, en contrepartie de l'accueil des étudiants luxembourgeois dans les hôpitaux du ressort des universités françaises d'accueil.

L'*Institut Universitaire International* a publié en octobre son programme des cours de la 9^e session d'études économiques luxembourgeoises que nous reproduisons ci-après :

- Le financement de la sécurité sociale au Grand-Duché de Luxembourg, par M. Henri Ahlborn, Directeur adjoint de la Chambre de Commerce;
- Initiation à l'analyse économique, par M. François Bockholtz, Chercheur à la Fondation Universitaire Luxembourgeoise, Arlon;

- La surveillance des marchés financiers à Luxembourg, par M. Albert Dondelinger, Commissaire au Contrôle des Banques;
- Problèmes actuels de la réforme du système monétaire international et de l'intégration monétaire européenne, par M. Raymond Kirsch, Conseiller de Gouvernement;
- L'informatique des années 70, par M. Norbert Rischette, Ing. E. C. P., Chef de Service à l'ARBED;
- La prise de décision collective : aspects théoriques, par M. Norbert Rischette, Ing. E. C. P., Chef de Service à l'ARBED;
- Le problème de l'énergie, par M. Jules Stoffels, D^r ès Sc. Econ., Professeur de sciences économiques et sociales.

Conférences publiques : L'Amérique latine et l'Europe, par M. François Bockholtz, Chercheur à la Fondation Universitaire Luxembourgeoise, Arlon; Économie et Ecologie, par M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce.

Dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine architectural, le Ministère des Affaires culturelles, en collaboration avec le Service des Monuments historiques, avec le Musée d'Histoire et d'Art et avec la ville de Luxembourg, a organisé du 10 au 31 octobre 1975 au théâtre municipal de Luxembourg une exposition sous le thème : « *En neit Lieuen fir ons Vergaangenheet* », consacrée à notre patrimoine architectural et culturel. Le vernissage de cette exposition a eu lieu le 9 octobre en présence du Grand-Duc, du Ministre des Affaires culturelles, Monsieur Robert Krieps, du bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Madame Colette Flesch et de nombreuses autres personnalités.

Du 21 au 25 octobre 1975 a eu lieu à Amsterdam le *Congrès sur le Patrimoine Architectural Européen* qui réunissait quelque 1000 délégués de plus de 20 pays. La délégation luxembourgeoise, conduite par le Ministre des Affaires Culturelles, Monsieur Robert Krieps, comprenait : MM. Victor Abens, Marcel Knauf (députés); Nic Weber (journaliste); Gérard Thill, Paul Reiles, Edmond Goergen et Raymond Weber (membres de la Commission des Sites et Monuments).

En l'église *St. Michel de Mondorf* a été inauguré le 23 novembre 1975 un spectacle « Son et lumière » organisé par l'Administration communale de Mondorf, le Syndicat d'Initiative et la Communauté paroissiale de Mondorf.

Du 15 au 30 novembre 1975 s'est déroulée à Dudelange une *Quinzaine culturelle* comprenant notamment les manifestations suivantes : une exposition de dessins d'enfants sur le thème : *Wéi mir eis Staat gesin*; le 18^e Salon national d'art photographique de la Fédération luxembourgeoise des Photographes Amateurs organisé par le Photoclub de Dudelange; une exposition de livres pédagogiques mis à la disposition par la Bibliothèque Nationale de Luxem-

bourg; une initiation au jeu d'échecs par le Cercle d'échecs de Dudelange; une soirée de cabaret avec Tun Deutsch et les Luxembourg Singers; une conférence avec diapositives par Monsieur Norbert Thill sur le Piémont, organisée par les Amitiés Italo-Luxembourgeoises; une projection de diapositives en multivision sur « Kunst im Widerstand », organisée par le GRAP; une soirée théâtrale du Kollektiv Huwweibänk, organisée par le Cercle des Etudiants Dudelanga; une initiation à la sérigraphie et à la gravure organisée par l'Académie Européenne Libre des Beaux-Arts; un concert par l'orchestre symphonique de RTL, sous la direction de Pierre Cao; une représentation du théâtre Bimbo; une projection de films culturels sur la France, organisée par les Amitiés Françaises de Dudelange, suivie d'une dégustation de produits français; une initiation aux techniques artistiques du lino, de l'émail, de la gouache et de la céramique par « Art à l'École »; un concert « jonk Sänger a Museker », organisé par l'UGDA, avec la participation de la chorale enfantine « Hesper Zonkbutzen », la Chorale Princesse Marie-Astrid, Mondercange, et les « Schœtter Jongbléiser »; un Grand Gala de clôture en présence du Ministre des Affaires Culturelles, Monsieur Robert Krieps, avec la participation de l'Harmonie Municipale de Dudelange, de l'Harmonie des Mineurs, de l'Orchestre Mandoliniste, de la Chorale Ouvrière, de la Chorale Sainte-Cécile, de la Chorale des Jeunes Filles.

Du 14 au 25 octobre 1975 a eu lieu à la salle Mansfeld de la Bibliothèque Nationale à Luxembourg une exposition de documents concernant le *dictionnaire luxembourgeois*. Lors de l'inauguration de cette exposition des discours furent prononcés par le professeur Ernest Ludovicy, président de la commission du dictionnaire, Monsieur Robert Krieps, ministre des Affaires culturelles, et Lex Roth, président de l'« Actioun Lëtzebuergesch ».

Au cours d'une cérémonie au Palais grand-ducal, la Grande-Duchesse a remis le 27 novembre 1975 le *Prix Grand-Duc Adolphe 1975* au professeur Henri Kraus.

Le Luxembourg à l'étranger

Monsieur *Marcel Wengler*, jeune musicien luxembourgeois, a participé au 4^e Concours international de Direction de la Fondation Herbert von Karajan qui s'est déroulé à Berlin du 18 septembre au 1^{er} octobre 1975. Il y fut classé 24^e.

L'artiste-peintre luxembourgeois *Roger Bertemes* a exposé début octobre 1975 une trentaine de ses œuvres récentes à la galerie Artvision à Virton.

Lors de la 15^e assemblée générale de la Fédération Internationale des Bourses de Valeurs qui s'est déroulée du 7 au 9 octobre 1975 à Johannesburg, Monsieur *Rémy Kremer*, président de la commission de la bourse de Luxembourg, a été élu vice-président de la FIBV.

En l'église paroissiale de Bollendorff (Allemagne) a été inaugurée le 19 octobre 1975 une icône peinte par l'artiste-peintre luxembourgeois Madame *Joséphine Scheer-Guelff*. Cette icône à trois volets est peinte sur bois ancien et rehaussée par des feuilles d'or. Elle est dédiée à la Vierge.

Le Luxembourg a participé en novembre 1975 à une exposition internationale de *l'artisanat de l'art* organisée à l'occasion de la conférence générale de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique qui s'est déroulée à partir du 12 novembre à Port Louis, capitale de l'Île Maurice. Cette exposition itinérante a été montrée dans tous les pays africains francophones membres de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique. Sous la tutelle du Centre National de Promotion des Arts et Métiers d'Art et en collaboration avec le Service d'expansion commerciale du Ministère de l'Economie Nationale la participation luxembourgeoise comprenait des ouvrages de Charles Besenius (ferroterie d'art), Fanny Goergen (poupées folkloriques), Adrienne Juncker (tapisserie), Frantz Kinnen (reliefs en fonte), Léon Nosbusch (céramique), Jean Peters (objets folkloriques en terre cuite), Colette Probst (poterie), Cornille Schwenninger (poterie), Andrée Wirion (tapisserie) et Martine Zahles (poterie).

Madame *Odile Feltes-Gaillard*, artiste-peintre luxembourgeois, a participé du 20 octobre au 4 novembre 1975 à l'exposition de peinture « Grand prix européen 1975 » à la galerie Alexandra à Nice.

Madame *Florence Soonkin-Wong*, pianiste de nationalité luxembourgeoise et professeur au Conservatoire de musique de Luxembourg, a donné le 22 octobre 1975 un récital de piano dans la grande salle du Conservatoire Royal de Musique à Bruxelles. Ce récital était placé sous le patronage de Son Excellence Monsieur Marcel Fischbach, Ambassadeur de Luxembourg à Bruxelles.

Fin octobre 1975, Monsieur *Alfred Steinmetzer*, inspecteur des monuments historiques, a reçu la médaille du « Internationale Burgen-Institut » Rozen-dael (Pays-Bas).

Depuis fin novembre 1975 des poupées historiques réalisées par Madame *Fanny Goergen-Feldes* sont exposées au « Studio-Galerie Laboe » à Laboe dans le nord de l'Allemagne Fédérale.

A la demande de la Commission des Communautés Européennes Madame *Colette Flesch* s'est rendue du 30 novembre au 8 décembre 1975 aux Etats-Unis pour une tournée de conférences.

Mademoiselle *Annette Bisdorff* (alto), accompagnée au piano par Monsieur Alex Mullenbach, a donné fin décembre 1975 trois concerts en République Fédérale d'Allemagne.

Sidérurgie

L'Industrie sidérurgique en 1975

	Fonte t	Acier t	Nombre de hauts Fourneaux	Effectif ouvriers
Janvier	385 486	446 912	18	21 167
Février	350 623	417 444	19	21 111
Mars	376 433	432 662	18	20 993
Avril	380 398	469 775	18	20 917
Mai	326 633	375 791	17	20 808
Juin	348 254	404 324	16	20 692
Juillet	304 004	363 867	11	20 571
Août	173 391	191 112	12	20 469
Septembre	326 406	412 938	13	20 559
Octobre	319 497	393 298	12	20 454
Novembre	301 679	354 287	12	20 327
Décembre	295 919	362 020	12	20 203
Totaux :	3 888 723	4 624 430		

L'Industrie minière en 1975

	Production t	Exportation vers la Belgique	Effectif ouvriers
Janvier	270 783	1 400	752
Février	219 439	5 875	742
Mars	217 909	19 961	739
Avril	225 131	10 280	744
Mai	195 252	5 363	742
Juin	206 000	11 192	742
Juillet	231 883	21 102	737
Août	91 061	2 586	707
Septembre	208 110	35 411	739
Octobre	171 431	27 476	734
Novembre	146 064	20 823	730
Décembre	132 019	17 618	725
Totaux :	2 315 082	179 087	

En décembre 1975, la production d'acier de l'AR-BED s'est élevée à 335 423 t contre 427 334 t en décembre 1974 et une moyenne mensuelle de 477 908 t pour l'ensemble de l'année 1974, soit des diminutions de 21,5% et 29,8%.

La production de l'exercice 1975 a atteint 4 173 398 t contre 5 734 900 t au cours de l'exercice précédent, ce qui représente une régression de 27,2%.

Selon les procédés de fabrication, la production se répartit comme suit :

	1975 t	1974 t	variation %
LD-AC	2 788 480	3 486 950	—20,0
Thomas	1 320 390	2 140 710	—38,3
Electrique	64 528	107 240	—39,8
Total	4 173 398	5 734 900	—27,2

Indice des prix

L'indice des prix à la consommation établi au 1^{er} novembre 1975 a augmenté de 1,96 points ou de 0,8% par rapport à l'indice du mois d'octobre 1975. Il a atteint ainsi le niveau de 249,99 points. Le total des augmentations de prix se chiffre à 2,14 points,

celui des diminutions, par contre, à 0,18 points. Par rapport au mois de novembre 1974 la hausse des prix à la consommation s'établit à 11,1%. La montée de l'indice est principalement due aux hausses d'articles d'alimentation dont celle des pommes de terre, du café torréfié et du sucre ont été les plus dominantes. L'augmentation des combustibles liquides, intervenue au début du mois d'octobre, a eu encore une incidence sensible sur l'indice. De légères baisses ont été observées pour certaines pièces de viande ainsi que pour le poisson frais. La moyenne des six derniers mois s'établit au 1^{er} novembre 1975 à 244,21 contre 242,14 au 1^{er} octobre 1975.

L'indice des prix à la consommation établi au 1^{er} décembre 1975 a augmenté de 1,46 points ou de 0,6% par rapport à l'indice du mois de novembre 1975. Il a atteint ainsi le niveau de 251,45 points. Le total des augmentations de prix se chiffre à 1,79 points, celui des diminutions à 0,33 points. Par rapport au mois de décembre 1974, la hausse des prix à la consommation s'établit à 10,9%. Parmi les augmentations qui ont influencé principalement l'indice du mois de décembre figurent les viandes de veau et de porc, la charcuterie, les pommes de terre, les légumes et fruits frais, les poissons frais et les œufs. Dans le secteur « études et information », il y a lieu de signaler notamment les hausses des périodiques étrangers et des livres d'études. Parmi les baisses, celle des combustibles liquides est la plus importante. La moyenne des six derniers mois s'établit au 1^{er} décembre à 246,24 contre 244,21 au 1^{er} novembre 1975. La cote d'échéance (245,38) ayant été dépassée au 1^{er} décembre, les taux des salaires et traitements étaient à adapter avec effet au 1^{er} décembre à la cote d'application de 249,05 points. Ainsi le taux mensuel du salaire social minimum pour travailleurs adultes est passé à 13 822 francs (5500 francs à la cote 100). Le taux horaire du salaire social minimum est passé à 79,90 francs.

Expositions

Le premier Salon interrégional et international de la protection et de l'hygiène du travail « Intersafety '75 » a eu lieu du 9 au 12 octobre 1975 dans deux halls de la Société des Foires Internationales de Luxembourg à Kirchberg. 28 exposants représentant 80 firmes, essentiellement allemandes, françaises, belges et américaines, y présentèrent une vaste gamme de vêtements de protection, des casques, des lunettes, des masques, des appareils respiratoires, des dispositifs d'alarme, des produits d'hygiène, du matériel de premier secours etc.

Le 2^e Salon de la Femme et de l'Enfant a eu lieu du 18 au 26 octobre 1975 dans les bâtiments de la Société des Foires Internationales de Luxembourg à Kirchberg. L'inauguration s'est déroulée en présence du vice-président de la Chambre des Députés, Monsieur René Hengel, du président du Conseil d'Etat, Monsieur Emile Raus, des ministres Benny Berg et Jean Hamilius et de nombreuses autres personnalités. Des discours furent prononcés par Monsieur Guil-

laume Konsbruck, président de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, Monsieur Benny Berg, ministre de la Famille ainsi que Madame Christa Mewes, psychologue. Relevons que dans le cadre de ce Salon, de nombreuses conférences furent organisées par différentes organisations familiales, féminines et de jeunesse.

Réunions et congrès

Les 3 et 4 octobre la *Société Luxembourgeoise de Radiologie* a accueilli à Luxembourg la Société Royale Belge de Radiologie pour une réunion commune. Monsieur Emile Krieps, ministre de la Santé Publique et de l'Environnement, ainsi que le Docteur Emile Duhr, médecin-directeur de la Santé Publique, ont assisté à la séance inaugurale.

A l'occasion du 20^e anniversaire de sa constitution, la *Commission pénitentiaire BENELUX* s'est réunie à Luxembourg le 4 novembre 1975. A cette occasion les membres de cette commission ont été reçus en audience par le Grand-Duc au Palais. La Commission pénitentiaire BENELUX a également été reçue le même jour par Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice.

Au cours d'une réunion de l'*Union internationale des experts* le 7 novembre 1975 à Luxembourg, d'éminents experts de toutes les disciplines ont rendu attentif à la dégradation dramatique des conditions naturelles de vie.

Une réunion d'étude sur la pharmacopée européenne organisée par l'*Union nationale des pharmaciens luxembourgeois* et la Chambre des pharmaciens du Land de Rhénanie-Palatinat a eu lieu les 8 et 9 novembre 1975 à Echternach.

Les 6 et 7 novembre 1975 la *Fédération européenne des jeunesses libérales et radicales* a organisé à Luxembourg un séminaire sur le thème : Croissance économique et problèmes d'environnement. Le discours d'ouverture fut prononcé par Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Santé Publique et de l'Environnement.

Le congrès de la Fédération mondiale des jeunesses libérales et radicales s'est déroulé à Luxembourg les 8 et 9 novembre 1975. Comme président pour les deux prochaines années le congrès a élu Monsieur Norbert Becker de Walferdange.

Les 15 et 16 novembre 1975 s'est tenu à Luxembourg un séminaire international organisé par l'*Association européenne des Enseignants*, section Luxembourg, sur le sujet général : Problèmes scolaires européens urgents.

Les 8 et 9 novembre 1975 s'est déroulée au centre européen du Kirchberg la 2^e réunion générale du comité des organisations familiales auprès des Communautés Européennes (COFACE).

Les 13 et 14 novembre 1975, la direction générale des affaires sociales — direction protection sani-

taire — de la Commission des Communautés Européennes a organisé à Luxembourg un séminaire scientifique sur les problèmes que pose du point de vue de la radioprotection l'utilisation sans cesse croissante de biens de consommation courante contenant des substances radioactives. A ce séminaire ont participé 70 experts en radioprotection, en santé publique et en droit nucléaire.

Du 18 au 21 novembre 1975 ont eu lieu à Luxembourg les journées d'information CECA-Acier organisées par la Commission des Communautés Européennes. Lors de la séance d'ouverture un discours fut prononcé par Monsieur Gaston Thorn, président du gouvernement luxembourgeois.

La 174^e session du Comité consultatif CECA s'est tenue à Luxembourg le 12 décembre 1975 sous la présidence de Monsieur Capanna, président du comité, et en présence de Monsieur Thompson, membre de la Commission des Communautés européennes.

Au cours de la réunion plénière du Comité consultatif des consommateurs auprès de la Commission des Communautés européennes qui s'est tenue le 15 décembre 1975 à Bruxelles, Monsieur Roby Meis, secrétaire général de la CGT et président de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs, a été élu au poste de vice-président du comité consultatif des consommateurs auprès de la Commission des C. E.

Les 27 et 28 novembre 1975 se sont déroulées à Luxembourg les 6^{es} *journées d'études bancaires* organisées par l'Institut Universitaire International Luxembourg. Les discussions portèrent sur le thème central : La banque dans le monde de demain, ainsi que sur les sous-thèmes suivants : Orientation future de la banque : Banque universelle ou spécialisée ? Structure et dimension de la banque : banquier privé ou grande banque ? L'encadrement de l'activité bancaire : Contrôle ou auto-discipline ? Relevons que l'allocution d'ouverture de ce colloque bancaire a été prononcée par Monsieur Raymond Vouel, Ministre des Finances.

Du 11 au 14 décembre 1975 a eu lieu à Luxembourg une réunion des conseillers internationaux de la « Table ronde » de 18 pays européens et méditerranéens. Les participants ont été reçus le 14 décembre à l'Hôtel de ville de Luxembourg par le Bourgmestre, Madame Colette Flesch.

Divers

L'édition des *publications* suivantes fut annoncée : en octobre 1975 : « Le Luxembourg à l'époque contemporaine », par Gilbert Trausch, Editions Bourg-Bourger; en novembre : « Dessins de Mauthausen », par Edmond Goergen et Christian Calmes, Editions Cercle d'Art, Paris; « Le citoyen devant le juge pénal », par Roger Thiry, Editions Lucien de Bourcy; en décembre : « Doudot, figure légendaire du contre-espionnage français », par Henri Koch-Kent, Editions Casterman.

De nouvelles fiches d'hébergement à tenir par les tenanciers d'établissements d'hébergement ont été créées par le règlement grand-ducal du 1^{er} octobre 1975. Les nouvelles fiches ne sont plus reliées en carnet de 50 jeux, mais chaque fiche se présente sous forme d'un feuillet séparé, composé d'un original et de deux copies imprimés sur papier autocopiant. Le règlement grand-ducal a pris effet au 1^{er} décembre 1975.

A partir du 6 octobre 1975 un service d'enregistrement destiné à recueillir des témoignages sur les événements marquants de la dernière Guerre Mondiale dans notre pays a été mis en place aux Archives de l'Etat.

C'est à partir du 28 octobre 1975 qu'un service d'accueil et d'information judiciaire a commencé à fonctionner au Palais de Justice (nouveau bâtiment), 12, Côte d'Eich à Luxembourg.

Après une révolte des prisonniers, Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, accompagné de Monsieur Jean-Marie Hary, Premier Substitut, s'est rendu le 31 octobre 1975 à la prison de Luxembourg pour prendre inspection des lieux où s'est déroulée la révolte.

Au début du mois de novembre 1975 Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, a envoyé une lettre circulaire aux groupes parlementaires des partis politiques concernant le nombre de suicides à Luxembourg, avec les données suivantes :

Année	Hommes	Femmes	Total
1969	36	15	51
1970	33	11	44
1971	33	10	43
1972	35	17	52
1973	33	14	47
1974	33	13	46
1975 (10. 10.)	25	13	38
	228	93	321

Par un communiqué du Ministère des Transports du 6 novembre 1975, il a été porté à la connaissance des conducteurs d'automobiles que l'usage de pneus à crampons (spikes) sera encore autorisé au Grand-Duché de Luxembourg du 15 novembre 1975 au 31 mars 1976 et du 15 novembre 1976 au 31 mars 1977.

Nouvelles de la Cour

Mois d'octobre

Un communiqué du Maréchalat de la Cour, en date du 11 octobre 1975, annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

* *

Un communiqué du Maréchalat de la Cour, en date du 13 octobre 1975, annonce que Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier a été hospitalisé en raison d'une appendicite aiguë. L'opération s'est effectuée sans complications.

* *

Le 20 octobre 1975, Son Altesse Royale le Grand-

Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Julio C. Doig Sanchez, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Pérou.

* *

Le 22 octobre 1975, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu au Palais le Président et les Membres du Bureau de la Chambre des Députés, à savoir : Monsieur René Van den Bulcke, Président, Messieurs Eugène Schaus, Jean Winkin, René Hengel, Vice-Présidents, Messieurs Jean Spautz et Camille Helinckx, Secrétaires, ainsi que Messieurs Guillaume Wagener, Greffier et Pierre Dillenbourg, Greffier adjoint.

Mois de novembre

Le 14 novembre 1975, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Ely Ould Allaf, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Islamique de Mauritanie.

* *

Le 12 novembre 1975, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience au Palais grand-ducal le Président en exercice et les Membres de la Cour de Justice Benelux.

* *

Le 13 novembre 1975, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Laszlo Perczel, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire Hongroise.

* *

Le 19 novembre 1975, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur E. C. Djamson, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Ghana.

Le 20 novembre 1975, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence le Général Tan Sri Datuk Ungku Nazaruddin bin Ungku Mohamed, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Malaisia.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Gustavo Mazorra Her-

andez, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Cuba.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Kwaku Bapruu Asante, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Ghana.

* *

Le 26 novembre 1975, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience au Palais grand-ducal une délégation des représentants des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ainsi que de la Communauté Economique Européenne à l'occasion de la session préparatoire de l'Assemblée consultative prévue par la Convention de Lomé du 28 février 1975.

Mois de décembre

Le 15 décembre 1975, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience le Général Karl Schnell, Commandant en Chef des Forces alliées Centre-Europe.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience les représentants de la conférence sur le brevet communautaire actuellement réunie à Luxembourg.

* *

Le 19 décembre 1975, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Robert Luc, Ambassadeur de France.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Franciscus Xaverius Seda, Ambassadeur de la République d'Indonésie.

* *

Le 23 décembre 1975, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Madame Marie-Madeleine Dienesch qui Lui a remis les lettres

l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Slavoljub Petrovic qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Alcibiade Papadopoulos qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Hellénique.

* *

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 31 décembre 1975 annonce qu'à l'occasion du Nouvel An des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

Conseil de Gouvernement

Réunions du mois d'octobre

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à quatre reprises au cours du mois d'octobre sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat.

Au cours de la réunion du 10 octobre, il a fait un tour d'horizon complet de la situation conjoncturelle dans tous les secteurs de notre économie et il a examiné les mesures susceptibles de permettre au Gou-

vernement de poursuivre, compte tenu des perspectives d'avenir, une politique efficace en faveur du maintien de l'emploi. Une réunion avec les partenaires sociaux de la sidérurgie est prévue pour le 16 octobre prochain pour faire le bilan et pour établir la voie à suivre pendant les prochains mois.

Le Conseil s'est mis d'accord en principe sur le texte du projet de loi concernant la réforme du service de renseignements. Ce projet ainsi qu'un projet de loi

sur la protection de la vie privée seront prochainement soumis à la procédure parlementaire.

Il a approuvé le projet de loi concernant la réorganisation de l'Administration des Douanes.

Le Conseil a de même marqué son accord avec un règlement du Gouvernement en Conseil concernant la fixation des indemnités des professeurs-stagiaires dans l'enseignement.

Il a entendu un rapport de Monsieur le Ministre de la Santé Publique sur l'état d'avancement des études concernant le nouvel établissement thermal de Mondorf-les-Bains. Ce dossier sera reproduit dès que les autres départements intéressés auront pris attitude.

Le Conseil a, sur proposition de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, évoqué la question du classement des agents de transport du secteur communal qui se pose dans le cadre de l'harmonisation des traitements dans les différents secteurs de la fonction publique. Il a pris connaissance du fait que le rapport de la commission ad hoc est en voie d'achèvement. La décision du Conseil pourra donc intervenir à bref délai.

Le Conseil a délibéré sur différentes questions concernant l'Union Economique BENELUX.

Finalement il a approuvé

- un projet de loi concernant les assesseurs-suppléants des juridictions en matière de louage de service des employés privés;
- un projet de règlement grand-ducal concernant l'aménagement et la réduction des plantations de vignes;
- un projet de règlement grand-ducal portant assimilation du régime des pensions des agents des CFL à celui des fonctionnaires de l'Etat.

Au cours de la réunion du 17 octobre, au cours de son examen hebdomadaire de la situation économique et sociale, il a analysé les résultats de l'entrevue qui a eu lieu le 16 octobre entre le Gouvernement, d'un côté, et des délégations des partenaires sociaux du secteur de la sidérurgie, de l'autre côté. Une nouvelle réunion a été fixée au 10 novembre prochain.

Il a entendu un rapport détaillé de Monsieur le Ministre des Finances sur les moyens et possibilités financiers de l'Etat, compte tenu de la situation particulière actuelle et des engagements de l'Etat.

Il a constaté que les mesures actuellement engagées ou prévues éviteront également pendant le mois de novembre l'application de plusieurs régimes d'interventions de l'Etat dans la sidérurgie. Il a noté en outre les progrès réalisés dans la préparation de la réforme de la législation sur le chômage.

Le Conseil a arrêté les directives générales en vue de l'élaboration d'un projet de loi sur la protection de la vie privée. Il s'agira avant tout de réglementer l'usage d'appareils modernes qui facilitent l'ingérence des personnes non autorisées dans la vie privée des citoyens, ainsi que les conditions sous lesquelles pourront fonctionner des banques de données.

Il a approuvé la déclaration d'utilité publique des travaux concernant le contournement d'Echternach

et ceux de renforcement de la conduite de refoulement entre Eschdorf et Schwarzenhiwel du Syndicat d'Eau des Ardennes.

Le Conseil a arrêté la position luxembourgeoise relative aux questions qui seront discutées au cours de la conférence intergouvernementale BENELUX, qui se tiendra à Bruxelles les 20 et 21 octobre prochains.

Il a mis au point les détails de l'assimilation des traitements des ingénieurs-techniciens de la SNCFL au régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Le Conseil a approuvé un règlement du Gouvernement en Conseil instituant une commission chargée de l'étude des problèmes du bâtiment et de la coordination des mesures à prendre en faveur de ce secteur.

Il a examiné diverses possibilités de lutte contre la tabagie et l'alcoolisme et il a donné à Monsieur le Ministre de la Santé Publique les directives nécessaires en vue d'une meilleure coordination des mesures envisagées.

Au cours de la réunion du 24 octobre, il a discuté différentes questions en rapport avec le déroulement des travaux des Communautés européennes en matières énergétique et financière.

Le Conseil a eu un large échange de vues sur les principes de base et les modalités d'une réforme générale de la législation sur le chômage. Il a chargé les experts de recueillir un certain nombre de renseignements supplémentaires sur les systèmes actuellement en vigueur dans les pays voisins. Le Conseil continuera ses discussions lors de ses prochaines réunions. Il y examinera notamment la question de l'assurance-chômage au sujet de laquelle le Conseil Economique et Social émettra prochainement son avis.

Il a examiné, à la lumière de l'expérience acquise par la mise en pratique de la loi du 26 juillet 1975 sur le maintien de l'emploi, certaines suggestions et observations formulées lors du vote de ladite loi. Le Gouvernement fera connaître ses conclusions à la Chambre. Le Conseil a également arrêté son attitude quant aux motions présentées dans le cadre des discussions sur la même loi et qui seront examinées par la Chambre au début du mois de novembre.

Il a approuvé un projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global de 850 millions de francs.

Il s'est déclaré d'accord avec deux projets de règlements grand-ducaux concernant le rapprochement des législations européennes relatives au miel ainsi qu'au sucre destiné à l'alimentation humaine.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant le matériel électrique, en vue de conformer la réglementation interne aux directives du marché commun.

Afin de préciser les récentes mesures de prix décidées pour le secteur de l'ameublement, le Conseil a adopté un projet de règlement grand-ducal concernant la fixation des prix de vente dans ce secteur et

visant plus particulièrement la détermination de prix de revient.

Finalement, il a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant les tarifs maxima pour les redevances perçues sur les terrains de camping et un projet de règlement grand-ducal modifiant et complétant différentes prescriptions du Code de la Route.

Au cours de la réunion du 31 octobre, il a entendu un rapport de M. le Ministre de l'Economie nationale sur les résultats de la dernière réunion du Comité de conjoncture et sur l'évolution de la situation dans les différentes branches de l'économie.

Il a pris connaissance de l'avis du Conseil économique et social sur la création d'un fonds de chômage. Il a poursuivi ses travaux sur la réforme de la législation sur le chômage et il a établi le calendrier pour la réalisation de ces mesures.

Il a approuvé l'ensemble du projet de loi portant création d'un service autonome de la Sûreté publique. Ce texte poursuit deux objectifs : la réorganisation

du corps de la Sûreté publique et la réforme du Service de renseignement.

Le Conseil s'est mis d'accord sur les modalités du relèvement des prestations familiales à partir du 1^{er} janvier 1976.

Il a arrêté les termes d'une participation du Fonds du Logement social à un projet de la commune de Junglinster et au projet du Domaine du « Kiem » de la SNHBM.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant la formation scientifique et pédagogique et les conditions de nomination des professeurs de l'enseignement secondaire.

Le Conseil a eu un premier échange de vues sur l'affectation future des immeubles de la prison du Grund compte tenu d'une proposition de donner à ce complexe immobilier une destination culturelle.

Finalement il a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant la désignation de certains emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications.

Réunions du mois de novembre

Au cours de la réunion du 7 novembre, sous la présidence de Monsieur Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement, l'examen hebdomadaire de la situation économique et sociale a porté plus particulièrement sur l'évolution conjoncturelle dans la sidérurgie et dans l'industrie moyenne.

Le Conseil a approuvé un amendement au projet de loi concernant le régime fiscal des prestations pécuniaires de maladie. Cet amendement a pour but d'étendre les obligations et responsabilité en matière de retenue d'impôt également à l'association d'assurance contre les accidents.

Le Conseil a arrêté les lignes générales d'une restructuration de certaines taxes téléphoniques.

Il a marqué son accord avec une révision des prix des produits de boulangerie. L'augmentation retenue correspondra, conformément aux propositions acceptées par la Commission des Prix, à un pourcentage de 8,34.

Il a eu un échange de vues sur le projet de loi autorisant la construction d'un établissement pénitentiaire central à Schressig. Une décision interviendra dès que les départements intéressés auront pris attitude sur le coût et la partie technique du projet.

Le Conseil a arrêté la procédure d'adjudication des travaux de construction de la 3^e étape du collège d'enseignement moyen à Luxembourg.

Il a adopté un projet de règlement grand-ducal fixant d'une façon définitive les modalités de la promotion des élèves après la classe de V^e et l'admission des élèves en IV^e des lycées. Ce texte remplacera la réglementation transitoire instituée après l'abolition de l'examen de passage.

Le Conseil s'est mis d'accord sur le principe de la création d'un système de primes pour suggestions d'économie et de rationalisation dans les départements, administrations et services publics. Un amen-

dement afférent sera introduit au projet de loi sur le statut de la fonction publique. Les modalités d'exécution seront déterminées par voie de règlement grand-ducal.

Finalement il a approuvé un projet de règlement grand-ducal réglant certaines situations en ce qui concerne l'exercice de la profession de masseur.

Au cours de la réunion du 14 novembre, sous la présidence de Monsieur Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement, le Conseil a eu un échange de vues sur les termes du remboursement par les communes des fonds avancés dans leur intérêt par l'Etat pour le financement des travaux extraordinaires. Dans ce contexte, le Conseil a décidé de faire application de la faculté offerte par l'article 24 de la loi du 26 juillet 1975 et de réduire d'un quart les montants dus. Il a arrêté en outre qu'un montant correspondant à 50% du reliquat des dépenses en cause soit prélevé sur l'avoir du Fonds communal de péréquation conjonctural. Il a en outre fixé les modalités du remboursement des sommes restantes.

Le Conseil a étudié la répercussion qu'entraînera la mise en vigueur des accords internationaux signés au Congrès postal universel à Lausanne en 1974. Il a arrêté les mesures que comportent en matière de tarifs et de taxes l'application desdits accords et l'augmentation du coût d'exploitation. A la même occasion, le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal réaménageant le service interne des postes dans le but de rationaliser les conditions d'exploitation et d'améliorer la qualité des services offerts aux usagers.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant les conditions de stage, de nomination et de formation du personnel des cadres de l'administration de l'aéroport.

Il a adopté un projet de règlement grand-ducal sur le congé annuel des salariés occupés dans l'agriculture et la viticulture.

Il a marqué son accord avec la déclaration d'obligation générale du contrat collectif conclu pour le métier de carreleur.

Le Conseil a eu un échange de vues sur le rapport que le Gouvernement présentera à la Chambre des Députés au sujet de l'ajustement des pensions et des rentes au niveau des salaires de 1974. Il a arrêté la procédure à suivre pour obtenir une réalisation rapide des projets de loi sur la communauté des risques et sur l'ajustement.

Il a approuvé un projet de loi ayant pour objet de porter nouvelle dénomination du sanatoire de Vianden. Cette modification est motivée par le rôle nouveau que cet établissement, par une orientation progressive vers une maison de soins, est appelé à jouer dans le cadre de l'infrastructure médicale du pays.

Finalement, le Conseil a entendu une communication de Monsieur le Ministre de l'Intérieur concernant sa décision relative aux opérations électorales dans la commune de Hesperange.

Au cours des réunions des 21, 22, 23, 24, 25 et 28 novembre, sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, les délibérations portaient principalement sur les sujets suivants :

- budget 1976, notamment les amendements gouvernementaux à présenter à la Chambre;
- fixation pour tous les départements des priorités et du calendrier à respecter dans le cadre de la réalisation du programme gouvernemental à la lumière de la situation d'aujourd'hui et compte tenu des prévisions à court terme;
- élaboration d'un projet de loi portant réforme de la législation sur le chômage et modalités du financement des mesures envisagées.

Le Conseil a délibéré en outre sur un certain nombre d'autres points.

Il a notamment discuté les orientations de la politique à suivre en matière d'investissements pour le réseau routier.

Il a décidé de demander l'avis du Conseil économique et social sur le calendrier à adopter pour l'application de la loi du 26 juillet 1975 sur le congé payé dans le secteur privé.

En se fondant sur les données les plus récentes incorporées dans le rapport que le Gouvernement présentera à la Chambre des Députés sur l'ajustement des pensions et rentes au niveau des salaires de 1974, le Conseil a approuvé les adaptations afférentes à apporter aux projets de loi et de règlement grand-ducal relatifs à cet ajustement.

Le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal fixant l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la loi du 12 juin 1975 sur l'Office des Séquestres.

Il a approuvé en outre un projet de règlement grand-ducal concernant les critères d'homologation des titres et grades étrangers en lettres, en vue de l'accès au stage pour les professeurs du secondaire.

Le Conseil a donné les directives nécessaires à la coordination des divers examens intéressant les juristes qui entrent dans la carrière supérieure de l'administration gouvernementale.

Il s'est déclaré d'accord avec un projet de règlement grand-ducal portant fixation des coefficients adaptant les salaires et traitements des années 1937, 1938 et 1939 servant de base au calcul des indemnités pour dommages de guerre corporels, aux rémunérations payées depuis le 1. 10. 1944.

Finalement, le Conseil a eu un échange de vues sur le réaménagement du complexe de Marienthal, sinistré par suite d'un incendie.

Réunions du mois de décembre

Au cours de la réunion du 5 décembre, sous la présidence de Monsieur Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement, le Conseil a entendu une communication de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique relative à l'engagement de personnel aux services de l'Etat à la suite des examens-concours de 1975 pour l'admission au stage de rédacteur et d'expéditionnaire administratif.

Dans le contexte de son examen hebdomadaire de la situation économique et sociale, le Conseil a étudié les observations présentées par différentes organisations professionnelles au sujet du régime envisagé pour le financement de l'aide aux salariés touchés par la récession. Le Conseil a, à cette occasion, affirmé sa détermination d'appliquer sa politique de dialogue également en cette matière.

Il a approuvé en principe le contenu d'un projet de loi destiné à combattre le travail clandestin. Ces mesures sont envisagées tant dans l'intérêt du tra-

vailleur clandestin lui-même que dans celui des consommateurs et des institutions de la sécurité sociale.

Le Conseil a eu un premier échange de vues sur l'avant-projet de loi portant fusion des régimes de pension des artisans et des commerçants et industriels.

Il a arrêté des directives en vue de l'affectation future des immeubles Ciné de la Cour et Hôtel de Luxembourg et de l'intégration de cet ensemble immobilier dans le cadre de la vieille ville.

Le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal modifiant la réglementation concernant l'assurance-maladie des professions indépendantes; le projet fixe la répartition des incidences financières engendrées par l'amélioration des prestations de caisse.

Le Conseil a également marqué son accord avec un projet de règlement grand-ducal prorogeant l'interdiction d'exercer la pêche dans la Sûre entre le confluent de l'Alzette et d'emplacement de l'ancien

pont d'Ettelbruck, ainsi qu'avec un projet de règlement grand-ducal rendant applicables au Grand-Duché les méthodes d'analyses communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux.

Finalement, le Conseil a arrêté la liste des candidatures à soumettre aux instances du Conseil de l'Europe pour la désignation d'un juge auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Au cours de la réunion du 12 décembre, sous la présidence de Monsieur Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement, le Conseil a confirmé au cours de l'examen de la situation économique et sociale que sa décision arrêtée pendant sa séance des 21 et 25 novembre dernier sur le système d'alimentation du Fonds de chômage est toujours valable. Il a également tenu à réaffirmer son intention de se concerter sur cette question avec les milieux directement intéressés et il a fixé une entrevue entre ministres concernés et partenaires sociaux pour le 18 décembre prochain.

Le Conseil a délibéré sur les résultats de la réunion tripartite Gouvernement - Syndicats - Patronat du 9 décembre dernier. Il a constaté qu'il pourrait, sous condition d'un accord à intervenir sur ce point entre les partenaires sociaux, entrer dans les vues exprimées par le côté syndical au sujet de l'organisation des mesures destinées à assurer l'emploi dans la première moitié de l'année 1976, ceci sous réserve des conclusions à tirer de l'expérience faite en 1975 en matière de travaux extraordinaires pour en déterminer les modalités économiques et financières des travaux à prévoir, le cas échéant, pour 1976.

Le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal portant fixation des taux des cotisations en matière d'allocations familiales des salariés pour l'exercice 1976.

Il a encore marqué son accord quant à un projet de règlement grand-ducal relatif à la détermination de la retenue d'impôts sur les salaires et les pensions.

Le Conseil a finalement délibéré sur une question qui lui avait été soumise par l'administration communale de Luxembourg au sujet de la situation de l'usine des goudrons à Gasperich.

Au cours de la réunion du 19 décembre, sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, en faisant le bilan de l'application de la loi d'orientation agricole, dont différentes dispositions viendront à expiration le 31 décembre 1975, le Conseil a constaté qu'un certain nombre de dossiers relatifs à des demandes de subventions sont encore sous examen au département de l'Agriculture et que

matériellement il est impossible de prendre des décisions en pleine connaissance de cause avant la fin de l'année en cours. En conséquence, le Conseil a décidé de faire élaborer un projet de loi destiné à proroger le délai pendant lequel ces décisions peuvent encore être prises, étant entendu que lesdites décisions ne peuvent se rapporter qu'à des demandes régulièrement introduites sous l'empire de la loi agraire. Il ne s'agit donc pas de proroger les effets de cette loi, mais uniquement de permettre au Gouvernement de liquider les dossiers en étude et cela en-dehors un délai limité ne pouvant dépasser l'année 1976.

Le Conseil a été informé du déroulement de la concertation directe entre les Ministres intéressés et le Conseil économique et social sur la question du financement du fonds destiné à maintenir l'emploi en cas de crise. Il a, compte tenu des résultats de cette consultation, arrêté sa position. Il poursuivra le dialogue engagé par des prises de contact avec toutes les fractions parlementaires.

Le Conseil, ayant, en raison des incertitudes de l'évolution de la situation économique générale au cours des prochains mois, décidé de décaler d'une année le calendrier des congés prévu par la loi du 26 juillet 1975, a soumis un projet de règlement afférent à l'avis du Conseil d'Etat. Le Conseil a tenu à confirmer son engagement qu'en cas d'amélioration conjoncturelle avant la fin de l'année 1976, le calendrier initialement prévu pour les années 1977 et 1978 sera rétabli.

Il a délibéré sur un certain nombre de problèmes concernant la fonction publique.

Le Conseil a approuvé

- un projet de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation du maximum de rémunération servant de base pour le calcul des cotisations dues à la Caisse de Pension des Employés privés;
- un projet de règlement grand-ducal déterminant, en exécution des art. 6 et 13 du Code des Assurances sociales, certaines prestations;
- un projet de convention à conclure entre l'Association pour la défense des intérêts des personnes physiquement handicapées et l'Etat;
- ainsi qu'un projet de déclaration d'obligation générale d'un premier ajouté à la convention collective conclue entre la Fédération des garagistes-réparateurs et la Commission syndicale des contrats.

Finalement, le Conseil a délibéré sur différentes questions administratives.

Mémorial

Mois d'octobre

Ministère d'Etat

Un arrêté grand-ducal du 8 octobre 1975 concerne la délégation des pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés 1975/76. (page 1370)

Un arrêté ministériel du 9 octobre 1975 concerne la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés. (page 1370)

Un règlement du Gouvernement en conseil du 10 octobre 1975 modifie le règlement modifié du Gouvernement en conseil du 21 décembre 1973 portant nouvelle fixation des indemnités des stagiaires-fonctionnaires au service de l'Etat. (page 1379)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement ministériel du 18 septembre 1975 prescrit un recensement général du bétail au 1^{er} décembre 1975. (page 1374)

Un règlement ministériel du 30 septembre 1975 porte abrogation de la réglementation relative à la marque d'origine pour meubles. (page 1377)

Un règlement grand-ducal du 9 octobre 1975 concerne les prix de vente maxima du lait de consommation, de la crème fraîche et du beurre. (page 1378)

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1975 concerne la fixation des prix de vente maxima dans le commerce des meubles meublants. (page 1390)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement ministériel du 4 septembre 1975 porte modification du règlement ministériel du 20 décembre 1974 relatif au Conseil Supérieur de l'Education Nationale. (page 1366)

Une instruction ministérielle du 8 août 1975 concerne le congé de maternité des institutrices. (page 1374)

Un règlement ministériel du 7 août 1975 modifie le règlement ministériel du 4 janvier 1960 concernant l'allocation de subsides remboursables pour les études supérieures et la conversion en bourses de ces subsides. (page 1386)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 15 septembre 1975 porte modification de la législation sur la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (page 1366)

Un règlement ministériel du 19 septembre 1975 concerne le repeuplement des cours d'eau affectonnés par les salmonidés. (page 1375)

Un règlement ministériel du 1^{er} octobre 1975 modifie celui du 10 mai 1966 portant des frais de route et de séjour ainsi que des indemnités de déménagement revenant aux fonctionnaires et employés communaux. (page 1377)

Un règlement grand-ducal du 10 octobre 1975 interdit la pêche dans le canal d'écoulement de la station hydroélectrique de Rosport. (page 1382)

Un règlement ministériel du 17 septembre 1975 porte institution d'un comité permanent des secours d'urgence. (page 1386)

Un règlement ministériel du 17 septembre 1975 abroge le règlement ministériel du 23 février 1968 portant institution d'une commission de coordination des secours d'urgence. (page 1387)

Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement

La loi du 8 octobre 1975 modifie la loi du 1^{er} mars 1974 portant réorganisation de la Maison de Santé d'Ettelbruck. (page 1368)

Un règlement ministériel du 22 septembre 1975 fixe le programme d'enseignement des études d'assistant technique médical de radiologie. (page 1388)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 30 septembre 1975 porte modification du règlement du 21 décembre 1973 concernant le statut du personnel de la Caisse nationale d'assurance maladie des ouvriers, de la caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics et de la caisse de maladie des employés privés. (page 1364)

Un règlement grand-ducal du 19 octobre 1975 modifie l'arrêté grand-ducal du 20 novembre 1953 concernant le personnel de la caisse de pension des employés privés tel qu'il a été modifié par le règlement grand-ducal du 8 septembre 1967. (page 1382)

Un règlement grand-ducal du 19 octobre 1975 porte exécution de l'article 3 de la loi du 28 juin 1975 ayant pour objet de porter modification de certaines dispositions du code des assurances sociales concernant l'élection de délégués devant faire partie d'organes d'institutions de sécurité sociale ainsi que du conseil arbitral et du conseil supérieur des assurances sociales. (page 1383)

Ministère des Travaux Publics

Un règlement grand-ducal du 20 octobre 1975 modifie le règlement grand-ducal du 1^{er} octobre 1971 déterminant les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel des cadres de l'Administration des bâtiments publics. (page 1389)

Mois de novembre

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un règlement grand-ducal du 27 octobre 1975 concerne l'exécution de certaines décisions de la Cour de Justice Benelux. (page 1474)

Un règlement grand-ducal du 6 novembre 1975 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 1498)

Un règlement grand-ducal du 6 novembre 1975 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises. (page 1503)

La loi du 22 novembre 1975 porte approbation du Protocole portant nouvelle prorogation de la Convention sur le commerce du blé de 1971 et du Protocole portant nouvelle prorogation de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1971, ouverts à la signature à Washington, le 25 mars 1975. (page 1530)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 27 octobre 1975 fixe certaines dispositions applicables au vin provenant de la récolte de 1975. (page 1427)

Un règlement ministériel du 7 novembre 1975 fixe le montant de la prime d'abattage pour certains gros bovins de boucherie applicable à partir du 1^{er} décembre 1975. (page 1530)

Un règlement ministériel du 20 novembre 1975 concerne la lutte obligatoire contre la tuberculose bovine pour l'année 1976. (page 1538)

Un règlement ministériel du 20 novembre 1975 concerne la vaccination obligatoire des bovins contre la fièvre aphteuse. (page 1539)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement du Gouvernement en conseil du 11 septembre 1975 porte organisation des études secondaires du soir. (page 1426)

Un règlement grand-ducal du 10 octobre 1975 porte fixation des conditions d'admission au stage et de nomination des professeurs d'éducation artistique des établissements d'enseignement technique et professionnel. (page 1466)

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 31 octobre 1975 porte modification du règlement grand-ducal du 15 septembre 1975 concernant le régime fiscal des véhicules automoteurs. (page 1416)

Un règlement grand-ducal du 12 novembre 1975 porte désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications pour les fonctions d'inspecteur de direction 1^{er} en rang, d'inspecteur principal 1^{er} en rang, d'inspecteur de direction, d'inspecteur principal et d'inspecteur. (page 1491)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 15 octobre 1975 a pour objet de fixer le programme détaillé des examens d'admission définitive et de promotion dans la carrière du cantonnier communal. (page 1402)

Un règlement grand-ducal du 4 novembre 1975 concerne les normes de qualité extérieure des matériels forestiers de reproduction commercialisés. (page 1475)

La loi du 7 novembre 1975 porte modification de l'article 157 de la loi électorale. (page 1518)

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 1^{er} octobre 1975 concerne le modèle des fiches à tenir par les tenanciers d'établissements d'hébergement. (page 1418)

Un règlement grand-ducal du 7 novembre 1975 fixe les taux de cessibilité et de saisissabilité des rémunérations de travail, ainsi que des pensions et rentes. (page 1483)

Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement

Un règlement grand-ducal du 1^{er} octobre 1975 concerne les extraits de viande, les arômes liquides, les condiments en poudre, les bouillons et les potages. (page 1394)

Un règlement grand-ducal du 12 novembre 1975 porte exécution de la loi du 4 août 1975 concernant la fabrication et l'importation des médicaments. (page 1484)

Un règlement grand-ducal du 12 novembre 1975 porte exécution de la loi du 4 août 1975 concernant la mise sur le marché et la publicité des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués. (page 1487)

La loi du 25 novembre 1975 concerne la délivrance au public des médicaments. (page 1540)

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1975 modifie l'annexe au règlement grand-ducal du 5 mars 1970 portant règlement de la circulation aérienne, telle qu'elle a été modifiée. (page 1404)

Un règlement grand-ducal du 27 octobre 1975 porte exécution du Règlement (CEE) N° 1463/70 du Conseil du 20 juillet 1970, concernant l'introduction d'un appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié par le Règlement (CEE) N° 1787/73 du Conseil du 25 juin 1973. (page 1421)

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1975 modifie le règlement grand-ducal du 9 novembre 1971 instituant une redevance pour l'utilisation de l'espace aérien. (page 1467)

Un règlement grand-ducal du 6 novembre 1975 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 no-

vembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 1507)

Un règlement grand-ducal du 25 novembre 1975 concerne les conditions d'études, d'admission au stage, de nomination définitive, de promotion du personnel des cadres de l'administration de l'aéroport de Luxembourg, les examens médicaux et les logements de service. (page 1542)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 12 novembre 1975 porte modification de l'article 9 du règlement grand-ducal du 23 juin 1937 concernant le personnel de l'office des assurances sociales. (page 1471)

Un règlement grand-ducal du 15 novembre 1975 porte modification du règlement grand-ducal du 26

août 1964 fixant les modalités de l'assurance obligatoire contre la maladie auprès de la caisse de maladie des employés privés des personnes visées à l'article 9 de la loi du 23 mai 1964 concernant l'admission des travailleurs intellectuels indépendants à la caisse de pension des employés privés. (page 1518)

Ministère des Travaux Publics

La loi du 12 novembre 1975 autorise le Gouvernement à procéder à la construction et l'équipement d'un deuxième bâtiment scolaire pour les besoins de l'Ecole professionnelle de l'Etat d'Esch-sur-Alzette et au réaménagement du bâtiment existant. (page 1538)

Mois de décembre

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 26 novembre 1975 porte approbation de la Convention ACP-CEE de Lomé, signée le 28 février 1975 et des Accords connexes. (page 1578)

La loi du 28 novembre 1975 porte approbation de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, faite à Londres, Moscou et Washington, le 10 avril 1972. (page 1775)

La loi du 28 novembre 1975 porte approbation de l'Accord culturel entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, signé à Luxembourg, le 8 novembre 1973. (page 1779)

La loi du 2 décembre 1975 porte approbation du Protocole portant amendement à la Convention du 27 octobre 1956 entre le Grand-Duché de Luxembourg, la République Fédérale d'Allemagne et la République Française au sujet de la canalisation de la Moselle, signé à Trèves, le 28 novembre 1974. (page 1785)

La loi du 10 décembre 1975 porte approbation de l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets, signé à Strasbourg, le 24 mars 1971. (page 1801)

La loi du 13 décembre 1975 porte approbation de la Convention Benelux relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs et des actes annexes, signés à Luxembourg, le 24 mai 1966. (page 1810)

La loi du 16 décembre 1975 porte approbation du deuxième Protocole additionnel à la Constitution de l'Union postale universelle, de la Convention et des Arrangements signés au Congrès postal universel à Lausanne, le 5 juillet 1974. (page 1820)

La loi du 10 décembre 1975 porte approbation de la Convention créant un livret de famille international, signée à Paris, le 12 septembre 1974. (page 2118)

La loi du 18 décembre 1975 porte approbation du Protocole additionnel, signé à Bruxelles, le 26 septembre 1968, à la Convention Benelux relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs, signée à Luxembourg, le 24 mai 1966. (page 2155)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1975 modifie l'arrêté grand-ducal du 31 mai 1934 portant règlement d'exécution de la loi du 14 avril 1934 concernant les passeports à l'étranger. (page 2442)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 13 décembre 1975 modifie l'arrêté grand-ducal du 29 décembre 1960 concernant l'aménagement et la réduction des plantations de vignes, tel que cet arrêté a été modifié. (page 1817)

Un règlement ministériel du 1^{er} décembre 1975 fixe le montant de la prime d'abatage pour certains gros bovins de boucherie applicable à partir du 1^{er} janvier 1976. (page 2148)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1975 détermine la composition et le fonctionnement de la commission pour la plantation de vignobles. (page 2444)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1975 fixe certaines modalités d'allocation des intérêts aux collectivités agricoles. (page 2445)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1975 définit les conditions d'application de l'article 20 alinéa 2 de la loi d'orientation agricole. (page 2445)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement ministériel du 21 mai 1975 concerne certaines méthodes d'analyse quantitative de mélanges binaires de fibres textiles. (page 1724)

Un règlement du Gouvernement en conseil du 28 octobre 1975 institue une commission chargée de l'étude des problèmes du bâtiment et de la coordina-

tion des mesures à prendre en faveur de ce secteur. (page 1724)

Un règlement grand-ducal du 12 novembre 1975 règle la composition et le fonctionnement de la commission administrative, prévue à l'article III, 7-1 de la loi du 26 août 1975 portant 1) réforme de la loi du 2 juin 1962 déterminant les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises, à savoir modification des articles 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 26 et 27; 2) abrogation des articles 2 et 14 de la loi du 23 décembre 1909 sur le registre aux firmes. (page 1788)

Un règlement grand-ducal du 15 novembre 1975 détermine la composition et le fonctionnement de la commission spéciale prévue par l'article II, 3, litt. e, de la loi du 26 août 1975 portant 1) réforme de la loi du 2 juin 1962 déterminant les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises, à savoir modification des articles 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 26 et 27; 2) abrogation des articles 2 et 14 de la loi du 23 décembre 1909 sur le registre aux firmes. (page 1789)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1975 fixe les tarifs maxima pour les redevances perçues sur les terrains de camping. (page 2443)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1975 porte modification du règlement grand-ducal du 29 octobre 1974 pris en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 22 mai 1974 modifiant la loi modifiée du 29 juillet 1957 concernant l'assurance des professions indépendantes. (page 2449)

Ministère de l'Éducation Nationale

Un règlement grand-ducal du 15 novembre 1975 concerne la promotion des élèves après la classe de cinquième et l'admission des élèves en classe de quatrième des lycées. (page 1554)

Un règlement ministériel du 5 décembre 1975 fixe l'organisation de l'examen de fin d'études du cycle inférieur des secteurs de chimie de l'enseignement technique et professionnel. (page 2149)

Un règlement ministériel du 5 décembre 1975 fixe l'organisation de l'examen de fin d'études du cycle supérieur des sections de chimie de l'enseignement technique et professionnel. (page 2152)

Un règlement ministériel du 5 décembre 1975 concerne le programme de l'examen de fin de stage pour les postes de chefs de services spéciaux aux Musées de l'Etat. (page 2436)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1975 modifie les articles 21, 29 et 32 du règlement grand-ducal du 17 janvier 1974 concernant la formation scientifique et pédagogique et les conditions de nomination des professeurs de lettres, de sciences, de sciences économiques et sociales, d'éducation artistique, d'éducation physique et d'éducation musicale de l'enseignement secondaire. (page 2437)

Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

La loi du 23 décembre 1975 porte modification de la loi modifiée du 29 avril 1964 concernant les prestations familiales et de la loi du 17 avril 1974 concernant les allocations de naissance. (page 2162)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1975 porte fixation des taux de cotisation pour les groupes d'employeurs visés à l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 19 décembre 1964 concernant la constitution des groupes d'employeurs et la fixation de l'assiette et des taux de cotisation en matière d'allocations familiales pour les salariés. (page 2163)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1975 porte nouvelle fixation de l'allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions ainsi que modification des termes de paiement. (page 2164)

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 13 novembre 1975 modifie les articles 2, 4 et 5 du règlement ministériel du 6 décembre 1972 portant désignation des bureaux de poste secondaires, agences, relais et bureaux auxiliaires, tel qu'il a été modifié par les règlements ministériels du 3 avril 1973, du 27 septembre 1973 et du 15 janvier 1975. (page 1562)

Un règlement ministériel du 18 novembre 1975 concerne le régime fiscal des tabacs fabriqués. (page 1563)

Un règlement grand-ducal du 28 novembre 1975 fixe les éléments du passif du bilan de la Caisse d'épargne de l'Etat servant au calcul de la redevance à payer par cet établissement en vertu de la loi modifiée concernant la création d'un Fonds national de solidarité. (page 1774)

Un règlement grand-ducal du 28 novembre 1975 proroge la loi du 9 avril 1973 portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement. (page 1774)

Un règlement ministériel du 5 décembre 1975 a pour objet de fixer les détails des programmes des examens d'avant-stage, de fin de stage et de promotion des fonctionnaires de la carrière de l'expéditionnaire technique du service de métrologie. (page 1791)

Un règlement grand-ducal du 10 décembre 1975 fixe la date de l'entrée en vigueur des articles 1^{er} à 4 de la loi du 12 juin 1975 portant dissolution de l'Office des séquestres et complétant la législation relative aux séquestres. (page 1793)

La loi du 13 décembre 1975 complète la loi du 3 avril 1911 concernant la création d'un service de chèques et virements postaux. (page 1817)

Un règlement ministériel du 8 décembre 1975 porte publication de la loi belge du 14 mars 1975, portant confirmation de deux arrêtés royaux belges relatifs au tarif des droits d'entrée et de deux arrêtés royaux belges concernant la franchise des droits d'entrée et d'accise, accordée dans le trafic interna-

tional des voyageurs, pris au cours de l'année 1972. (page 2108)

La loi du 18 décembre 1975 modifie la loi modifiée du 21 mai 1964 concernant la réorganisation de l'administration des douanes. (page 2141)

Un règlement grand-ducal du 10 décembre 1975 porte fixation des coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939 devant servir de base au calcul des indemnités pour dommages corporels, aux rémunérations payées depuis le 1^{er} octobre 1944. (page 2155)

La loi du 23 décembre 1975 modifie l'article 63.4.59.00 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1975 et introduit un nouvel article 19.0.33.02 au même budget. (page 2165)

La loi du 23 décembre 1975 autorise le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global de huit cent cinquante millions de francs. (page 2166)

La loi du 23 décembre 1975 modifie certaines dispositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. (page 2166)

La loi du 23 décembre 1975 précise le régime fiscal des prestations pécuniaires de maladie. (page 2168)

Un règlement grand-ducal du 29 décembre 1975 concerne le service intérieur des postes. (page 2190)

Un règlement ministériel du 29 décembre 1975 porte fixation des taxes du service international des colis postaux, par application de l'Arrangement concernant les colis postaux signé au Congrès postal universel de Lausanne, le 5 juillet 1974. (page 2248)

Un règlement ministériel du 29 décembre 1975 porte fixation des taxes à percevoir pour les envois de la poste aux lettres, les lettres avec valeur déclarée, les remboursements, les mandats de poste, les mandats de versement, les virements postaux, les chèques d'assignation, les recouvrements, les journaux-abonnements et les diverses opérations accessoires du service international, par application de la Convention et des Arrangements signés au Congrès postal universel de Lausanne, le 5 juillet 1974. (page 2249)

La loi du 23 décembre 1975 concerne le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976. (page 2254)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1975 porte exécution de la loi du 23 décembre 1975 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976. (page 2434)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1975 pris en exécution de l'article 4 de la loi du 23 décembre 1975 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976. (page 2439)

Un règlement ministériel du 23 décembre 1975 concerne les lieutenances et brigades de l'administration des douanes. (page 2440)

Un règlement grand-ducal du 29 décembre 1975 porte modification de l'arrêté grand-ducal du 29 décembre 1955 concernant le service téléphonique, modifié par le règlement grand-ducal du 15 août 1964 et par le règlement grand-ducal du 28 février 1967. (page 2453)

Un règlement ministériel du 29 décembre 1975 porte fixation de certains tarifs du service téléphonique. (page 2457)

Ministère de la Force Publique

Un règlement grand-ducal du 19 novembre 1975 porte modification de l'article 2 du règlement grand-ducal du 15 novembre 1971 fixant les conditions d'admission et de retrait des sous-officiers de la Sûreté publique. (page 1726)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1975 complète le règlement grand-ducal du 22 décembre 1967 désignant les organismes internationaux auprès desquels des officiers et sous-officiers qui ne sont pas entrés dans le choix pour la première composition de l'armée peuvent être détachés. (page 2446)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1975 porte modification de certaines dispositions du règlement grand-ducal du 14 décembre 1965 concernant l'uniforme, l'armement et l'équipement du corps de la police. (page 2447)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1975 a pour objet de modifier le mode d'allocation des indemnités de première mise et d'habillement revenant aux membres de la Gendarmerie au-dessous du grade d'officier. (page 2449)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 6 novembre 1975 concerne l'indemnité pour frais d'outillage due aux ouvriers forestiers occupés dans les forêts soumises au régime forestier. (page 1562)

Un règlement grand-ducal du 25 novembre 1975 porte prélèvement d'une partie de l'avoir du fonds communal de péréquation conjoncturale. (page 1791)

Ministère de la Justice

La loi du 19 novembre 1975 porte augmentation du taux des amendes à prononcer par les tribunaux répressifs. (page 1558)

Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement

Un règlement grand-ducal du 29 novembre 1975 concerne certains sucres destinés à l'alimentation humaine. (page 1781)

La loi du 10 décembre 1975 crée un établissement public dénommé Centre hospitalier de Luxembourg, groupant la maternité Grande-Duchesse Charlotte, la clinique pédiatrique fondation Grand-Duc Jean et Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte et l'Hôpital municipal. (page 1794)

Un règlement ministériel du 22 décembre 1975 porte modification du règlement ministériel du 17 juillet 1974, fixant le tarif des médicaments, modifié par règlement ministériel du 20 mars 1975. (page 2158)

Ministère des Transports et de l'Énergie

Un règlement grand-ducal du 18 décembre 1975 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 décembre 1955 fixant le montant de la taxe et les modalités d'application de l'avertissement taxé en matière de circulation routière, modifié par le règlement grand-ducal du 25 août 1971. (page 2178)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 25 novembre 1975 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective conclue entre la fédération des patrons-carreleurs d'une part et le syndicat des carreleurs, affilié au L.A.V., d'autre part, avec effet au 1^{er} juin 1975. (page 1756)

Un règlement ministériel du 10 décembre 1975 porte nouvelle fixation de la nomenclature générale des actes, fournitures et services des paramédicaux. (page 2128)

Un règlement ministériel du 10 décembre 1975 porte modification du règlement ministériel du 30 mars 1965 portant fixation de la nomenclature générale des actes, fournitures et services des hôpitaux et cliniques, prévus par l'article 308bis du code des assurances sociales. (page 2134)

Un règlement ministériel du 10 décembre 1975 porte fixation de la valeur moyenne des rémunérations en nature en matière de sécurité sociale. (page 2135)

Un règlement ministériel du 18 décembre 1975 porte fixation de la rémunération annuelle moyenne servant de base au calcul des rentes accidents agricoles et forestières. (page 2157)

La loi du 26 décembre 1975 a pour objet de porter ajustement des pensions des régimes de pension contributifs au niveau moyen des salaires de 1974. (page 2169)

Un règlement grand-ducal du 26 décembre 1975 porte fixation des facteurs devant servir à l'ajustement des rentes accident au niveau des salaires de 1974 en application de l'article 100 du code des assurances sociales. (page 2173)

Un règlement grand-ducal du 26 décembre 1975 porte nouvelle fixation du maximum de rémunération servant de base pour le calcul des cotisations dues à la caisse de pension des employés privés. (page 2174)

La loi du 27 décembre 1975 porte introduction d'un système de compensation entre les régimes de pension contributifs pour les charges de l'ajustement des pensions au niveau des salaires. (page 2175)

Un règlement grand-ducal du 26 décembre 1975 complète celui du 31 décembre 1974 ayant pour objet de déterminer en exécution des articles 6 et 13 du code des assurances sociales les prestations en nature en cas de maladie et de maternité. (page 2450)

Un règlement grand-ducal du 29 décembre 1975 porte déclaration d'obligation générale d'un premier ajouté à la convention collective conclue le 20 juin 1973 entre la fédération des garagistes-réparateurs du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 2451)

Un règlement grand-ducal du 30 décembre 1975 concerne la durée des congés annuels payés prévus pour les années 1976, 1977 et 1978 pour les salariés du secteur privé. (page 2459)

Ministère des Travaux Publics

La loi du 18 décembre 1975 porte réorganisation de l'administration des bâtiments publics. (page 2136)

Chambre des Députés

Mois d'octobre

1^{er} octobre : Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission de Travail. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

2 octobre : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

3 octobre : Réunion de la Commission des Affaires Étrangères. — Réunion de la Commission des Affaires communales. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

7 octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de l'Éducation Physique.

8 octobre : Réunion de la Commission de l'Économie Nationale. — Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission de l'Éducation Nationale. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

9 octobre : Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission des Affaires Communales. — Réunion du Bureau.

10 octobre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de l'Aménagement du Territoire.

14 octobre : 1^{re} séance publique. — Ouverture de la session. — Allocution de M. le doyen d'âge. —

Election du Bureau. — Allocution du président élu. — Présentation d'une résolution au sujet de l'Espagne. — Nomination de la commission de travail. — Nomination de la commission des pétitions. — Nomination de la commission des comptes. — Nomination des commissions permanentes. — Maintien de la composition de différentes commissions spéciales. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Règlement des travaux parlementaires. Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de Travail.

15 octobre : 2^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Communications. — Vote d'une résolution de sympathie au peuple espagnol. — Question au Gouvernement. — Projet de loi concernant la délivrance au public des médicaments (n° 185). Rapport de la commission de la santé publique, des dommages de guerre et de la Famille. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Proposition de loi portant modification de l'article 157 de la loi du 31 juillet 1924 concernant la modification de la loi électorale, modifiée par la loi du 10 juillet 1963 (n° 1872). Rapport de la commission des affaires communales. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission de la Santé Publique. — Réunion de la Commission de Travail.

16 octobre : 3^e séance publique. — Communication. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction et l'équipement d'un deuxième bâtiment scolaire pour les besoins de l'Ecole professionnelle de l'Etat d'Esch-sur-Alzette et au réaménagement du bâtiment existant (n° 1903). Rapport de la commission des travaux publics. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote. — Les demandes en naturalisation.

Réunion de la Commission Agricole.

21 octobre : 4^e séance publique. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi portant approbation de la Convention créant un livret de famille international, signée à Paris, le 12 septembre 1974 (n° 1897). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, faite à Londres, Moscou et Washington, le 10 avril 1972 (n° 1901). Rapport de la commission des affaires étrangères. Dis-

cussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de l'Accord culturel entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, signé à Luxembourg, le 8 novembre 1973 (n° 1909). Rapport de la commission de l'éducation nationale et des affaires culturelles. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation du Protocole portant nouvelle prorogation de la Convention sur le commerce du blé de 1971 et du Protocole portant nouvelle prorogation de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1971, ouverts à la signature à Washington, le 25 mars 1975 (n° 1910). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation du Protocole portant amendement à la Convention du 27 octobre 1956 entre le Grand-Duché de Luxembourg, la République Fédérale d'Allemagne et la République Française au sujet de la canalisation de la Moselle, signé à Trèves, le 28 novembre 1974 (n° 1926). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. — Projet de loi portant approbation de l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets, signé à Strasbourg, le 24 mars 1971 (n° 1870). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

22 octobre : 5^e séance publique. — Communication. — Déclaration du Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, sur le budget de l'Etat pour l'exercice 1976. — Exposé du Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur sur la politique étrangère. — Débat.

Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

23 octobre : 6^e séance publique. — Débat sur l'exposé du Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur sur la politique étrangère. Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

24 octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

27 octobre : Réunion de la Commission Juridique.

28 octobre : 7^e séance publique. — Communication. — Question au Gouvernement. — Présentation de trois candidats pour un poste vacant de conseiller à la Chambre des Comptes. — Projet de loi portant approbation de l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets, signé à Strasbourg, le 24 mars

1971. Vote sur l'ensemble. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Exposé introductif du Ministre des Finances. — Projet de loi portant approbation de la Convention Benelux relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs et des actes connexes, signés à Luxembourg, le 24 mai 1966, et projet de loi relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs (n° 1346); projet de loi portant approbation du Protocole additionnel, signé à Bruxelles, le 26 septembre 1968, à la Convention Benelux relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs, signée à Luxembourg, le 24 mai 1966 (n° 1739). Rapport de la commission juridique.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

29 octobre : 8^e séance publique. — Communication. — a) Projet de loi portant approbation de la Convention Benelux relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs et des actes connexes, signés à Luxembourg, le 24 mai 1966, et b) projet de loi relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs (n° 1346); c) projet de loi portant approbation du Protocole additionnel, signé à Bruxelles, le 26 septembre 1968, à la Convention Benelux relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules au-

tomoteurs, signée à Luxembourg, le 24 mai 1966 (n° 1739). Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble des projets de loi sub a) et c) et renvoi du texte amendé sub b) au Conseil d'Etat. — Projet de loi portant approbation du Protocole portant amendement à la Convention du 27 octobre 1956 entre le Grand-Duché de Luxembourg, la République Fédérale d'Allemagne et la République Française au sujet de la canalisation de la Moselle, signé à Trèves, le 28 novembre 1974 (n° 1926). Explication du Ministre de la Justice. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote. — Projet de loi portant augmentation du taux des amendes à prononcer par les tribunaux répressifs (n° 1672). Seconde lecture. Rapport de la commission juridique. Discussion générale.

Réunion de la Commission de l'Economie Nationale. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

30 octobre : 9^e séance publique. — Projet de loi portant augmentation du taux des amendes à prononcer par les tribunaux répressifs (n° 1672). Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Exposé du Ministre de la Justice. Débat général sur le Ministère de la Justice.

Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission des Transports et de l'Energie.

Mois de novembre

4 novembre : 10^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Rapport de la commission des finances et du budget. Discussion générale. Discussion du budget des recettes ordinaires et extraordinaires. Discussion du budget des dépenses du Ministère des Finances.

Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission de Travail.

5 novembre : 11^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Discussion générale. Discussion du budget des recettes ordinaires et extraordinaires. Discussion du budget des dépenses du Ministère des Finances.

Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

6 novembre : 12^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Discussion générale. Discussion du budget des re-

cettes ordinaires et extraordinaires. Discussion des dépenses du Ministère des Finances. — Discussion des motions déposées lors des débats du projet de loi n° 1908.

Réunion de la Commission de l'Economie Nationale.

11 novembre : 13^e séance publique. — Questions au Gouvernement. — Vote des motions déposées lors des discussions du projet de loi n° 1908 (mesures destinées à prévenir des licenciements pour des causes conjoncturelles). — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Vote des motions déposées lors de la discussion générale. Discussion du budget des dépenses du Ministère de la Force publique.

Réunion de la Commission des Transports. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

12 novembre : 14^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Discussion du budget des dépenses du Ministère de la Force publique. — Discussion du budget des dépenses du Ministère de la Santé publique et de

l'Environnement.

Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

- 13 novembre : 15^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Discussion du budget des dépenses du Ministère de la Santé publique et de l'Environnement. — Dépôt d'une résolution. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Discussion du budget des dépenses du Ministère de l'Intérieur.

Réunion de la Commission de la Santé Publique.

- 18 novembre : 16^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communications. — Discussion et vote d'une résolution. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Réponse du Ministre de l'Intérieur. Vote des motions déposées lors de la discussion des budgets des dépenses du Ministère de la Santé publique et de l'Environnement et du Ministère de l'Intérieur. — Projet de loi créant un établissement public dénommé Centre hospitalier de Luxembourg groupant la Maternité Grande-Duchesse Charlotte, la Clinique pédiatrique fondation Grand-Duc Jean et Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte et l'Hôpital municipal (n° 1813). Rapport de la commission de la santé publique, des dommages de guerre et de la famille. Discussion générale.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de Travail.

- 19 novembre : 17^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi créant un établissement public dénommé Centre hospitalier de Luxembourg groupant la Maternité Grande-Duchesse Charlotte, la Clinique pédiatrique fondation Grand-Duc Jean et Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte et l'Hôpital municipal (n° 1813). Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi portant approbation de la Convention ACP-CEE de Lomé, signée le 28 février 1975, et des actes connexes (n° 1911). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote du texte.

Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

- 20 novembre : 18^e séance publique. — Communication. — Projet de loi portant approbation de la Convention ACP-CEE de Lomé, signée le 28 février 1975, et des actes connexes (n° 1911). Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Discussion du budget des dépenses du Ministère d'Etat. Discussion du budget des dépenses du Ministère de l'Education physique et des Sports. Discussion du

budget des dépenses du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. Discussion du budget des dépenses du Ministère de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

- 21 novembre : Réunion de la Commission des Affaires Communales.

- 25 novembre : 19^e séance publique. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Vote des motions déposées lors de la discussion des budgets des dépenses du Ministère d'Etat et du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur. Suite de la discussion du budget des dépenses du Ministère de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale. — Dépôt de deux projets de loi. — Budget de 1976 (n° 1927). Suite et fin de la discussion du budget des dépenses du Ministère de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale.

Réunion de la Commission de Travail.

- 26 novembre : 20^e séance publique. — Communications. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Réponse de M. le Ministre de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale. — a) Projet de loi concernant la création d'un service de chèques et de virements postaux (n° 1913); b) projet de loi portant approbation du deuxième Protocole additionnel à la Constitution de l'Union postale universelle, de la Convention et des Arrangements signés au Congrès postal universel de Lausanne, le 5 juillet 1974 (n° 1931). Rapports de la commission des finances et du budget. Discussion générale. Lecture et vote des textes. Votes séparés sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Discussion du budget des dépenses du Ministère de l'Education nationale et des Affaires culturelles.

Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de l'Economie Nationale.

- 27 novembre : 21^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Discussion du budget des dépenses du Ministère de l'Education nationale. Discussion du budget des dépenses du Ministère des Travaux publics. — Dépôt de deux projets de loi.

Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

- 28 novembre : Réunion de la Commission des Affaires Communales. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion du Bureau.

Mois de décembre

- 2 décembre : 22^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Institution d'une commission spéciale. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Réponse du Ministre des Travaux publics concernant la discussion du budget des dépenses de son Ministère. Discussion du budget des dépenses du Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.
Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de Travail.
- 3 décembre : 23^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Discussion du budget de l'Agriculture et de la Viticulture. — Projet de loi modifiant l'article 63.4.59.00 du budget des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1975 et introduisant un nouvel article 19.0.33.02 au même budget (n° 1923). Rapport de la commission des finances et du budget. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Discussion du budget des dépenses du Ministère de l'Economie nationale, des Classes moyennes et du Tourisme.
Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
Réunion de la Commission Juridique.
- 4 décembre : 24^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Réponse du Ministre de l'Economie nationale, des Classes moyennes et du Tourisme. — Dépôt d'une proposition de loi. — Discussion du budget des dépenses du Ministère des Transports et de l'Energie.
- 8 décembre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de la Santé Publique. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 9 décembre : 25^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Réponse du Ministre des Transports et de l'Energie. — Communications. — Budget 1976. Discussion du budget des dépenses du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.
Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 10 décembre : 26^e et 27^e séances publiques. — Vote des motions déposées lors de la discussion des budgets des dépenses du Ministère de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale, du Ministère de l'Education nationale, du Ministère des Travaux publics, du Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture et du Ministère des Transports et de l'Energie. — Démission de M. Marcel Flammang et assermentation de M. Zénon Bernard. — Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 29 avril 1964 concernant les prestations familiales (n° 1939). Rapport de la commission de la santé publique, des dommages de guerre et de la famille. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Discussion du budget des dépenses du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.
Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission de Travail.
- 11 décembre : 28^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Communication. — Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 29 avril 1964 concernant les prestations familiales (n° 1939). Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote. — Projet de loi modifiant la loi modifiée du 21 mai 1964 concernant la réorganisation de l'administration des douanes. Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote. — Projet de loi portant réorganisation de l'administration des bâtiments publics (n° 1898). Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal et dispense du second vote. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Discussion du budget des dépenses du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Discussion du budget des dépenses du Ministère de la Fonction publique. — Dépôt de trois propositions de loi. — Le budget de 1976. Continuation de la discussion.
- 15 décembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 16 décembre : 29^e séance publique. — Lecture de trois propositions de loi. — Questions au Gouvernement. — Réponse du Ministère de la Fonction publique concernant la discussion du budget des dépenses de son Ministère. — Vote sur les motions déposées lors des débats budgétaires. — Dépôt d'un projet de loi. — Le budget de 1976. Loi budgétaire et amendements. Exposé du Ministre des Finances. Rapport de la commission des finances et du budget. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global de huit cent cinquante millions de francs (n° 1941). Rapport de la commission des finances et du budget. — Projet de loi modifiant certaines dispositions en matière d'impôts

sur le revenu et sur la fortune (n° 1942). Rapport de la commission des finances et du budget. — Projet de loi précisant le régime fiscal des prestations pécuniaires de maladie (n° 1943). Rapport de la commission des finances et du budget.

Réunion de la Commission de Travail. — Réunion du Bureau. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

17 décembre : 30^e et 31^e séances publiques. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Discussion des amendements gouvernementaux et d'initiative parlementaire, ainsi que de la loi budgétaire. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global de huit cent cinquante millions de francs (n° 1941). Discussion générale. — Projet de loi modifiant certaines dispositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (n° 1942). Discussion générale. — Projet de loi précisant le régime fiscal des prestations pécuniaires de maladie (n° 1943). Discussion générale. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Discussion des amendements gouvernementaux et d'initiative parlementaire, ainsi que de la loi budgétaire. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global de huit cent cinquante millions de francs (n° 1941). Discussion générale. Lecture et vote du texte.

Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote. — Projet de loi modifiant certaines dispositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (n° 1942). Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote. — Projet de loi précisant le régime fiscal des prestations pécuniaires de maladie (n° 1943). Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote.

Réunion de la Commission de l'Aménagement du Territoire. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

18 décembre : 32^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 (n° 1927). Discussion, lecture et vote de la loi budgétaire. Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote. — a) Projet de loi ayant pour objet de porter ajustement des pensions au niveau moyen des salaires de 1974 (n° 1959); b) projet de loi portant introduction d'un système de compensation entre les régimes de pension contributifs pour les charges de l'ajustement des pensions au niveau des salaires (n° 1960). Rapport de la commission des affaires sociales. Discussion générale. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projets de loi nos 1959 et 1960. Fin de la discussion générale. Lecture et vote des textes. Votes séparés par appel nominal et dispense du second vote.

Le Mois en Luxembourg

Mois d'octobre

Congrès, symposium

Du 3 au 4 octobre a lieu au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg une réunion de la Société Luxembourgeoise de Radiologie avec la Société Royale Belge de Radiologie à laquelle assistent une centaine de radiologues belges, français et luxembourgeois et qui a pour sujet des communications sur les dernières acquisitions en radiodiagnostic de la pathologie osseuse.

A Walferdange a lieu du 20 au 22 octobre un symposium sur les risques sismiques des centrales nucléaires, organisé par la commission sismologique européenne. Au cours de cette réunion M. le professeur J.-P. Rothé de l'Université de Strasbourg donne une conférence sur les recherches de sismicité historique et de la magnitude maximale à envisager en un site donné. M. J.-M. Van Gils présente une carte de zoning sismique de l'Allemagne de l'ouest, de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas. Le

symposium est clôturé par une visite du laboratoire souterrain à Walferdange et une discussion générale.

Conférences, soirées littéraires

La Société des sciences médicales du Grand-Duché invite le 1^{er} octobre à la conférence que le professeur Dr. G. W. Korting donne à Luxembourg sur le thème : « La peau comme miroir de maladies internes ».

La soirée du 2 octobre est consacrée à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg à la poésie luxembourgeoise : d'expression allemande par Michel Raus; d'expression française par Anne Berger et d'expression luxembourgeoise par Cornel Meder.

A Luxembourg a lieu le 3 octobre une conférence-débat donnée par le Dr Arsène Betz, chef de service de l'Institut d'hygiène et de santé publique sur « les anomalies chromosomiques ».

Le 5 octobre M. Rolf W. Schloss, journaliste israélien, donne à la synagogue de Luxembourg une conférence sur le thème : « Israël, quo vadis ? ».

Au Centre culturel A. S. Pouchkine à Luxembourg, M. Georges Bouillon, Président des Amitiés Belgo-Soviétiques et Directeur de la revue littéraire « La Dryade », donne le 6 octobre une conférence avec projection d'un film sur le Kazakhstan.

L'« International Meditation Society » organise le 8 octobre à Luxembourg une conférence d'information sur la méditation transcendante.

A Walferdange le Club des Jeunes invite à une « table ronde » dirigée par M^e Henri Frank, président de l'Union Nationale des Clubs des Jeunes, sur « La Jeunesse, ses problèmes et ses besoins ».

Le 9 octobre a lieu à Luxembourg une conférence-débat avec MM. Ed. Simon, Pierre Lech et Pierre Meyers sur le thème : « La pléthore des enseignants du secondaire, causes et remèdes ».

L'Association luxembourgeoise des universitaires catholiques invite les 11 et 12 octobre à Luxembourg à des Journées d'Etudes avec P. Cren, professeur de religions orientales à la faculté de théologie de Lyon, sur le sujet : « L'Hindouisme a-t-il quelque chose à dire aux chrétiens ? ».

M. Joseph-Emile Muller, chef du Service des Beaux-Arts aux Musées de l'Etat, donne le 13 octobre dans les locaux du Musée à Luxembourg une conférence consacrée à Velazquez, peintre du peuple, peintre du roi.

A Esch-sur-Alzette Roger Bruge, auteur français, parle le 13 octobre sur « La Ligne Maginot ».

Le 14 octobre M. René Huyghe de l'Académie française donne une conférence au Centre culturel français à Luxembourg sur « L'impressionisme révélateur de son temps ».

A la bibliothèque Thomas Mann à Luxembourg le Dr. Harald Meyer-Laurin parle le même jour sur le sujet : « Griechische Papyri ».

L'Association « Connaissance du Luxembourg » organise le 14 octobre au Ministère des Travaux Publics une conférence donnée par le professeur Charles Ternes sur le sujet : « Où en est l'archéologie luxembourgeoise ? ».

A la Miami University European Center a lieu à partir du 15 octobre une série de conférences données par Mr. Paul T. Nelson, professeur de Marketing, sur le thème : « The future life in the year 2000 ».

A Luxembourg a lieu le 16 octobre une table ronde sur le thème : « Crise économique ou crise du système économique ? » à laquelle prennent part MM. Jules Stoffels, Henri Ahlborn, Jean Spautz, Fernand Rau et Johnny Lahure.

Dans le cadre du Salon « Ons Fraen ons Kanner » a lieu le 18 octobre à Luxembourg à la bibliothèque Thomas Mann une conférence donnée par M^{me} Christa Meves, psychologue, sur le sujet : « Was hindert die Frauen am Aufstieg ? ».

Le 19 octobre est donnée dans le même cadre une conférence par le professeur Dr. Hans Herbert Deissler de Fribourg sur le thème : « Wege und Irrwege der heutigen Vorschulpädagogik ».

L'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg invite le 20 octobre à une conférence donnée au Foyer Européen à Luxembourg par M. Klaus Emmerich, correspondant pour l'Europe de Radio Autriche, sur le sujet : « Neutral zwischen Ost und West — Eine Zwischenbilanz österreichischer Europapolitik ».

Le 21 octobre Mr. Delbert A. Snider parle à la Miami University European Center à Luxembourg sur le thème : « The future life in the year 2000 ».

Dans le cadre du Salon « Ons Fraen ons Kanner » des conférences sont données le 22 octobre à Luxembourg par M^{me} Maria Stommel, membre du Bundestag, sur le thème : « Die Frau in der Familie » et par M^{me} le D^r Molitor-Peffer qui commente le film de l'Unesco intitulé : « Lydia — un autre point de vue ».

« 50 ans d'évolution des chrétiens devant le sionisme de l'Etat d'Israël » est le titre d'une conférence donnée le 22 octobre à la synagogue de Luxembourg par le R. P. Roger Braun, sj., président de la Fédération de Paris de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme.

Le 23 octobre M. l'abbé Jean Hierzig, professeur, donne une conférence à Luxembourg sur « Les vestiges bibliques en Terre Sainte; Les villes fortifiées de l'Ancien Testament ».

Le 24 octobre, à l'occasion de la journée des Nations Unies 1975 M. Eric Anbergen d'Arlon traite à Luxembourg le sujet : « Les Nations Unies, illusion ou réalité ? ».

Au Centre culturel français à Luxembourg le professeur à la Faculté de Médecine à Paris, M. le D^r Henri Pequignot, donne le 24 octobre une conférence sur le thème : « Médecine et Société d'aujourd'hui ».

Dans le cadre du Salon « Ons Fraen ons Kanner » M. Pfeiffer, professeur de médecine, parle le même jour à Luxembourg sur le sujet : « Einfluß des Fernsehens auf die Kinder in der Familie ».

Le 25 octobre a lieu dans le même cadre une discussion sur le thème : « Menschenrechte und Wirklichkeit ».

Au siège de l'Association des Ingénieurs et de l'Ordre des Architectes à Luxembourg M. Paul Le Vert, ingénieur général des Ponts et Chaussées de Paris, donne le 27 octobre une conférence sur « L'énergie dans les Transports ».

Le 29 octobre le docteur J.-P. Parini, pneumologue, donne une conférence sur « Les agressions de l'appareil respiratoire et des moyens de défense ».

Le 30 octobre a lieu au casino syndical de Bonnevoie une « table ronde » sur la construction de maisons sociales, avec la participation de MM. Johnny Lahure, Norbert von Kunitzky, R. Jones et Ern. Ehlinger.

Devant le « British Businessmen's Luncheon Club » M. Pierre Werner, Président de Gouvernement hon., donne le 13 octobre à Luxembourg une conférence sur la situation politique actuelle en Europe.

Théâtre, cinéma, spectacles

Au Théâtre municipal de Luxembourg est présentée le 1^{er} octobre la pièce « Die bitteren Tränen der Petra von Kant » de Rainer Werner Fassbinder avec l'actrice allemande Ruth Maria Kubitschek.

Le 2 octobre a lieu au Foyer Européen à Luxembourg une soirée de folklore donnée par les « Square dancers du Texas ».

Exploration du Monde présente le même jour au Théâtre municipal de Luxembourg le film « A travers le fascinant Mexique », commenté par Vitold Golish.

La cinémathèque du Luxembourg présente le 2 octobre à Luxembourg un chef-d'œuvre d'Hitchcock « La mort aux trousses ».

Les 3 et 4 octobre les Galas Karsenty de Paris présentent au Théâtre municipal de Luxembourg la pièce « Le zouave » de Claude Rich.

Les 7 et 8 octobre la Comédie Française donne une représentation d'« Hernani » de Victor Hugo.

La cinémathèque du Luxembourg présente le 8 octobre à Luxembourg le film « Die bitteren Tränen der Petra von Kant » de R. W. Fassbinder.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est présenté les 10 et 11 octobre un gala de danses modernes par la troupe britannique « Ballet Rambert - London ». Ce spectacle est répété le 12 octobre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette.

Une représentation de la pièce « Die Brautschau zu Petersburg » de Nikolai Gogol a lieu les 15 et 16 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg.

Au Théâtre municipal de Luxembourg les Galas Karsenty-Herbert de Paris présentent les 17 et 18 octobre la pièce « La Colombe » de Jean Anouilh.

Le « Théâtre Ouvert Luxembourg » donne le 17 octobre une représentation de la pièce de Victor Haïm « Comment harponner le requin ? » à Differdange.

A Differdange a lieu le même soir un récital de chansons avec Vicky Leandros, Grand Prix de l'Éurovision 1972.

Du 19 au 21 octobre a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de l'opérette « Le chanteur de Mexico » de Francis Lopez.

Au Kirchberg à Luxembourg est présenté le 19 octobre le « Show 75 » avec des vedettes internationales, organisé par les Fonds Norry Luxembourg.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 21 octobre une représentation de l'opérette « Der Vetter aus Dingsda » d'Edouard Künnicke.

La « Janacek-Opera Brno » présente du 23 au 26 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg l'opéra « Der Kuß » de Bedrich Smetana.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 24 octobre le grand gala-show 75 des stars de la radio et de la télévision Cindy & Bert, accompagnés du Conny Wagner Show-Band.

A Luxembourg a lieu au Théâtre municipal les 28 et 29 octobre une représentation de la pièce « Don Juan und Faust » de Christian Dietrich Grabbe.

Les ciné-amateurs de Luxembourg présentent le 29 octobre à Luxembourg toute une gamme de films amateurs des années 1974-75.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

L'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne le 9 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg un concert sous la direction de Pierre Cao.

Le 10 octobre, à l'occasion de la séance académique organisée dans le cadre du 25^e anniversaire de l'accord culturel entre la Grande-Bretagne et le Luxembourg au grand auditoire de la Villa Louvigny à Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, M^l^{le} Pyta Schragger (Londres) et M. Pierre Nimax (Luxembourg) offrent un récital de piano et le « Quatuor Vocal du Luxembourg » une sélection de chants.

« Ars vocalis » et « Camerata de Machault » donnent le 10 octobre en l'église Saint-Michel à Luxembourg un concert varié et d'ensemble.

Au Centre culturel de Wormeldange a lieu le 11 octobre une soirée intitulée « Wormer am Herscht », organisée par la chorale mixte de Wormeldange.

Dans le cadre des Soirées de Luxembourg Eric Heidsieck donne le 14 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg un grand récital de piano.

Le 17 et le 25 octobre la chorale « Jong Letzeburg » donne à Dudelange et à Wiltz un concert vocal sur la musique de Johann Strauss.

L'orchestre de musique de chambre des étudiants de Francfort/Main donne le 19 octobre à Luxembourg un concert de chorale et de piano.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 22 octobre un grand gala de musique au profit des mères célibataires, avec le concours du Madrigal de Luxembourg et l'Harmonie municipale de Differdange.

Les « Jeunesses Musicales » invitent pour le 24 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg à un récital Chopin par le célèbre pianiste Alain Bernheim.

Le Jazz-Club Luxembourg présente le même jour à Luxembourg Keith Tippett avec le groupe Amalgam.

Au Conservatoire de Musique de Luxembourg débute le 22 octobre la première audition des élèves du conservatoire.

A Mondorf-les-Bains a lieu le même jour en l'église St-Michel la répétition de la messe en jazz de J.-P. Kemmer.

Un récital donné par le pianiste anglais John Clegg a lieu le 29 octobre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette en présence de M. l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg.

A l'occasion du 80^e anniversaire de la naissance du Major Albert Thorn, Maître de Chapelle de la Cour, un concert est donné le 29 octobre au Cercle municipal à Luxembourg par la musique militaire grand-ducale.

Foires et expositions

A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le 1^{er} octobre le vernissage de l'exposition des œuvres de l'artiste Josée Gloden.

Le même jour a lieu à la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette l'ouverture de l'exposition des peintures de Solange Bertrand (Metz).

A la « Galerie » à Luxembourg est ouverte à partir du 3 octobre l'exposition des peintures d'Alphonse Nies et des poteries de Corneille Mergen.

A la bibliothèque de la Miami University à Luxembourg a lieu le même jour le vernissage des œuvres de Fred Petereit, artiste-peintre de Chicago.

Caméra-Luxembourg organise à partir du 3 octobre une grande exposition de 200 photos au Cercle municipal de Luxembourg.

A Schifflange est ouverte à partir du 3 octobre une exposition rétrospective de photos sur « 100^e anniversaire de la commune de Schifflange ».

L'artiste-peintre française Charlotte Wiernik expose ses œuvres récentes à partir du 4 octobre à la Galerie Horn à Luxembourg.

Le 4 octobre a lieu à la Villa Vauban à Luxembourg l'ouverture de l'exposition rétrospective de photos sur « Notre tram en images ».

Du 9 au 12 octobre a lieu dans les salons du Palais des Expositions de Luxembourg à Kirchberg le vernissage du 1^{er} Salon interrégional de la protection et de l'hygiène du travail « Intersafety 75 », en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

En présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de nombreux invités de marque a lieu le même jour au Théâtre municipal de Luxembourg l'ouverture de l'exposition « En neit Liewen fir ons Vergaangenheit » organisée dans le cadre de l'Année européenne du Patrimoine Architectural 1975.

Le Cercle Artistique de Luxembourg invite pour le 10 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg à l'inauguration du « Salon 1975 ».

A la Galerie St-Michel et Paul Bruck, l'artiste belge Jean Cobaert et l'artiste américaine Audrey Marcus exposent leurs œuvres à partir du 10 octobre.

Aux Galeries Bradtké et d'Art de Luxembourg, les artistes-peintres Yvonne Noordam-Weygers et Klaas Ooyevaar exposent leurs tableaux, collages et dessins à partir du 11 octobre.

L'Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés invite pour le 11 octobre au Foyer du Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette au vernissage de l'exposition « Sou wéi mer sin... », dialogues photographiques de Norbert Ketter avec les handicapés du Foyer de la Solidarité.

A la Galerie Dominique Lang à Dudelange est ouverte à partir du même jour une exposition des œuvres créées par les élèves de l'Académie Européenne des Beaux Arts de Luxembourg.

A la Galerie Wierschem à Luxembourg l'artiste parisien Guérino Angéli expose ses tableaux à l'huile à partir du 15 octobre.

A Luxembourg est ouverte le même jour une intéressante exposition de reptiles.

A la Bibliothèque Nationale à Luxembourg a lieu le 15 octobre l'ouverture de l'exposition sur le dictionnaire de langue luxembourgeoise.

Du 15 au 17 octobre est ouverte à Bertrange la traditionnelle exposition d'art graphique, sculptures et photographies du Club des Jeunes.

L'artiste italien Onorio Delponte expose ses œuvres à partir du 16 octobre au Cercle municipal de Luxembourg.

La Galerie Kutter à Luxembourg présente à partir du 17 octobre une exposition de gravures et de lithographies de nombreux artistes, dont Max Ernst, Peliakoff, Manessier, Le Corbusier, Ortega etc. . . .

Les amateurs photographes de Mamer présentent à partir du 17 octobre à l'école primaire de Mamer une exposition de photos sur le sujet : « Mamer insolite ».

Le 18 octobre a lieu à la salle de réception des nouveaux bâtiments de la Foire à Luxembourg-Kirchberg la cérémonie d'ouverture du 2^e Salon de la Femme et de l'Enfant. Dans le cadre de ce Salon a lieu le vernissage de l'exposition organisée par le Musée de l'Etat, d'un choix d'objets évoquant l'univers et les activités quotidiennes de la femme avant l'avènement de la civilisation industrielle.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le même jour le vernissage de l'exposition des dessins et gravures de Dieter Wagner.

L'artiste Wenzel Profant expose ses sculptures en plein air à partir du 18 octobre à Schwebsange (Moselle).

A Walferdange a lieu le même jour l'ouverture du Salon artistique organisé par le Syndicat d'Initiative et de Tourisme.

A Wiltz, Camera Luxembourg présente à partir du 18 octobre son Salon international de diapositives en couleurs.

M^{me} Natalizia Bo expose à partir du 20 octobre ses dernières créations au Club du Parlement à Luxembourg.

Pierre Berchem expose à partir du 24 octobre des sculptures, peintures et dessins dans ses ateliers à Luxembourg.

Dans les Galeries Bradtké et Saint-Michel à Luxembourg, les artistes Gaston Noelanders et Arthur Unger exposent à partir du 25 octobre leurs œuvres récentes.

Le British Council invite pour le même jour au Musée de l'Etat à l'exposition de 50 estampes exécutées par neuf artistes britanniques.

A la Bibliothèque Nationale à Luxembourg est présentée à partir du 29 octobre une exposition philatélique, intitulée « Druck — Papier — Presse », collection W. Serres.

Commémorations, Visites, Divers

Le 3 octobre a lieu au Centre européen du Kirchberg à Luxembourg une séance académique à l'occasion du 10^e anniversaire de la Fondation Paul Finet, sous la présidence de M. P. J. Hillery, Président de

la Fondation et Vice-Président de la Commission des Communautés européennes.

Un monument commémorant la libération de la ville de Wiltz par les troupes de la 28th U. S. Infantry Division est inauguré le 4 octobre par M. Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, et le Général d'Armée américain Daniel Bursk Strickler, commandant la 28th U. S. Infantry Division durant la dernière guerre, en présence d'un grand nombre de personnalités de la vie politique et militaire.

Le 5 octobre a lieu à Luxembourg-Hollerich l'inauguration d'un monument dédié à la déportation civile et militaire de la guerre 1940 à 1945.

Mois de novembre

Conférences, soirées littéraires

Le 4 novembre a lieu à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg la commémoration annuelle « Churchill Memorial Lecture 1975 » par the Right Honorable Roy Hattersley M. P., Ministre d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères et du Commonwealth à Londres, qui parle en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc sur le sujet : « Idealism and Self Interest in Foreign Policy ».

A la Miami University European Center à Luxembourg, Dan N. Jacobs, professor of Political Sciences, parle le même jour sur le thème : « Life in the year 2000 ». Le 11 novembre, le même thème est discuté par Alexandre Berlin, Scientist, Common Market.

M. Jacques Riboud, directeur de la Revue Politique et Parlementaire (France) parle le 6 novembre au Foyer Européen à Luxembourg sur le sujet : « Proposition pour une expérience de monnaie européenne : Le comptoir international de l'Eurostable ».

Le même jour, le professeur de biologie M. René Klein donne à Luxembourg un exposé sur : « Jugend und Sexualität — Analyse einer Umfrage ».

« La circulation monétaire au Luxembourg depuis le règne de Charles Quint jusqu'à nos jours », tel est le thème de la conférence que M. Raymond Weiller, Chef de Service aux Musées de l'Etat, donne le 10 novembre à Luxembourg.

Les 10, 17, 24 novembre et le 1^{er} décembre, M. le professeur Mathias Kremer donne à Ettelbruck une série de conférences consacrées aux thèmes relevant de la bible et extraits de l'Ancien et du Nouveau Testament.

L'Amicale du Gouvernement invite le 11 novembre à la Maison de Cassal à Luxembourg à une conférence donnée par M. Alfred Steinmetzer sur les châteaux et les châteaux forts luxembourgeois.

A Luxembourg, M. W. A. Tomey, de La Haye, donne le même jour une conférence sur le thème : « Streifzüge durch Aqua-Wunderland ».

Du 12 au 15 novembre a lieu à la Maison de l'Europe à Luxembourg un séminaire avec des participants allemands, danois, luxembourgeois, norvégiens

Le 10^e anniversaire de la création du parc naturel germano-luxembourgeois est célébré le 20 octobre au château de Clervaux en présence du Secrétaire d'Etat allemand M. Schubach, M. l'ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne et M. Jos. Wohlfart, Ministre de l'Intérieur, ainsi que d'un nombre appréciable d'autres notabilités allemandes et luxembourgeoises.

Le 24 octobre l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies célèbre la « Journée des Nations Unies » pour commémorer le souvenir des soldats tombés en Corée, en déposant une couronne de fleurs devant le Monument du Souvenir.

et suédois sur le sujet : « La Communauté européenne comme communauté sociale ».

Les 13 et 14 novembre est organisé à Luxembourg par la direction générale des affaires sociales un colloque sur les problèmes posés par l'utilisation de biens de consommation courante et des substances radioactives. A ce colloque participent 70 experts des neuf pays de la Communauté européenne.

A Luxembourg, le professeur J. Bintz donne le 17 novembre une conférence sur le sujet : « Réserves et ressources minérales; perspectives d'avenir ».

Au Centre universitaire de Luxembourg débute le 17 novembre, dans le cadre de la session d'études économiques luxembourgeoises, le cours : « Initiation à l'analyse économique », donné par M. François Bockholz.

M. Norbert von Kunitzki, Directeur des Finances des ARBED donne le 18 novembre à la Miami University European Center à Luxembourg une conférence sur : « Life in the year 2000 ». Le 24 novembre, M. Gaston Schaber, psychologue et Directeur de l'Institut Pédagogique, fait un exposé sur le même sujet.

Au Foyer européen à Luxembourg, M. le professeur Ernest Mühlen donne le 20 novembre une conférence sur : « La Communauté européenne face à la mondialisation des problèmes économiques ».

M. le professeur Koutzetzov de l'Institut de philosophie de l'Académie des Sciences de l'URSS et de la Faculté de Philosophie de l'Université de Moscou fait le 20 novembre au Centre Culturel A. S. Pouchkine à Luxembourg un exposé sur : « L'instruction philosophique en URSS ».

Le Centre de Recherches d'Etudes Socialistes invite le même jour au casino syndical de Bonnevoie à un exposé de l'ingénieur M. Tony Wehenkel jr. sur « La politique énergétique ».

Le 21 novembre, M. Marcel Prawy, dramaturge en chef de l'Opéra d'Etat de Vienne, donne une conférence au Théâtre municipal de Luxembourg sur : « Johann Strauss zum 150. Geburtstag ».

A la Bibliothèque Thomas Mann à Luxembourg, l'écrivain allemand Luise Rinser lit le 21 novembre une sélection de ses œuvres.

Le Dr. Georges Müller donne le même jour une conférence à Luxembourg sur le sujet : « Der Selbstmord und der Selbstmordversuch ».

A Pétange, le D^r Henri Clees donne le 21 novembre une conférence aux parents d'élèves des écoles primaires sur le problème de l'éducation sexuelle.

Dans le cadre des journées d'études à l'Institut St-Jean à Luxembourg, M. J.-P. Lintauf, directeur du Centre St-Dominique à l'Arbresle, parle les 22 et 23 novembre sur le thème : « Expérience chrétienne et vie spirituelle ».

Les Jeunesses Socialistes de Bettembourg invitent le 24 novembre à une conférence donnée par M. Robert Krieps, Ministre de la Justice, sur la réforme dans la justice.

La Fédération générale des instituteurs luxembourgeois invite le 26 novembre à Luxembourg à une conférence donnée par M. Guy Georges, secrétaire permanent du Syndicat national des instituteurs de France, sur le thème : « La réforme de la formation des enseignants et l'école fondamentale ».

A la Bibliothèque Nationale de Luxembourg, le D^r J.-P. Banquet, médecin et neurophysiologue de Paris, donne le 26 novembre une conférence sur la méditation transcendante.

Les Amitiés Françaises invitent le 27 novembre au Centre Culturel Français à Luxembourg à une conférence de M. Henri Guillemin sur Georges Bernanos.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, l'artiste français Hélène de Beauvoir parle le même jour sur : « La femme et l'Art ».

Le 28 novembre, M. Léon Dufour, ancien élève de l'école polytechnique de Paris, donne une conférence sur le thème : « Teilhard de Chardin et le monde moderne ».

Théâtre, cinéma, spectacles

Le 3 novembre a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la représentation de la pièce « Rheinpromenade » de Karl Mühl.

Le 6 novembre est présentée en première au Théâtre municipal de Luxembourg par le « Théâtre Ouvert de Luxembourg » la pièce « En attendant Godot » de Samuel Beckett. La même pièce est donnée également les 11 et 12 novembre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette.

A Rodange « Exploration du Monde » présente le 10 novembre le film « La Russie des Tsars et des Soviets », commenté par Lucien Brouchon. Le même film est présenté le 11 novembre à Esch-sur-Alzette et le 12 au Théâtre municipal de Luxembourg.

Le Tournee-Theater « Der grüne Wagen » donne le 14 novembre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette une représentation de la comédie « Der starke Mann » de Marieluise Fleisser avec Heinrich Schweiger du Burgtheater Vienne.

Le Ciné-Club 80 présente le 14 novembre à Luxembourg, en collaboration avec la bibliothèque Thomas Mann à Luxembourg, une sélection des meilleurs courts métrages d'Oberhausen 1975.

Le New World Theatre Club présente les 15 et 16 novembre au Théâtre municipal de Luxembourg la pièce « Black Comedy » de Peter Shaffer.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, la Compagnie Renaud-Barrault de Paris donne le 16 novembre une représentation de la pièce « Les Emigrés » de Slawomir Mrozek.

Dans le cadre de la « Quinzaine culturelle » à Dudelange a lieu le 16 novembre une soirée de cabaret avec Tun Deutsch et les « Luxembourg Singers ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg est présentée le 17 novembre la troupe « Chiu-Fen » de Taiwan.

Le Ciné-Club 80 présente le même jour à Luxembourg le film « Les dupes » de Tewfik Saleh.

La British-Luxembourg Society invite le 19 novembre à la Chambre des Métiers à Luxembourg à une représentation du « One Man Theatre » de la pièce « The Provocative Oscar Wilde », avec Brian D. Barnes.

Dans le cadre de la quinzaine culturelle a lieu à Dudelange une projection de diapositives en multivision sur « Kunst im Widerstand ».

Le « Théâtre du Centaure » de Luxembourg présente le 22 novembre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la pièce « Le cimetière des voitures » de Fernando Arrabal.

Le 23 novembre a lieu en l'église St-Michel de Mondorf, l'inauguration du spectacle « Son et Lumière » qui est suivi d'un concert pour orgue et violoncelle avec le concours de Daniel Graf et Arthur Wildanger.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 28 novembre une représentation de la pièce « Der Hochstapler Felix Krull » de Thomas Mann, avec Wolfgang Haller.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, les Galas Karsenty-Herbert présentent la comédie « L'Amour fou » d'André Roussin.

Les 29 et 30 novembre, le ballet de l'opéra de Hambourg donne au Théâtre municipal de Luxembourg une présentation de danses sur la musique de la 3^e symphonie de Gustave Mahler.

Le World Wildlife Fund Luxembourg invite le 29 novembre au Théâtre municipal de Luxembourg à une présentation du film « L'Arche de Noé » de Christian Zuber.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Dans le cadre des concerts du jeudi, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Louis de Froment, joue le 6 novembre en la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg le requiem de Mozart et de Gabriel Faure avec le concours d'Eliane Marchet, de Ria Bollen, d'Alva Tripp, et de Fernand Koenig.

Le Jazz-Club Luxembourg présente le 7 novembre à Luxembourg le trompettiste américain Clark Terry et le saxophoniste Chris Woods.

Les Soirées de Luxembourg présentent le 12 novembre au Théâtre municipal de Luxembourg le

« Stuttgarter Kammerorchester », sous la direction de Karl Münchiner.

L'Ambassade de Belgique et l'Union royale belge invitent le 14 novembre au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg où Marie-Claude Werchowski, premier prix de piano du conservatoire national supérieur de Paris, donne un récital de piano.

L'Orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg donne le 20 novembre au Théâtre municipal de Luxembourg un concert de gala sous la direction du jeune chef français Alain Paris, avec le concours de Lilia Beretti, soliste.

Le Jazz-Club Luxembourg présente le 21 novembre à Luxembourg le groupe afro-américain Mombasa.

L'orchestre du Mozarteum de Salzbourg donne le 23 novembre au Théâtre municipal de Luxembourg un concert sous la direction de Leopold Hager.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 26 novembre un grand gala de musique de chambre par les Festivals Strings de Lucerne, sous la direction de Rudolf Baumgartner.

L'Orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne le même jour un grand concert à Dudelange sous la direction de Pierre Cao.

Le 28 novembre, le Brass Band du conservatoire de musique d'Esch-sur-Alzette donne un grand concert de gala au Centre culturel de Differdange.

L'Harmonie municipale d'Esch-sur-Alzette donne le 30 novembre au Théâtre municipal d'Esch un concert sous la direction de Georges Wagner.

Foires et expositions

L'artiste allemande Liselotte Düringer expose ses œuvres à partir du 4 novembre au Club du Parlement européen à Luxembourg.

Au Théâtre municipal de Luxembourg sont exposés à partir du 4 novembre des tableaux d'artistes-peintres luxembourgeois destinés à une vente au profit de la Croix Rouge Luxembourgeoise.

A Luxembourg, l'artiste-peintre Indrani Lall expose à partir du 5 novembre son œuvre intitulée « Paysages d'Europe vus par une indienne ».

Dans les Galeries Horn, Kutter, Bruck et Maria-Canziani à Luxembourg sont exposées à partir du 7 novembre les œuvres des artistes Charlotte Wiernik, Joseph Probst, Corneille et Dominique Mergen.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le même jour le vernissage de l'exposition des Cahiers Renaud-Barrault 1953-1975.

Le 8 novembre a lieu dans les Galeries Bradtké, Horn et La Galerie à Luxembourg le vernissage des expositions de Mars Schmit, Kwan Nam et des « images d'Epinal ».

André Haagen et René Weyland exposent à partir du même jour leurs œuvres récentes à la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette.

A Mersch, l'artiste Armand Glatz expose ses tableaux à l'huile à partir du 8 novembre.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg est ouverte à partir du 10 novembre une exposition de

poteries de Fance Franck et des dessins, lavis, aquarelles et gouaches de Sergio de Castro.

Le Centre A. S. Pouchkine de Luxembourg invite le 11 novembre à l'inauguration de l'exposition Ger Maas et Tchékhouv.

Le 14 novembre a lieu à Ettelbruck à la Galerie « Aal Ettelbreck » le vernissage de l'exposition des œuvres du peintre Théophile Steffen.

A la nouvelle Galerie « Le Hibou », Laureine Van Der Mersch expose ses peintures à partir du 15 novembre. La Galerie Saint-Michel présente des œuvres de Calder, Deauney, Lam, Lang Bringer, Marino Marini, Matta et Miro.

A Remich a lieu le même jour le vernissage d'une exposition d'œuvres d'art créées par des artistes, peintres et sculpteurs amateurs de cette ville.

Au Centre sportif de Dudelange est ouverte le 15 novembre une exposition de dessins d'enfants « Wéi mir eis Staad gesin ». Le même jour sont ouvertes à l'Hôtel de Ville de Dudelange une exposition intitulée « 18° Salon national d'Art photographique », ainsi qu'une exposition de livres pédagogiques mises à disposition par la Bibliothèque Nationale de Luxembourg.

L'artiste italien Armando Lucia expose ses peintures à partir du 17 novembre au Club du Parlement européen de Luxembourg.

A la Galerie Bradtké et au Cercle municipal de Luxembourg, les peintres Albert Morès et Mathis Wildanger exposent leurs œuvres récentes à partir du 22 novembre.

A la Galerie Dominique Lang à Dudelange a lieu le 22 novembre le vernissage d'une exposition consacrée au Vieux Dudelange, organisée par les Amis de l'Histoire et « Photo-Amateurs » de Dudelange.

A Differdange est ouverte le même jour à l'ancien Hôtel de Ville le 31° Salon « Art vivant », comprenant 100 tableaux, sculptures et dessins d'enfants.

Le Ministre des Affaires Culturelles invite le 28 novembre au Musée d'Histoire et d'Art à Luxembourg à l'inauguration de l'exposition d'œuvres de 3 artistes américains d'aujourd'hui : Aceves Navarro, Felguérez et Lélæz.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le même jour l'ouverture d'une exposition de dessins du poète et peintre autrichien Fritz von Herzmannovsky-Orlando et de l'artiste-peintre Otto Nebel.

La Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette présente à partir du 29 novembre les peintures d'Hélène de Beauvoir.

La Galerie Wierschem et la Galerie Ars de Luxembourg et de Hesperange présentent le 29 novembre une exposition des œuvres de J.-P. Calteux et J.-P. Adam.

Commémorations, Visites, Divers

Le 9 novembre, les membres de la section du Grand-Duché de l'Union Nationale des Anciens Combattants de l'Armée belge organisent à Luxembourg la cérémonie traditionnelle du « Relais sacré », com-

mémorant l'anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse visite le 9 novembre le traditionnel Grand Bazar de la Croix Rouge luxembourgeoise au Théâtre municipal de Luxembourg.

Mois de décembre

Conférences, soirées littéraires

M. Jacques Willequet, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, donne le 1^{er} décembre à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg une conférence sur « Paul-Henri Spaak — Un homme des combats ».

Au Club du Parlement européen à Luxembourg a lieu le 2 décembre, dans le cadre du vernissage de l'exposition des poèmes miniaturisés de l'artiste belgo-luxembourgeois Henri Hanlet, un récital de poèmes en langues allemande, anglaise, française, italienne et luxembourgeoise.

« Les Amis de la Grèce » invitent le même jour à la Bibliothèque Nationale à une conférence donnée par M^{lle} Marianne Ternes, illustrée de diapositives en couleurs et intitulée : « Souvenirs d'un voyage en Grèce ».

M. Karl Eidenmuller, directeur du « Rechenzentrum des Verbandes der deutschen Rentenversicherungsträger », donne le 5 décembre une conférence à Luxembourg sur le sujet : « Datenverarbeitung und Sozialversicherung ».

M^{me} Anise Koltz, auteur du livre « De Clown », signe son livre le 6 décembre à Luxembourg.

Le 8 décembre, M. Alphonse Wiltgen donne au Musée de l'Etat à Luxembourg une conférence sur l'ancienne faïence luxembourgeoise : ses formes, ses marques, ses décors.

Au Lycée des Garçons à Limpertsberg, M. Marcel Brillon donne le même jour une conférence agrémentée de diapositives sur « Safari photo en Afrique orientale ».

A la bibliothèque Thomas Mann à Luxembourg, le professeur Michael Mann donne le 9 décembre une conférence sur : « Autobiographische Züge im Romanwerk Thomas Manns ».

Le même jour, M. le D^r J.-P. Pündel fait au Théâtre municipal de Luxembourg un exposé sur « l'influence de la civilisation moderne sur l'évolution de la race humaine ».

Les 9, 16 et 23 décembre, M. le professeur Charles-Marie Ternes donne au Centre Universitaire de Luxembourg une série de conférences sur Pompéi, Herculaneum et Paestum.

A l'occasion du bi-centenaire des Etats-Unis d'Amérique, M. Pierre Gentil de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, donne le 10 décembre une conférence au Centre Culturel Français à Luxembourg sur : « Les Français et la guerre d'Indépendance américaine ».

Le 11 novembre, les Anciens Combattants de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies, l'Amicale des Anciens Légionnaires et Volontaires luxembourgeois ainsi que la Fédération des Associations patriotiques françaises au Luxembourg commémorent l'anniversaire de l'armistice de 1918 et la mémoire des nombreux camarades tombés au champs d'honneur.

La Communauté Baha'ie de Luxembourg invite le 10 décembre à une conférence donnée par Anneliese Bopp, ancien fonctionnaire de l'Unesco, sur le thème : « L'année de la femme — vue de la foi baha'ie ».

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 11 décembre une soirée de lecture avec Annise Koltz, poète et écrivain luxembourgeois, et Michel Dard, poète et écrivain français.

Le même jour, le professeur Alfredo Luzi, de l'Université d'Urbino, donne à l'Athénée grand-ducal de Luxembourg une conférence sur le sujet : « Passion et idéologie chez Pier Paolo Pasolini ».

L'Association Interconfessionnelle de Luxembourg invite le 11 décembre à la synagogue de Luxembourg à une réunion au cours de laquelle M. le Grand Rabbin et le R.P. L. Leloir de l'Abbaye de Clervaux parlent de : « Message spirituel et conception historique de Jérémie ».

A Esch-sur-Alzette, M. Alphonse Wiltgen parle le même jour sur : « Eis Tåken — Hiere Gebrauch an hier Dékoren ».

L'Ambassade du Portugal invite le 12 décembre au Foyer européen à Luxembourg à une conférence donnée par M^{me} Hélène Willemart, sur l'histoire, l'art et la culture au Portugal.

L'Association « Letzeburg - Siwebiergen » invite le même jour à une réunion au Ministère des Transports à Luxembourg sur le phénomène transsylvanien au point de vue linguistique, historique, agrémentée par la projection de diapositives.

M. K. G. Boon, ancien directeur du cabinet des estampes de l'Etat néerlandais, donne le 12 décembre à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg une conférence avec projection de diapositives sur « La miniature à l'époque des ducs de Bourgogne ».

Son Excellence M. Robert Luc, Ambassadeur de France à Luxembourg, donne le 15 décembre au Centre culturel français à Luxembourg une conférence sur « Le Luxembourg et la France, sens et portée d'une communauté de destin ».

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, Pit Schlechter, auteur d'une étude sur le théâtre luxembourgeois intitulée « Triviales Theater », parle le 16 décembre sur ce même sujet.

Le même jour, M. Robert Scholer parle à Luxembourg sur « La technique de la méditation transcendantale ».

M^e Joseph Herr donne le 18 décembre à Luxembourg une conférence sur « La préhistoire dans la Vallée de la Sûre ».

Le même jour, M. Jean Mischo, de la Représentation permanente du Luxembourg auprès des Communautés européennes, parle à Luxembourg sur le thème : « Die Konvention von Lomé im Rahmen der Entwicklungspolitik der europäischen Gemeinschaften ».

A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg, M. le professeur Norbert Thill présente et commente avec M. le professeur Ch. M. Ternes 350 diapositives projetées en multivision, sur les aspects du Népal.

Le 27 décembre, M. le professeur Emile Gérard donne à l'Institut grand-ducal, section des Sciences, une conférence sur la pile à combustion.

Théâtre, cinéma, spectacles

Les 6 et 13 décembre, la chorale « Eintracht im Thale » présente à Hesperange la comédie « Den Horrbock » de René Weimerskirch.

A Remich, la troupe de la chorale Ste-Cécile donne le 6 décembre une représentation de la pièce « De Märtés a seng Wonnergei » de Marcel Reuland.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est présentée le 7 décembre la pièce « Rheinpromenade » de Karl Otto Mühl.

Le même jour est présenté au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette par « cinéma d'art et d'essai » le film en couleurs « Des Quetsches pour l'hiver », réalisé par J. Paul Menichetti. En même temps est présenté un court métrage « Agonia », réalisé par un jeune cinéaste de Dudelange, M. Ernest Welter.

« Exploration du Monde » présente le 8 décembre à Rodange, le 9 décembre à Esch-sur-Alzette et les 10 et 11 décembre à Luxembourg le film en couleurs « Cimes et Merveilles », images à travers les Alpes du Sud.

Les « Nouvelles Productions Théâtrales » présentent le 8 décembre au Théâtre municipal de Luxembourg la pièce « La folle de Chaillot » de Jean Giraudoux avec Edwige Feuillère.

Le 9 décembre a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg la première de la pièce « Op der Märei » de Marcel Reuland, à l'occasion du 25^e anniversaire de la création de la troupe « Letzeburger Theater », sous la direction de Ugén Heinen.

Au Foyer européen à Luxembourg, Michel Vincent présente le 10 décembre un film de François Valla sur l'alpinisme en France.

Les Galas Karsenty-Herbert de Paris présentent les 12 et 13 décembre la pièce « La bande à glouton » d'André Gillois et Jacques Fabbri.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 12 décembre une représentation de danses indiennes avec Sanajukta Panigraphi, dans des créations pures du style Odissi, danses classiques de temple.

La pièce « La folle de Chaillot » de Jean Giraudoux est présentée le 13 décembre également au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 15 décembre une représentation de la pièce en langue néerlandaise « Café Het Zeepaard » d'Edward J. Moore.

Les 16, 17 et 18 décembre l'« Opernhaus Rijeka » donne une représentation de l'opéra « Madame Butterfly » de Giacomo Puccini au Théâtre municipal de Luxembourg.

Au Centre culturel français à Luxembourg, M. Nicolas Kohl présente le 16 décembre un film en couleurs sur la provence « Le pays de Saint-Cézaire-sur-Siagne, Alpes Maritimes 1974 ».

La Cinémathèque du Luxembourg présente le 17 décembre à Luxembourg le film « Le dernier saut », réalisé par Edouard Luntz.

La Compagnie Renaud-Barrault de Paris présente le 18 décembre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette Madeleine Renaud dans la pièce « Pas Moi » et Pierre Chabert dans « La dernière Bande » de Samuel Beckett.

Au Foyer européen de Luxembourg est présenté le 18 décembre le film documentaire soviétique « La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en URSS ».

A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg a lieu le même jour une soirée cinématographique sur le Vénézuéla, la Colombie et l'Ecuador.

Le 19 décembre est présentée au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la comédie « Tausend Clowns » de Herb Gardner.

A Rumelange est présentée en première le 27 décembre la pièce nouvelle de Fernand Hoffmann : « Spill net mam Feier ».

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu le 2 décembre un concert donné par la chorale mixte et l'orchestre du Conservatoire de la Ville.

Les Amitiés Italo-Luxembourgeoises invitent le 3 décembre au Palais municipal de Luxembourg à un festival de l'opéra italien, donné par l'Orchestre d'Harmonie de la musique militaire et les solistes du Quatuor Vocal du Luxembourg.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, l'orchestre symphonique de Radio-Luxembourg donne le 4 décembre un concert viennois sous la direction de Willy Boskovsky.

Les « Tournées Ch. Baret » présentent le 5 décembre au Théâtre municipal de Luxembourg « Godspell », comédie musicale d'après l'Evangile selon Saint-Mathieu.

A Differdange, l'harmonie municipale, placée sous la direction d'Asca Rampini, donne le 5 décembre sa 5^e « Show Music 75 » en présence de Son Altesse Royale le Prince Guillaume.

Au Cercle municipal de Luxembourg est donné le même jour un concert symphonique par l'« Allegheny Chamber Orchestra », formé de jeunes étudiants américains, sous la direction du Dr. Carlton R. Woods.

Le Jazz-Club Luxembourg invite le 5 décembre à la présentation du groupe « Isotope » venant de Grande-Bretagne.

Le 6 décembre a lieu en l'église paroissiale de Cessange un grand concert vocal et instrumental donné par l'ensemble des chorales de Dommeldange, Merl-Belair et Cessange et l'harmonie municipale de Merl-Belair.

L'Orchestre d'harmonie de la musique militaire donne le 7 décembre un concert en la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg sous la direction du capitaine Pierre Nimax.

L'Union Grand-Duc Adolphe organise le 7 décembre à Mersch le premier « Festival Intermusic » avec 6 sociétés de chant du pays.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, l'orchestre de la Radio sarroise donne le 8 décembre un concert intitulé : « Höfische Musik des Barocks ».

En l'église St-Alphonse de Luxembourg et en l'église médiévale de Septfontaines, le Madrigal de Luxembourg donne les 12 et 14 décembre son traditionnel concert de Noël.

Les Amis de la musique de chambre de Wiltz invitent le 13 décembre au château de Wiltz à un concert de musique de chambre.

L'Union Grand-Duc Adolphe invite le 14 décembre au « 1^{er} Festival Intermusic » organisé à Schifflange.

A Pétange, la chorale enfantine « D'Le'weckercher aus dem Kôrdall » donne à la maison des Jeunes une matinée musicale intitulée : « De Jonktem sengt a spillt ».

Le 16 décembre est donné en la cathédrale de Luxembourg un concert de Noël par 130 participants des chœurs des Bases Américaines de Bitbourg et Spangdahlem et des églises de Bitbourg-St-Pierre et Bitbourg-Moetsch, avec le concours de l'orchestre du Théâtre de Trèves.

A Rumelange a lieu à l'occasion du 150^e anniversaire de naissance de Johann Strauss un grand concert par les associations de musique de la ville et des environs.

Dans le cadre des concerts du jeudi, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne le 18 décembre à l'auditorium de la Villa Louvigny un concert symphonique sous la direction de Pierre Cao.

Dans le cadre de la célébration du 200^e anniversaire de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, un concert est donné le 18 décembre à l'auditoire de Radio-Télé-Luxembourg par le « Western Arts Trio » de San Francisco.

Le groupe international de jazz « Virgo » est présenté le 19 décembre par le Jazz-Club de Luxembourg.

Des concerts de Noël sont donnés les 21 et 24 décembre en l'église de Diekirch et Rindschleiden par le quatuor « Ars Vocalis » et l'ensemble instrumental « Camerata de Machault ».

Le 21 décembre, la chorale « Orphéon municipal de Luxembourg » et l'orchestre de chambre de Luxembourg donnent une veillée de Noël en l'église paroissiale de Luxembourg-Belair.

Foires et expositions

Au Cercle municipal de Luxembourg est ouvert à partir du 2 décembre le III^e Salon de Noël de l'artisanat d'art luxembourgeois.

Le même jour est ouverte à Luxembourg l'exposition des œuvres de l'artiste-peintre Albert Kayser.

Le vernissage de l'exposition Vincenza Boscherini a lieu le 4 décembre à Luxembourg. Baba Tissen expose à partir du même jour ses dessins à la Galerie Louvigny à Luxembourg.

Tony Agostini, Tilda Tamar, Jacqueline et Tim Orr exposent à partir du 6 décembre leurs œuvres récentes aux Galeries St-Michel, Bradtké et Maggy Harf-Steffen.

La Galerie Kutter expose à partir du même jour toutes les publications réalisées par les éditions Kutter de 1960 à 1975.

Au Musée des Arts populaires à Luxembourg est ouverte à partir du 6 décembre une exposition de sculptures et stalles d'église.

A Wiltz a lieu le 6 décembre l'ouverture du 18^e Salon de l'Art photographique.

Le 8 décembre a lieu aux Archives de l'Etat l'ouverture d'une exposition « Eis Press » organisée dans le cadre des festivités du 50^e anniversaire de l'Association des journalistes luxembourgeois. Cette exposition est visitée le 10 décembre par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

A la Galerie Paul Bruck à Luxembourg a lieu le 12 décembre l'ouverture de l'exposition des œuvres de Zack, Lacasse, Key Sato.

Les éditions Tony Krier jr. invitent le même jour à l'exposition de nouvelles créations et d'études photographiques d'art à Luxembourg.

Le 13 décembre a lieu à la Galerie Wierschem et au Club du Parlement européen à Luxembourg le vernissage des expositions d'artistes luxembourgeois et de l'artiste belge Fery.

Le professeur Joseph Grosbusch expose ses peintures à partir du 13 décembre à la Galerie « Aal Ettelbreck » à Ettelbruck. Nic. Dahlem, artiste-amateur, expose ses peintures à l'huile à partir du même jour à Wiltz.

A Mondorf-les-Bains est ouverte à partir du 13 décembre une nouvelle Galerie d'Art « La Chapelle » où sont exposées les œuvres de huit artistes luxembourgeois.

Sept jeunes artistes luxembourgeois présentent leurs œuvres à partir du 18 décembre à l'Ancien Théâtre de Luxembourg.

A Luxembourg est ouverte à partir du 18 décembre une exposition des œuvres et inventions du groupe « Jeunes scientifiques », qui est visitée par Son Altesse Royale le Prince Jean.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 19 décembre le vernissage d'une exposition intitulée : « Kinderzeichnungen zur Odyssee », réalisée avec le concours du Goethe-Institut de Munich.

Mars Schmit expose ses aquarelles récentes à partir du 19 décembre à Müllerthal.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 21 décembre l'ouverture de l'exposition des œuvres de Fr. Schortgen et Ray Weiland.

Commémorations, Visites, Divers

Le 2 décembre a lieu à Luxembourg une rencontre de représentants des trois Confédérations syndicales Italiennes et du Letzeburger Arbechterverband au cours de laquelle est signé un accord sur les activités à développer en commun en faveur des travailleurs italiens résidant au Luxembourg.

Au Centre européen du Kirchberg à Luxembourg, Son Altesse Royale la Princesse Margaretha remet le 17 décembre les diplômes d'Etat des différentes professions paramédicales aux lauréats des promotions 1975.

Le 18 décembre, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse inaugure la nouvelle aile de la maison de retraite à Remich.

Dans la salle des fêtes de la Chambre des Métiers à Luxembourg a lieu le 19 décembre la Fête Commémorative du 50^e Anniversaire de l'installation officielle de la Chambre des Métiers, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

